



GOLD & SILVER

Zgounder Millenium Silver Mining

ZGOUNDER MILLENIUM SILVER MINING

Mine de Zgounder

Étude de Baseline Sociale

Rapport Final

Réf : C475 / R558-03

MF / HJ / CL

Avril 2023



GINGER
PHENIXA

ZGOUNDER MILLENIUM SILVER MINING

Étude de Baseline Sociale

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	27/01/23	01	Mohamed FEZZAZ Hind JAZI	Christine LEGER	Christine LEGER
Rapport yc compris rqs Client	20/02/2023	02	Mohamed FEZZAZ Hind JAZI	Christine LEGER	Christine LEGER
Rapport VF	12/04/2023	03	Mohamed FEZZAZ Hind JAZI	Christine LEGER	Christine LEGER

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : C475 / R558-03
Numéro d'affaire :	A1730
Domaine technique :	Étude sociale

GINGER PHENIXA

7 Rue Cadi Hamadi Senahji – 10 080 – Rabat - Maroc

Tél. 212 (0) 573 20 80 88 • Fax 212 (0) 537 72 91 11 • phenixa@phenixa.com

SOMMAIRE

ABREVIATIONS.....	7
INTRODUCTION	8
1. Méthodologie de travail.....	9
1.1 Mission de cadrage.....	9
1.2 Enquêtes de terrain.....	9
1.3 Identification du périmètre d'étude	12
2. Structure et composantes de la mine	13
2.1 Usine de cyanuration	14
2.2 Usine de flottation	14
2.3 Parcs à résidus.....	14
2.4 Magasin et atelier de maintenance.....	15
2.5 Cité ouvrière et administration	15
2.6 Situation du foncier.....	15
2.6.1 Le foncier exploité par la mine	15
2.6.1 Besoin en foncier du projet d'extension de la mine	17
2.7 Situation des ressources en eau	17
2.7.1 Dispositions administrative et réglementaire générales	17
2.7.2 Statut réglementaire des ressources en eau de la mine	17
2.7.1 Situation actuelle des ressources en eau (avant le projet d'extension).....	17
2.7.1 Perspectives de la situation des ressources en eaux avec le projet d'extension	18
2.7.2 Usage de l'eau au niveau de la zone d'étude	19
2.8 Emploi de la main d'œuvre.....	20
2.9 Alimentation électrique.....	21
3. Projet d'extension de la mine de Zgounder.....	21
3.1 Composantes du projet	21
3.1.1 Nouvelle usine de traitement.....	21
3.1.2 Fosse à ciel ouvert	22
3.1.3 Parc à résidus	22
3.2 Besoins du projet en facteurs de production.....	22
3.2.1 Besoins en foncier.....	22
3.2.2 Besoins en eau	22
3.2.3 Besoins en électricité	22
3.2.4 Besoins en main d'œuvre	22
3.3 Mesures prévisionnelles de gestion sociale	22
3.3.1 Main d'œuvre	23
3.3.2 Aspects Santé-Sécurité.....	23
3.3.3 Parties Prenantes de la mine	23
3.3.4 Mesures sociales	24
3.4 Planification générale	24
3.5 Impacts économiques prévisionnels	25
3.6 Acceptabilité environnementale	25
4. Découpage administratif et démographie	26
4.1 Découpage administratif	26
4.1.1 Région Souss Massa	27
4.1.2 Province de Taroudant.....	28
4.1.3 Caïdat d'Askaoun.....	29
4.2 Données démographiques	31
4.2.1 Tailles des populations et des ménages	31
4.2.2 Fécondité	33
4.2.3 Population selon sexe et âge	35

4.2.4	Taux d'analphabétisme	36
4.2.5	Taux de scolarisation	38
4.2.6	Taux de pauvreté	40
4.2.7	Vulnérabilité	41
4.2.8	Migration	42
4.2.9	Pauvreté multidimensionnelle	43
4.2.10	Emploi et chômage	44
4.2.11	Synthèse démographique de la zone d'étude	47
5.	Secteurs productifs	48
5.1	Agriculture	48
5.2	Élevage	52
5.3	Mines et carrières	55
5.4	Commerce	56
5.5	Tourisme	57
5.6	Artisanat	57
6.	Services publics de base	58
6.1	Infrastructures routières	58
6.2	Infrastructure scolaire	59
6.3	Services de Santé	60
6.4	Habitat	61
6.5	Télécommunication	62
6.6	Raccordement au réseau d'électricité	62
6.7	Alimentation en eau potable	63
6.8	Gestion des déchets	65
6.9	Assainissement liquide	65
6.10	Administration publique	66
7.	Situation financière des ménages	66
7.1	Principaux postes de dépenses des ménages	67
8.	Patrimoine culturel	67
9.	Services écosystémiques	69
10.	Principaux enjeux sociaux	70
11.	Bibliographie	71

TABLEAUX

Tableau 1	: Parties prenantes enquêtées	9
Tableau 2	: Répartition par douar des effectifs des ouvriers – Octobre 2022	20
Tableau 3	: État d'avancement prévisionnel du projet	24
Tableau 4	: Présentation des échelons administratifs, autorité et parties prenantes impliquées	26
Tableau 5	: Évolution de la population de la région entre 2004 et 2014	31
Tableau 6	: Évolution de la population et des ménages dans les communes	32
Tableau 7	: Population dans la zone d'étude	32
Tableau 8	: Taille moyenne des ménages dans la zone d'étude selon les enquêtes	33
Tableau 9	: Indice de fécondité dans la province et dans la région entre 2004 et 2014	33
Tableau 10	: Indice synthétique de fécondité dans la zone d'étude	34
Tableau 11	: Répartition de la population selon le genre et le milieu de résidence en (%)	35
Tableau 12	: Répartition de la population enquêtée selon le sexe dans la zone d'étude	36
Tableau 13	: Taux d'analphabétisme au niveau de la province et la région	36
Tableau 14	: Taux d'analphabétisme dans la zone d'étude	37
Tableau 15	: Taux de scolarisation pour la population âgés de 7-12 ans	38
Tableau 16	: Taux de de pauvreté au niveau de la province de la région	40

Tableau 17 : Taux de vulnérabilité dans la région.....	41
Tableau 18 : Taux de vulnérabilité dans la zone d'étude.....	41
Tableau 19 : Taux de pauvreté multidimensionnelle 2004 - 2014	43
Tableau 20 : Taux d'activité et de chômage selon le milieu de résidence et selon la région	44
Tableau 21 : Activités et emplois dans les deux communes.....	44
Tableau 22 : Superficie des cultures annuelles au niveau des communes Askaoun & Taouyalt.....	48
Tableau 23 : Têtes de cheptel au niveau de deux communes.....	53
Tableau 24 : Têtes de cheptel au niveau de deux communes.....	54
Tableau 25 : Situation d'activité d'élevage dans les douars.....	54
Tableau 26 : État des routes d'accès et des pistes au niveau de chaque douar.....	58
Tableau 27 : Nombre des écoles centrales et des cadres	59
Tableau 28 : Raccordement des ménages au réseau électrique - Commune d'Askaoun.....	63
Tableau 29 : Administrations publiques au niveau de deux communes	66

FIGURES

Figure 1 : Ménages et population concernés par les enquêtes	10
Figure 2 : Étendue de la zone d'étude.....	12
Figure 3 : Configuration actuelle et future de l'assiette foncière de la mine.....	16
Figure 4 : Emplacements des seuils et des bassins	19
Figure 5 : Découpage administratif de la région de Souss-Massa.....	27
Figure 6 : Situation de la province de Taroudant	28
Figure 7 : Délimitation de la commune d'Askaoun	29
Figure 8 : Délimitation de la commune de Taouyalt.....	30
Figure 9 : Fécondité par province et région entre 2004 et 2014	34
Figure 10 : Répartition de la population selon le genre et le milieu de résidence.....	35
Figure 11 : Répartition de la population selon le sexe dans chaque douar	36
Figure 12 : Taux d'analphabétisme pour la population féminine et masculine	37
Figure 13 : Taux d'analphabétisme de la population au niveau de chaque douar.....	38
Figure 14 : Niveau d'études de la population dans les deux communes	39
Figure 15 : Niveau d'étude des personnes scolarisées au niveau de chaque douar.....	40
Figure 16 : Groupes vulnérables dans les douars.....	42
Figure 17 : Activités et emplois dans les deux communes.....	45
Figure 18 : Statut du travail de la population active	45
Figure 19 : Population féminine active par secteur d'activité dans la commune d'Askaoun.....	46
Figure 20 : Population féminine active par secteur d'activité dans la commune de Taouyalt.....	46
Figure 21 : Activités socioprofessionnelles de la population	47
Figure 22 : Pourcentage de têtes de cheptel au niveau de deux communes	53
Figure 23 : Types d'habitat au niveau de chaque douar	61

PHOTOGRAPHIES

Photo 1 : Séances des enquêtes auprès des PP.....	11
Photo 2 : Vue panoramique de la mine de Zgounder.....	13
Photo 3 : Composantes de la mine de Zgounder	14
Photo 4 : Approvisionnement en Eau de la Mine : Source Macost et Forages.....	18
Photo 5 : Vue panoramique de la commune d'Askaoun	30
Photo 6 : Vue panoramique de la commune de Taouyalt	31
Photo 7 : Douar Askaoun	50

Photo 8 : Douar Aoulouss.....	50
Photo 9 : Douar Tamalout	51
Photo 10 : Douar Ait Himmi.....	51
Photo 11 : Douar Miyal	52
Photo 12 : Douar Tital.....	52
Photo 13 : Pâturage de cheptel dans la zone d'étude.....	55
Photo 14 : Mine de Zgounder AYA GOLD SILVER.....	56
Photo 15 : Souk d'Askaoun (Jeudi)	57
Photo 16 : Souk de Taouyalt (Mercredi).....	57
Photo 17 : Route d'accès à la commune.....	58
Photo 18 : École au niveau du centre de la commune d'Askaoun.....	60
Photo 19: École au niveau du centre de la commune de Taouyalt.....	60
Photo 20 : Dispensaire rural au niveau du centre de la commune d'Askaoun	60
Photo 21 : Dispensaire rural au niveau du centre de la commune de Taouyalt	60
Photo 22 : Type d'habitat au niveau de l'aire d'étude	62
Photo 23 : Source d'eau au niveau de deux communes (1 :Taouyalt , 2 : Askaoun)	63
Photo 24 : Source d'abreuvement du cheptel au niveau de douar Tamalout	64
Photo 25 : Puits identifiés dans la zone d'étude (Douar Miyal et Douar Ait Himmi)	64
Photo 26 : Décharge non contrôlée au niveau des deux communes.....	65
Photo 27 : Commune d'Askaoun.....	66
Photo 28 : Commune de Taouyalt.....	66
Photo 29 : Tombes dans le douar d'Ait Himmi	69
Photo 30 : Cimetières dans le douar d'Ait Himmi.....	69

ANNEXES

Annexe 1 : Programme de la mission de cadrage	73
Annexe 2 : Note de cadrage des enquêtes des prospections et des entretiens avec les PP.....	74
Annexe 3 : Mission de cadrage des enquêtes compte rendu Minute	77
Annexe 4 : Questionnaires	80
Annexe 5 : Copie décision de la licence d'exploitation.....	84
Annexe 6 : Copies du contrat de Bail du foncier	85
Annexe 7 : Copie de contrat d'exploitation de la source Macost	86
Annexe 8 : Copie de contrat d'exploitation de la source AGDAL – Douar Tadarki.....	89
Annexe 9 : Copie décision d'acceptabilité environnementale	91
Annexe 10 : Liste des Personnes rencontrées.....	92

ABREVIATIONS

Abréviation	Signification
ABHSM	Agence de Bassin Hydraulique de Souss Massa
ANDZOA	Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et l'Arganier
BLS	Baseline sociale
BERD	Banque Européenne de Reconstruction et de développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DGCL	Direction Générale des collectivités Locale – Ministère de l'intérieur
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EP	Exigences de Performance
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
ORMVA –SM	Office Régional De Mise En Valeur Agricole de Sous Massa
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDC	Plan de Développement Communal
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PGS	Plan de Gestion Sociale
PMR	Personne à Mobilité Réduite
RH	Ressources Humaines
SSEC	Santé Sécurité Environnement, et Communautés locales
SMIC	Salaire Minimum de Croissance
TDR	Termes de Référence
ZMSM	Zgounder Millénium Silver Mining

INTRODUCTION

Aya Gold & Silver Inc. (« AYA ») ; (TSX : AYA), une société canadienne d'exploration et de développement minier cotée en bourse, est en cours de processus de « due diligence » avec la Banque Européenne de Reconstruction et Développement (BERD), dans le cadre du financement du projet d'expansion de la mine de Zgounder.

Une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) a été réalisée et validée par les autorités compétentes en février 2022. Dans le cadre de la due diligence, la BERD exige une revue de l'état initial de la partie sociale de l'EIES, ainsi qu'une analyse des principaux enjeux socio-économiques pour identifier les risques d'impacts sociaux potentiels et définir les mesures de leur atténuation ou/et élimination.

AYA a confié à la société Phénixa la réalisation de cet état initial social selon des Termes De Référence (TDR) préétablis. L'objectif de la base line sociale est de dresser l'état de situation socio-économique de la population de la zone d'étude.

La méthodologie adoptée pour la réalisation de la présente étude a porté sur une première mission de cadrage et des enquêtes auprès de l'ensemble des parties prenantes concernées (ménages, ONG, Elus, autorités locales, responsables de la mine et ouvriers).

La compilation, le traitement et l'analyse des données collectées a permis d'élaborer :

- Ce premier rapport Base Line Sociale – BLS qui mentionne entre autre, l'absence de déplacements physiques des populations et l'absence de sites de patrimoine historique et culturel potentiellement affecté par le projet. Il est ainsi organisé en 10 chapitres suivants :
 - 1) Méthodologie de travail ;
 - 2) Structure et composantes de la mine ;
 - 3) Projet d'extension de la mine ;
 - 4) Découpage administratif et démographie ;
 - 5) Secteurs productifs ;
 - 6) Services publiques de base ;
 - 7) Situation financière des ménages ;
 - 8) Patrimoine culturel ;
 - 9) Services écosystémiques ;
 - 10) Principaux enjeux sociaux.
- Un second rapport relatif à l'évaluation des impacts sociaux notamment :
 - Les impacts positifs actuels et potentiels ;
 - Les enjeux sociaux avec les impacts et les mesures correspondantes.

Par ailleurs et au-delà des limites des termes de références préalables, les enquêtes de terrains ont permis d'identifier un certain nombre d'enjeux sociaux en relation avec :

- La situation de communication avec les parties prenantes locales, ses contraintes et ses conséquences ;
- Les tensions sociales et la gestion des plaintes et des doléances ;

Ces enjeux font partie intégrante du Plan d'Engagement des Parties Prenantes - PEPP dont la mise en œuvre est en cours de préparation par la mine.

1. Méthodologie de travail

La méthodologie adoptée pour la réalisation de la présente étude a porté sur une première mission de cadrage et des enquêtes auprès de l'ensemble des parties prenantes concernées (ménages, ONG, Elus, autorités locales, responsables de la mine et ouvriers).

1.1 Mission de cadrage

Une première mission de cadrage a été préparée et réalisée en Octobre 2022 selon un programme concerté avec les responsables de la mine (**Annexe 1**). Cette mission a porté sur :

- Une série de rencontres et d'entretiens avec les différentes parties prenantes concernées ;
- Des visites de prospections du site de la mine et de l'ensemble des bassins et douars qui relèvent de la zone d'étude ;
- Une revue documentaire des rapports et des pièces administratives partagés par la mine.

Cette mission a permis de préparer les questionnaires spécifiques pour chacune des familles des parties prenantes identifiées :

- 1) Les ménages ;
- 2) Les ONG (Associations et Coopératives) dans les 06 douars de la zone d'étude ;
- 3) Les représentants du personnel de la mine ;
- 4) Les présidents et les élus des deux communes Askaoun et Taouyalt ;
- 5) Les autorités locales : le Caïd, le Khalifa et les Moqadem.

1.2 Enquêtes de terrain

Des enquêtes sociales, des prospections de terrain et des entretiens avec l'ensemble de parties prenantes ont été réalisées en Novembre 2022 selon une note de cadrage détaillées (**Annexe 2**). Le nombre total des enquêtes réalisées est de 181 répartis comme suit :

Tableau 1 : Parties prenantes enquêtées

Parties Prenantes	Ménages Enquêtés	Elus	ONG	Caïd & Moqadem	Bergers	Commerçants	Total Enquêtés
Total enquêtés	150	6	6	5	10	4	181

(Source : Phenixa, Novembre 2022)

Les ménages enquêtés ont été choisis selon un certain nombre de critères représentatifs de la diversité économique et sociale dans chaque douar.

La taille de l'échantillon enquêté a été calculée à partir des données du RGPH 2014. Il représente (40%) du nombre de manages total dans les deux communes Askaoun et Taouyalt.

Les enquêtes ont été réalisées pendant une durée de 06 jours, par 4 enquêteurs (dont une enquêtrice) locaux parlant bien le Tamazight.

Le graphe suivant représente la population totale concerné par les enquêtes, qui est caractérisée selon le traitement et l'analyse des questionnaires comme suit :

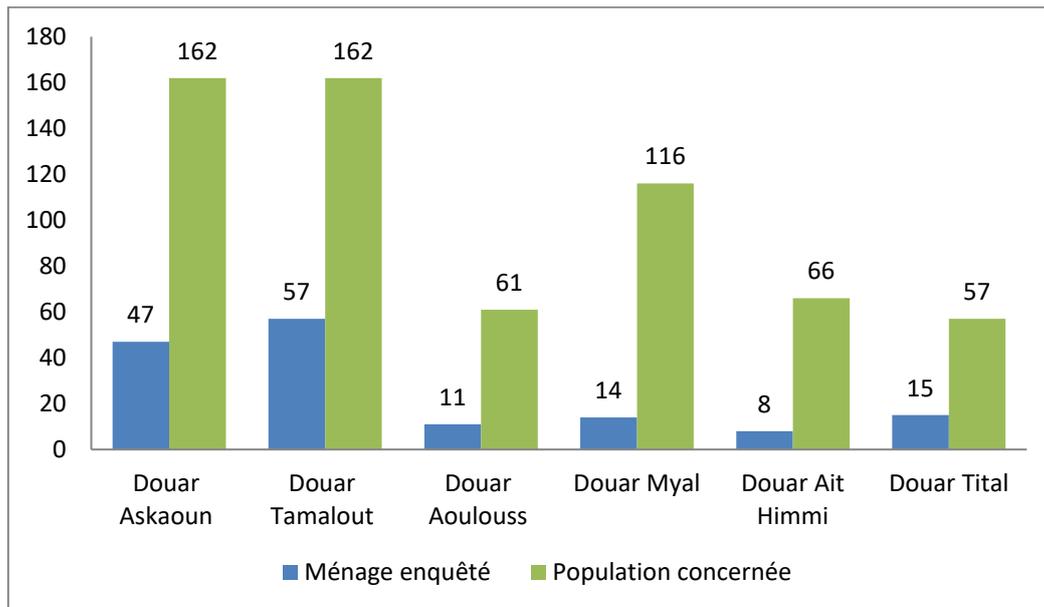


Figure 1 : Ménages et population concernés par les enquêtes

(Source : Phenixa - Enquêtes - Novembre 2022)

D'après la figure ci-dessus, 624 personnes sont concernées par les enquêtes auprès de 150 ménages.

L'état de référence social, décrit les caractéristiques socio-économiques au niveau de la région de sous massa, issues de la revue documentaire, puis présente les résultats de l'enquête sociale qui permettent de mieux apprécier les caractéristiques des populations riveraines au projet et les enjeux du projet.

Les photos suivantes illustrent le déroulement des enquêtes auprès des membres des différentes familles prenantes.

Aux termes des enquêtes :

- Un compte rendu minute a été élaboré et partagé avec le responsable RSE de la mine (**Annexe 3**) ;
- Un rapport de cadrage contractuel en version final a été transmis à la mine.



Photo 1 : Séances des enquêtes auprès des PP

(Source : Phenixa – Enquêtes, Novembre 2022)

1.3 Identification du périmètre d'étude

L'étendue de la zone d'étude comprend le site de la mine et les trois bassins versants aux alentours avec les 06 douars les plus proches géographiquement qui relèvent de deux communes :

- La commune d'Askaoun : Douar Aksoum, Douar Aoulouss et Douar Tamalout.
- La commune de Taouyalt : Douar Ait Himmi, Douar Miyal et Douar Tital.

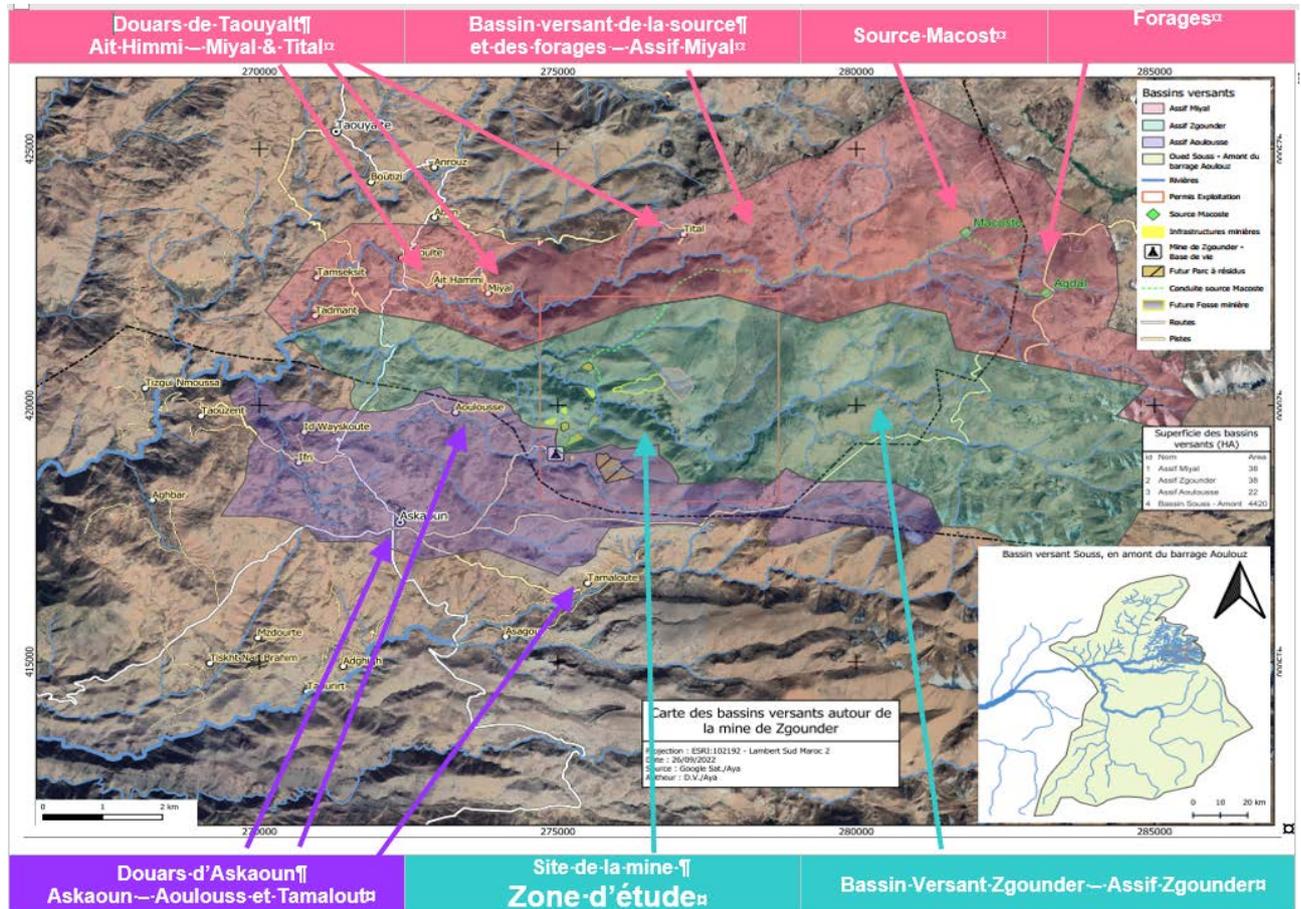


Figure 2 : Étendue de la zone d'étude

(Source: Aya Gold and Silver, 2022)

2. Structure et composantes de la mine

La mine d'argent de Zgounder est située dans la région Souss Massa au sud-ouest du Maroc sensiblement comprise entre le 30^{ème} et le 31^{ème} parallèle nord.

Sur le plan administratif, la mine relève des entités suivantes :

- Région de sous massa ;
- Province de Taroudant ;
- Cercle de Taliouine ;
- Caïdat Askaoun ;
- Communes d'Askaoun et de Taouyalt.

La vue panoramique de la mine de Zgounder ainsi que les photos de ses composantes sont présentées ci-après.



Photo 2 : Vue panoramique de la mine de Zgounder

(Source: Aya Gold and Silver, 2022)



Photo 3 : Composantes de la mine de Zgounder

(Source : Phenixa, Octobre 2022)

2.1 Usine de cyanuration

Construite par la Société Minière de Sidi Lahcen (SOMIL) en 1982, l'usine est conçue pour récupérer l'argent par cyanuration directe selon un processus en sections continues :

- Stockage tout-venant, concassage à deux étages, stockage concassé, broyage à boulets, classification cyclonique, lixiviation (cyanuration), cémentation du zinc (Merrill Crowe), raffinage, résidus, distribution d'eau et de réactifs.

2.2 Usine de flottation

D'une capacité de 500 t/j, l'usine fonctionne en série avec l'usine de cyanuration pour récupérer l'argent par procédé de flottation gravitaire suivi de la lixiviation au cyanure des concentrés gravitaires (concrassage à trois étages, broyage à deux étages intégrant la gravité, flottation suivie d'espaces d'épaississement et de broyage des concentrés par gravité et flottation).

2.3 Parcs à résidus

Deux parcs à résidus en opérations :

- La Digue cyanurée construite par la CMT en 2002 et remise en état en 2013 par Maya Gold & Silver et sera utilisée jusqu'à la construction de la nouvelle digue avec le projet d'expansion.
- La Digue de flottation construite en 2021 sera en opération jusqu'à la construction de la nouvelle digue avec le projet d'expansion.

Et deux autres fermés :

- La Digue historique fut utilisée de 1980 à 1990 par la SOMIL.
- L'ancienne Digue fermée en 2020, est en cours de végétalisation.

2.4 Magasin et atelier de maintenance

Le magasin à pièces de rechanges et atelier de maintenance a été construit avec l'usine de cyanuration en 1980 par la SOMIL.

2.5 Cité ouvrière et administration

Construite en 1980 par la SOMIL avec rajouts successifs de bâtiments et maisons de travailleurs par les divers opérateurs successifs de la mine de Zgounder. Le camp dispose d'une capacité d'environ 100 personnes, avec une cantine, des bureaux administratifs, une infirmerie, ainsi qu'une salle de sport.

2.6 Situation du foncier

2.6.1 Le foncier exploité par la mine

L'assiette foncière exploitée par la mine relève des terres collectives appartenant à deux tribus « **Id Nouh** et **Ait Hamdane** ». ZMSM déclare avoir hérité de l'ex-exploitant une situation compliquée par rapport à la situation du foncier et elle a entrepris plusieurs actions pour régulariser cette situation à travers la contractualisation d'un bail avec les autorités compétentes.

Le Foncier a fait l'objet d'une licence d'exploitation – (**Annexe 5**) délivrée par le département d'énergie et des mines avec les indications suivantes :

- Durée : dix ans : 2017 – 2027 ;
- Contenance : 16 km² définis par 4 coordonnées topographiques.

Le foncier a fait l'objet aussi d'un contrat de bail (**Annexe 6**) contracté avec les représentants des ayants droit légaux les deux tribus « **Id Nouh** et **Ait Hamdane** ».et avec la contresignature du Directeur des affaires rurales de la province. Ce Contrat présente les indications suivantes :

- Contrat du : 29 Juin 2022 ;
- Périodes : 9 ans (2022 à 2030) ;
- Superficie : 174, 4077 Ha ;
- Parcellaire : 8 Parcelles délimitées par plusieurs coordonnées topographiques ;
- Régularisation par la mine des frais de loyer du foncier depuis Juin 2014 ;
- Une série de conditions et d'obligations arrêtées par les deux parties contractantes.

La configuration des projections sur la carte des coordonnées topographique de ces 8 parcelles est présentée par la carte ci-après. On y distingue :

- La configuration des parcelles déjà louées ;
- La nouvelle configuration de l'ensemble du parcellaire que la mine compte louer auprès des autorités compétentes.

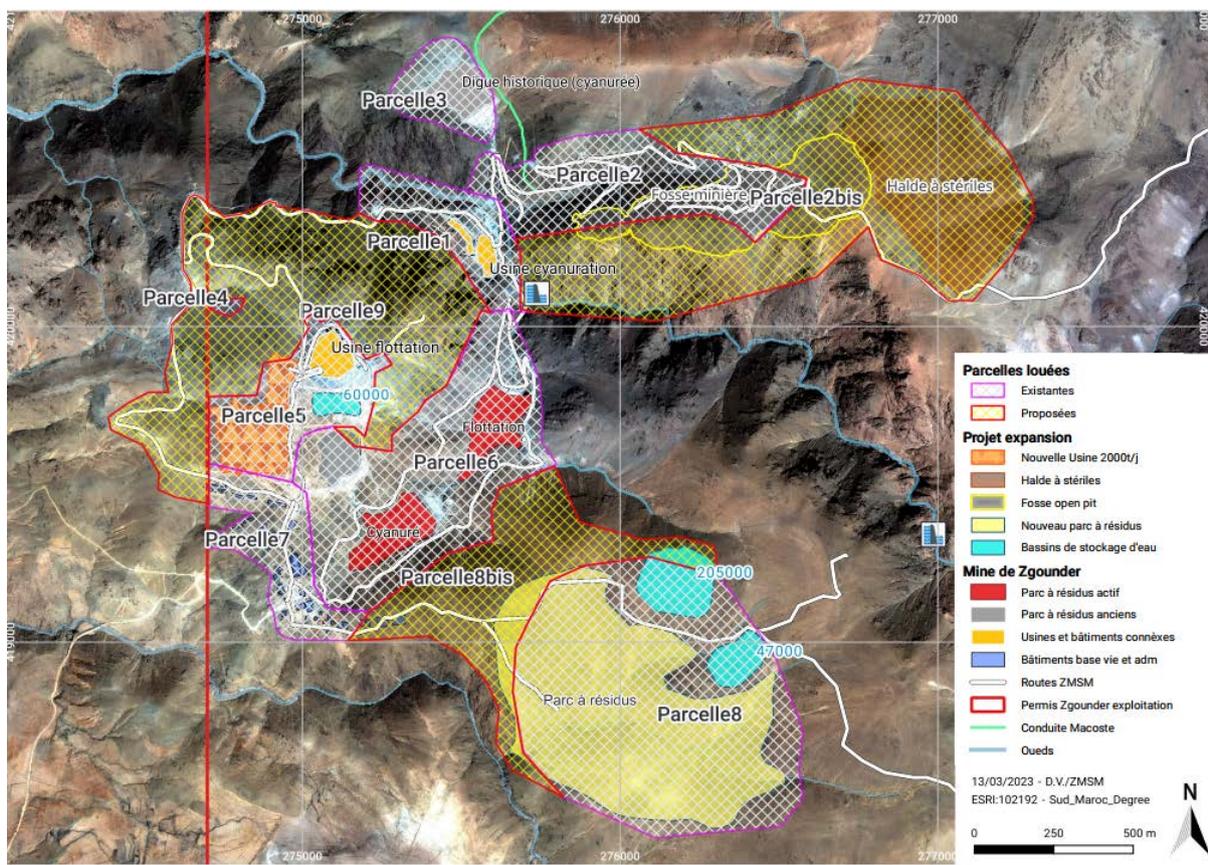


Figure 3 : Configuration actuelle et future de l’assiette foncière de la mine

(Source: Aya Gold and Silver, 2022)

Cette nouvelle configuration du parcellaire permettra la mise en place d’une matérialisation de l’ensemble du périmètre de l’assiette foncière. Ainsi les bergers pourraient se déplacer avec leurs troupeaux en toute sécurité en dehors du site de la mine.

La mine, confirme son accord et sa disponibilité pour procéder à la matérialisation concrète des limites physiques de son foncier (tas de pierres, végétalisation, grillage, ...)

Le tableau suivant récapitule les superficies respectives de chacune des parcelles :

Nom Parcelle	Superficie HA	Statut
Parcelle2	23	Existant
Parcelle3	7	Existant
Parcelle4	0	Existant
Parcelle5	16	Existant
Parcelle1	11	Existant
Parcelle8	63	Existant
Parcelle6	40	Existant
Parcelle7	12	Existant
Parcelle9	54	Proposé
Parcelle2bis	68	Proposé
Parcelle8bis	28	Proposé

2.6.1 Besoin en foncier du projet d'extension de la mine

Selon les déclarations des responsables de la mine, les besoins en foncier du projet d'extension sont de l'ordre de 88 ha composés des deux blocs suivants (Figure 3) :

- La parcelle 8 (63 ha) incluse dans le contrat de bail du foncier ;
- Une extension supplémentaire de 25 Ha non encore louée et qui doit faire l'objet d'un avenant du contrat de location du foncier.

Cette superficie totale de 88 ha est actuellement exploitée par les bergers pour le pâturage et les déplacements des troupeaux. Devant les grandes étendues de pâturage, l'impact de mobilisation de cette superficie par la mine reste négligeable sur les sources d'alimentation des troupeaux que sur leur déplacement.

2.7 Situation des ressources en eau

2.7.1 Dispositions administrative et réglementaire générales

La loi n° 36-15 du 10 aout 2016 fixe les règles d'une gestion intégrée, décentralisée et participative des ressources en eau, notamment du domaine public hydraulique en tenant compte des changements climatiques afin de s'y adapter.

Selon cette loi, le domaine public hydraulique est inaliénable, insaisissable et imprescriptible (*Article 4*). Il est constitué de toutes les eaux continentales (*Article 5*) notamment :

- Les sources de toutes natures y compris les résurgences d'eau douce en mer ;
- Les cours d'eau de toutes sortes qu'ils soient naturels ou artificiels, permanents ou non permanents ainsi que leurs lits, leurs sources et embouchures et le lit des torrents ou chaâbas dans lesquels l'écoulement des eaux laisse des traces apparentes ;

Selon l'*Article 10* de cette loi, les droits d'eau régulièrement reconnus sont soumis aux dispositions des plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau tels que prévus au chapitre VII de la même loi.

L'*Article 12* stipule que les droits d'eau dont les propriétaires n'ont engagé aucune procédure de cession conformément aux dispositions du premier alinéa de cette loi font l'objet d'expropriation au profit de l'Etat dans les conditions définies par la loi n°7.81.

Enfin, c'est l'Agence de Bassin Hydraulique qui est tenue (*Article 24*) de statuer sur la demande d'autorisation ou de concession. Sont soumis au régime de l'autorisation (*Article 28*) notamment :

- Le creusement de puits et la réalisation de forages ;
- Le prélèvement des eaux de sources naturelles ;
- L'établissement, sur le domaine public hydraulique, des ouvrages de protection des biens privés contre les inondations ;

2.7.2 Statut réglementaire des ressources en eau de la mine

Selon les informations collectées auprès de l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa (ABHSM) d'autre part, les ressources en eaux exploitées actuellement (source Macost et forages) et celles qui seront mobilisées par le projet d'extension (seuils de collecte des eaux de pluies) relèvent toutes du domaine public hydraulique. Elles sont ainsi soumises aux conditions et exigence de la réglementation en vigueur notamment les dispositions de la loi n° 36-15 du 10 aout 2016.

2.7.1 Situation actuelle des ressources en eau (avant le projet d'extension)

La mine exploite les eaux de la source Macost et les eaux pompées au niveau de quatre forages de la source Agdal (à 250 m), qui fait partie du système hydrique Macost. Les eaux de ces ressources, situées à 7 km à l'amont du site de la mine, sont collectées dans un grand bassin puis transmises par voie gravitaire jusqu'au site de la mine ([Photo 4](#)).



Photo 4 : Approvisionnement en Eau de la Mine : Source Macost et Forages

(Source : Phenixa, Octobre 2022))

AYA –ZMSM déclare avoir hérité la situation de l'exploitation des ressources en eaux qui ont font l'objet d'un très ancien contrat d'achat conclu dans les années 1980 entre les ex-exploitants de la mine de l'époque et un comité représentant à l'époque les ayants droits d'usage de l'eau qui relèvent de la tribu des Ait Ouaya située dans la province de Ouarzazate. Depuis son arrivée AYA - ZMSM, a procédé au renouvellement de ce contrat déjà existant selon des conditions convenues en commun accord avec les deux parties. (**Annexe 7 & Annexe 8**).

L'EIE a été ainsi validée par le comité des études d'impact et une attestation d'acceptabilité environnementale a été délivrée à la mine en date du 23 Février 2022 (**Annexe 9**) notamment sur la base du compte rendu de la **Commission de l'Enquête Publique** (CEP) du 28 Octobre 2021 et de l'avis de la **Commission Régionale Unifiée d'Investissement** (CRUI) du 10 Février 2022.

L'attestation d'acceptabilité environnementale stipule la nécessité pour AYA-ZMSM de veiller à la mise en œuvre effective du Plan de Gestion Environnemental et Social – PGES objet de l'EIE y compris les mesures requises par rapport à l'exploitation des ressources en eau.

2.7.1 Perspectives de la situation des ressources en eaux avec le projet d'extension

Deux études (hydrique et hydrogéologique) ont été réalisées, dans le cadre du projet d'extension pour apprécier et quantifier les niveaux des ressources en eau (superficielle et souterraine) potentielles mobilisables. C'est ainsi que selon les déclarations du directoire de la mine :

- Les besoins en eau du projet d'extension seront assurés, par la construction des ouvrages de collecte des eaux des pluies (*des seuils*) au niveau des bassins aux alentours de la mine ;

Selon une hypothèse du directoire de la mine, il est prévu à termes, de pouvoir assurer l'approvisionnement de l'ensemble des besoins en eau indépendamment de la source Macost. Cependant cette hypothèse a besoin d'être vérifiée avec le temps et avec l'expérience de l'exploitation de la nouvelle usine ;

AYA-ZMSM déclare avoir entamé, conformément à la réglementation en vigueur, la procédure de demande de concession auprès de l'Agence de Bassin Hydraulique de sous Massa – ABHSM pour la construction des seuils de collecte des eaux de pluies au niveau d'oued Zgounder et des bassins de stockage de ces eaux. La carte suivante montre les emplacements des seuils et des bassins.

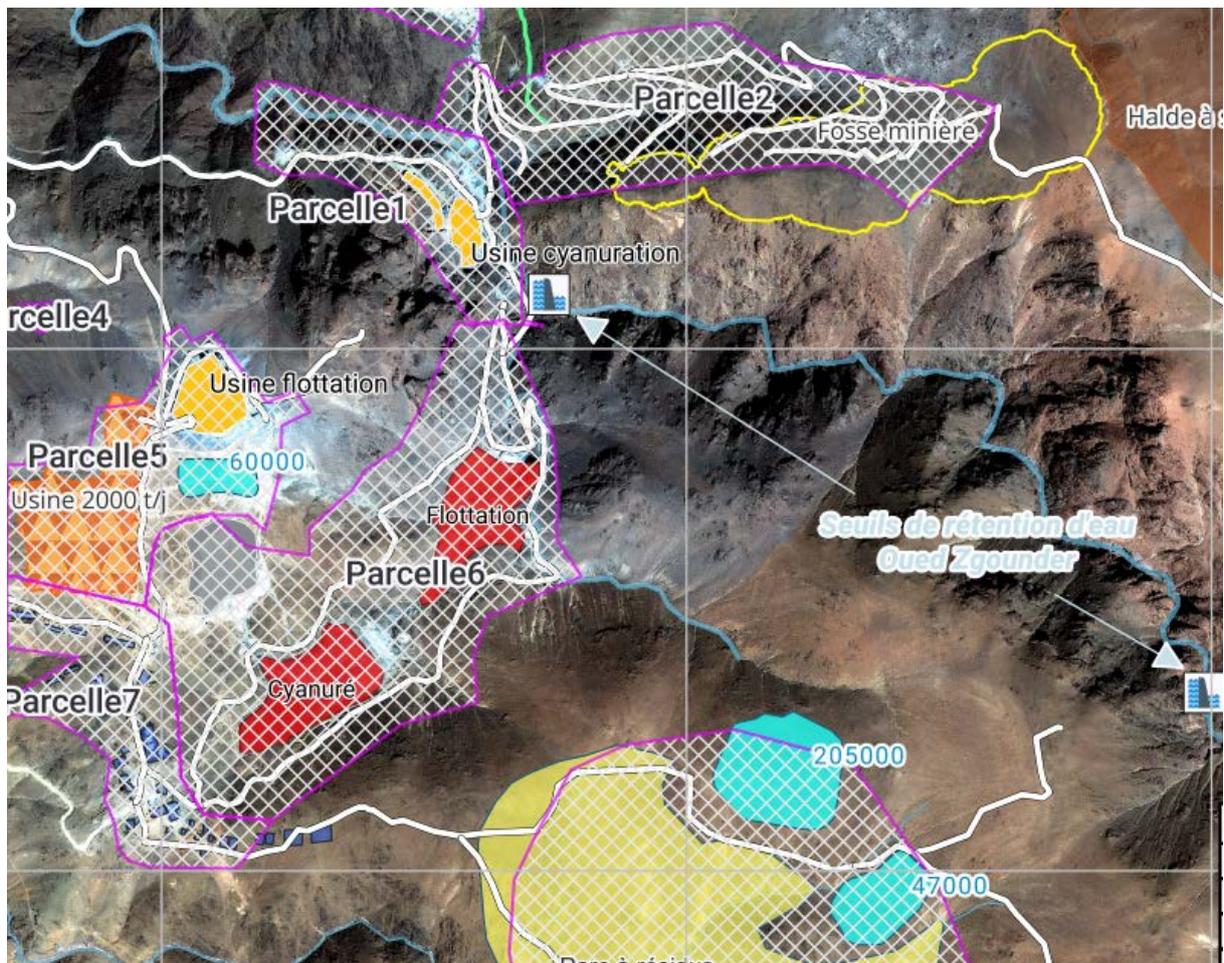


Figure 4 : Emplacements des seuils et des bassins

(Source: Aya Gold and Silver, 2022)

2.7.2 Usage de l'eau au niveau de la zone d'étude

L'usage de l'eau au niveau de la zone d'étude est caractérisé par de grosses difficultés liées à la rareté de plus en plus accentuée des eaux superficielles et aussi des eaux souterraines.

Les sécheresses aigues accumulées depuis plusieurs années ont eu des conséquences néfastes sur les principaux secteurs d'activités économiques : l'agriculture et l'élevage. Ainsi, au niveau du terrain, on peut constater :

- Le tarissement de plusieurs sources notamment au niveau des 06 douars avec le dessèchement des cours d'eau habituels ;
- La diminution des débits des puits devenus de plus en plus profonds.

Ces constats ont provoqué plusieurs conséquences néfastes telles que :

- Le dessèchement des arbres fruitiers, même les plus anciens (censés avoir des systèmes racinaires larges et profonds) et les plus rustiques (Amandiers) ;
- L'abandon par les agriculteurs des cultures maraichères consommatrices d'eau d'irrigation ;
- Le maintien avec de légères baisses des superficies de la culture de Safran très importante pour les agriculteurs notamment comme source de revenus et réguliers ;
- La disparition presque totale des élevages au niveau de quatre douars (Askaoun, Aoulouss, Miyal et ait Himmi) à cause des dessèchements des terrains de parcours.

Cette situation crée des tensions sociales au niveau des populations qui se tournent vers les ressources en eau exploitées par la mine.

2.8 Emploi de la main d'œuvre

La mine emploie la main d'œuvre dans la limite de ses propres besoins effectifs. Elle déclare encourager au mieux possible le recrutement de la main d'œuvre locale notamment au niveau des 06 douars de la zone d'étude.

Selon les statistiques communiquées par la mine, pour le mois d'Octobre 2022, au total 89 ouvriers sont recrutés au niveau des 06 douars de la zone d'étude. La répartition de cet effectif entre les douars est donnée par le tableau suivant :

Tableau 2 : Répartition par douar des effectifs des ouvriers – Octobre 2022

Douar	Effectifs employés	% de l'effectif total des ouvriers de la mine
Douar Askaoun	10	7%
Douar Tamalout	18	12%
Douar Aoulouss	16	11%
Douar Miyal	29	19%
Douar Ait Himmi	4	3%
Douar Tital	12	8%
Total	89	-

(Source : Mine Zgounder, Novembre 2022)

Deux types d'emploi de la main d'œuvre non qualifiée ont été ainsi identifiés. La main d'œuvre à contrats directs avec la mine qui représente près de 55% de l'effectif total et la main d'œuvre des sous-traitants à hauteur de 45% de l'effectif total des ouvriers.

Selon les déclarations des ouvriers titulaires de contrats directs avec la mine, le contenu de leurs contrats ne soulève pas d'objection particulière ni au niveau des montants des salaires et des indemnités versées par la mine ni au niveau des conditions de travail (Déclarations à la CNSS, congés, transport, etc.).

Par contre, la majorité des ouvriers qui travaillent pour le compte des sous-traitants dénoncent les conditions de travail et réclament la régularisation de leurs situations en alignement avec les conditions de travail des ouvriers de la catégorie précédente. Les régularisations demandées concernent entre autre l'établissement de contrats légaux en bonne et due forme avec la réglementation correspondante notamment les niveaux de salaire, les indemnités et l'ensemble des autres conditions de travail requises (Déclarations à la CNSS, congés, transport, etc.). Aya Gold & Silver déclare effectuer les contrôles de déclaration à la CNSS de tous les sous-traitants.

Au niveau de l'emploi de la main d'œuvre, AYA –ZMSM déclare avoir hérité une situation générale qui a nécessité une série de régularisations qu'elle a entamé et qui portent essentiellement sur :

- La révision à la hausse des salaires des ouvriers et leurs alignements sur le salaire minimum de croissance - SMIC imposé par la réglementation ;

- L'amélioration contractuelle des conditions de travail (déclaration à la CNSS, Transport et restauration, Mesures de Santé et de sécurité, etc.)
- L'observation de la priorité à accorder à l'emploi des locaux conformément à nos engagements et aux exigences du code de travail ;
- Etc.

2.9 Alimentation électrique

La mine de Zgounder est actuellement connectée au réseau national de l'ONEE et consomme en moyenne 4 MW.

3. Projet d'extension de la mine de Zgounder

3.1 Composantes du projet

Le projet d'expansion prévoit d'augmenter la capacité de traitement de minerai de 700 à 2700 tonnes par jours pour une durée de vie d'environ 10 ans à partir de l'année 2024.

Les composantes du projet d'expansion de la mine portent sur un investissement global de l'ordre de 120 M USD réparti entre les composantes suivantes :

- Une nouvelle usine de traitement de minerai (Concassage - Broyage – Flottation -Lixiviation du concentré de flottation - Décantation à contrecourant - Lixiviation des résidus de flottation - Absorption au charbon actif -Élution du charbon actif - Merrill-Crowe et Raffinerie) avec une capacité de 2000 t/j ;
- Une nouvelle Fosse minière ;
- Halde à stériles ;
- Parc à résidus ; avec un volume prévisionnel de stockage de 4 342 000 m3 ;
- Amélioration des pistes.

3.1.1 Nouvelle usine de traitement

D'une capacité de traitement de 2000 t/j Cette usine va opérer selon un procédé intégré et moderne portant sur plusieurs étapes notamment :

- Concassage selon un certain nombre de procédés complémentaires ;
- Broyage et obtention de pulpe humide ;
- Flottation pour séparation des minéraux de valeur (qui contiennent l'argent) de la gangue à l'aide de réactifs (Chaux, Xanthat, Aero 241 MIB, etc.) ;
- Lixiviation du concentré de flottation à l'aide de cyanure ;
- DCC – Décantation à contrecourant dans une chaine de lavage par décantation ;
- Lixiviation des résidus de la flottation ;
- CIP – Absorption au charbon activé ;
- Élution du charbon activé ;
- Merrill-Crowe ;
- Raffinerie.

3.1.2 Fosse à ciel ouvert

Une fosse à ciel ouvert (500 m de longueur x 250 m de largeur et 200 m de profondeur) sera construite pour faciliter l'extraction du minerai au sommet de la montagne de la mine entre les niveaux de 2200m et 2075m d'altitude.

3.1.3 Parc à résidus

Le nouveau parc à résidus sera situé à environ 1000 m au Sud-Est de l'usine sur un talweg. Le bassin versant de la digue est de 0.85 km².

3.2 Besoins du projet en facteurs de production

Le projet d'extension de la mine nécessite une série de besoins en facteurs de production notamment des besoins en foncier, en eau, en électricité et en main d'œuvre.

3.2.1 Besoins en foncier

Selon les déclarations de la mine, en plus de l'utilisation de la parcelle 8 (63 Ha), le projet d'extension de la mine nécessite une extension foncière d'une superficie de 25 Ha supplémentaire. La mobilisation de ces superficies induira certainement une réduction potentielle des sources d'alimentation des troupeaux. Cette réduction reste négligeable devant les grandes étendues des parcours et donc l'impact conséquent sur les revenus des éleveurs est très faible.

3.2.2 Besoins en eau

Deux études (hydrique et hydrogéologique) ont été réalisées, dans le cadre du projet d'extension pour apprécier et quantifier les niveaux des ressources en eau (superficielle et souterraine) potentielles mobilisables.

Ainsi et selon les déclarations du directoire de la mine, les besoins supplémentaires en eau de la nouvelle usine seront assurés par plusieurs solutions complémentaires :

- Le dénoyage des niveaux inférieurs de la mine ainsi que des circuits fermés permettant la réutilisation de l'eau de procédé.
- La construction des ouvrages (seuils) de collecte des eaux des crues exceptionnelles dans la rivière Zgounder, qui en général sont des épisodes très intenses et très courts
- Le creusement de nouveaux forages.

À termes, la mine estime pouvoir assurer l'approvisionnement de l'ensemble de ses besoins en eau indépendamment de la source Macost.

3.2.3 Besoins en électricité

La nouvelle usine augmentera les besoins en électricité à environ 8 à 10 MW. Une nouvelle ligne électrique de raccordement au réseau national sera construite.

3.2.4 Besoins en main d'œuvre

Lors de la phase de construction, la main d'œuvre additionnelle requise devrait avoisiner 500 personnes.

L'opération en continu des trois usines ainsi que le minage en surface et en souterrain devraient requérir environ 600 personnes.

3.3 Mesures prévisionnelles de gestion sociale

Gestion prévisionnelle selon les directives et les exigences de la réglementation notamment la Plan d'action environnemental et sociale (PGES) objet de l'Étude d'Impact Environnementale et Sociale.

3.3.1 Main d'œuvre

Le projet d'extension de la mine prévoit la création de 1100 emplois supplémentaires. 500 emplois pour sa phase de construction et 600 emplois pour sa phase d'exploitation ;

AYA-ZMSM déclare avoir entamé, dans le cadre du projet d'extension, la préparation d'une série de mesures en relation avec l'amélioration significative de la gestion des emplois. Il s'agit notamment de l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions pour la concrétisation de sa « **politique de ressources humaine** » en cours de finalisation en harmonie avec les exigences et les directives de la réglementation en vigueur et aussi avec les valeurs « *d'entreprise citoyenne* » adoptées et imposées par l'entreprise mère AYA – GOLD & SILVER au Canada.

Ces plans d'actions prévoient la régularisation progressive de la situation à travers un certain nombre de mesures telles que la nécessité :

- D'accorder, dans la mesure du possible la priorité au recrutement de la main d'œuvre local.
- De récupérer les ouvriers de la sous-traitance et leur établir des contrats directs avec la mine. Une trentaine d'ouvriers ont fait l'objet cette année de ce transfert entre la sous-traitance et la mine.
- D'exiger contractuellement des sous-traitants de s'aligner sur les directives de notre stratégie dans le respect de la réglementation en vigueur (code de travail, code minier, etc.)

3.3.2 Aspects Santé-Sécurité

La politique SSEC de responsabilité sociétale de l'entreprise (Politique «) établit l'engagement d'Aya Gold & Silver Inc (« AYA ») envers la santé et sécurité de nos travailleurs, de l'environnement, et des communautés locales (« SSEC »). Elle est applicable pour tous les aspects de l'exploration, du développement de projet, d'exploitation minière et de fermeture et réhabilitation des sites miniers.

La Direction de la mine a confirmé que la politique SSEC (Santé, Sécurité Environnement et Communautés locales) de l'entreprise mère Aya Gold & Silver Inc. Doit s'appliquer à toutes ses filiales en propriété exclusive. Tous les membres du conseil d'administration, membres de la direction, employés ou sous-traitants d'AYA sont responsable de prendre les mesures nécessaires pour respecter les engagements énoncés par cette politique et veiller à offrir un environnement de travail sain et sécuritaire aux travailleurs et aux visiteurs.

Les supérieurs hiérarchiques et superviseurs sont appelés à faire preuve de leadership exemplaire à ce sujet, et à communiquer la politique SSEC à tous ses employés et sous-traitants.

Ainsi et à titre d'exemple pour le cas de la mine de Zgounder, les explosifs seront stockés dans un dépôt souterrain qui sera géré conformément à la réglementation en vigueur en prenant toutes les mesures nécessaires à assurer la sécurité des employés et la protection de l'environnement.

3.3.3 Parties Prenantes de la mine

Les parties prenantes de ce projet identifiées par les travaux d'enquêtes sont principalement :

- Les présidents et les élus des deux communes Askaoun et Taouyalt ;
- Les autorités locales : le Caïd, le Khalifa et les Moquadem ;
- Les ONG (Associations et Coopératives) dans les 06 Douars de la zone d'étude ;
- Les représentants du personnel de la mine ;
- Les populations.

Globalement, les enquêtes et les prospections du terrain ont permis d'acter l'acceptation du projet d'extension de la mine par les populations et l'ensemble des membres des familles des PP rencontrés moyennant la résolution d'une série de points sensibles traités dans le second rapport de cette étude (Rapport sur les impacts sociaux et les mesures).

Au-delà des limites des termes de références préalables de la présente étude, les principaux points sensibles identifiés par les enquêtes en relation avec ces parties prenantes sont :

- **La situation compliquée de la communication entre la mine et ses parties prenantes :**

Le directoire de la mine est très conscient de l'importance de la communication qu'il compte bien améliorer et développer auprès de l'ensemble des parties prenantes. Un plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) est en cours de finalisation. Il constitue ainsi une bonne plateforme importante à ce sujet. La mise en œuvre et le suivi des plans d'actions objets de ce PEPP permettront certainement de rétablir confiance et sérénité très requises pour l'ensemble des parties prenantes.

▪ **L'absence de procédures officielles de gestion des Plaintes & Doléances :**

Pour ce point, le directoire de la mine a affiché à plusieurs reprises sa volonté et sa disponibilité pour mettre en place une procédure de gestion des doléances claire, pertinente et transparente.

3.3.4 Mesures sociales

AYA-ZMSM se déclare une entreprise citoyenne conformément à la politique SSEC de sa maison mère au Canada. Elle confirme dégager chaque année un budget dédié exclusivement à la réalisation d'un programme d'actions socioéconomiques qu'elle tient à mettre en place en collaboration avec les PP.

Depuis son arrivée, la nouvelle équipe de mine entreprend, conformément à sa stratégie « **d'entreprise citoyenne** » qu'elle revendique, deux groupes d'actions socioéconomiques complémentaires notamment des actions annuelles ponctuelles et des actions sur le long terme.

Les actions annuelles ponctuelles portent sur l'organisation de caravanes médicales, la distribution des paniers du ramadan aux ménages pauvres en besoin,

Les actions de long terme ont concerné entre autre les actions suivantes :

- Aménagement d'écoles primaires ;
- Achat et mise à la disposition des communes de véhicules de transport scolaire,
- Aménagement de routes,
- Creusement de puits pour l'alimentation en eau potable des populations ;
- Élaboration d'un grand projet des Activités Génératrices de Revenus – AGR portant sur le développement de toute la filière de la culture de Safran avec quatre coopératives en cours d'organisation en Groupement d'Intérêt Économique – GIE.

Avec le projet d'extension de la mine, AYA-ZMSM s'est fixé l'objectif de plus développer et mieux valoriser ces actions à travers entre autre :

- Un appui en savoir faire des ONG (Association, coopératives et GIE) dans les douars de l'aire d'étude en vue de leur permettre d'accéder aux opportunités nationales de financement des projets de développement associatifs :
 - Initiative Nationale de Développement Humain - INDH,
 - Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et l'Arganier - ANDZOA,
 - Office Régional De Mise En Valeur Agricole de Sous Massa ORMVA –SM,
 - Agences de coopération internationales allemande, belge, Française, etc.).
- Des séances d'information et de concertation avec ces ONG pour arrêter les besoins prioritaires de ce programme ;

Un programme de renforcement de capacités et d'accompagnement des ONG (associations, coopératives et GIE) est en cours de préparation.

3.4 Planification générale

Il est prévu de réaliser le projet selon le planning prévisionnel suivant :

Tableau 3 : État d'avancement prévisionnel du projet

Années	État d'avancement prévisionnel du projet
2020	Nouvelle Direction – démarrage des études.
2021	Mise à jour des ressources.
2022	Travaux de terrassement, amélioration des pistes et Début des travaux de la nouvelle digue.
2023	Construction de la nouvelle usine.
2024	Mise en service de la nouvelle usine.

(Source: Aya Gold and Silver, 2022)

3.5 Impacts économiques prévisionnels

Le projet d'extension de la mine de Zgounder induira une série d'impacts positifs sociaux notamment :

- La création des emplois ;
- L'exploitation, des loyers du foncier et des ressources en eaux versé par AYA – ZMSM pour le développement local ;
- La dynamisation des activités économiques au niveau local et régional (plusieurs nouvelles maisons construites par des employés de la mine) ;
- La contribution au développement socio-économique locale par les actions sociales entreprises par la mine ;
- L'amélioration substantielle conséquente des niveaux de vie des populations ;
- L'augmentation des redevances versées à l'État.

Ces impacts ont plusieurs incidences positives qui permettent l'amélioration substantielle des niveaux de vie des populations. Ils méritent d'être plus développés et mieux valorisés.

Des propositions à ce sujet sont détaillées au niveau du second rapport (Rapport sur les impacts et mesures) de cette étude.

3.6 Acceptabilité environnementale

Le projet d'extension de la mine a fait l'objet d'une étude d'impacts environnementale et sociale (EIES) qui a reçu l'attestation d'acceptabilité environnementale (**Annexe 9**) présente les indications suivantes :

- Date : 23 Février 2022 ;
- Obligation pour l'entreprise de la mine en œuvre des mesures objets du rapport de l'EIES.

4. Découpage administratif et démographie

4.1 Découpage administratif

L'organisation territoriale repose sur un système alliant structures déconcentrées et décentralisées. Il y a une nette distinction à faire entre la division du territoire sur la base de la décentralisation basée sur des organismes élus (collectivités territoriales dont les communes) et l'organisation administrative des services de l'État (ressort territorial des autorités chargées de l'ordre public et de la représentation du pouvoir central).

Le tableau ci-dessous présente ces différents niveaux administratifs ainsi que les autorités / structures qui leur sont associées, dans la zone d'influence du projet.

Tableau 4 : Présentation des échelons administratifs, autorité et parties prenantes impliquées

Échelon administratif / partie prenante	Description des pouvoirs
Wilaya / Wali Agadir	<p><u>Pouvoir déconcentré :</u></p> <p>Le wali est un haut fonctionnaire à la Wilaya de la région.</p> <p>L'action régionale s'exécute sous le contrôle du wali de la région, représentant le pouvoir central.</p>
Région / Conseil régional de Souss Massa	<p><u>Pouvoir régional décentralisé :</u></p> <p>Le président du conseil et le conseil régional qui est l'assemblée délibérante de la région, sont élus au suffrage universel direct par les électeurs de la région. À l'instar des autres collectivités territoriales, ses membres sont élus pour une durée de six ans.</p> <p>Les compétences propres du conseil sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement régional : développement économique, formation professionnelle, formation continue et emploi, développement rural, transport régional, conservation du patrimoine culturel de la région, gestion des parcs régionaux, etc ; - Aménagement du territoire : élaboration du plan régional d'aménagement de territoire.
Province / Gouverneur de province	<p><u>Pouvoir déconcentré, Autorité locale :</u></p> <p>Représentant du Roi dans les préfectures et provinces, il doit y assurer le rôle de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garant du maintien de l'ordre, - Coordonnateur des services extérieurs des différents ministères, de facilitateur de l'épanouissement de la démocratie locale et de partenaire des édiles locaux dans le Projet de développement socio-économique du territoire où il est nommé.
Province /Conseil Provincial de Taroudant	<p><u>Pouvoir décentralisé :</u></p> <p>La province a pour mission de statuer sur des projets relatifs à la promotion du développement social, ainsi que de renforcer l'efficacité, l'entraide et la coopération entre les communes relevant de leur territoire.</p> <p>La province est à dominante rurale.</p>
Cercle de Taliouine /	<p><u>Autorité Locale (Administration) en zone rurale :</u></p>

Échelon administratif / partie prenante	Description des pouvoirs
	Entité de pouvoir déconcentré qui se trouve à un échelon intermédiaire entre la préfecture ou province et la Caïdat en milieu rural. Le cercle de Taliouine comprend plusieurs Caïdats dont la Caïdat d'Askaoun.
Caïdat d'Askaoun	Couvre plusieurs communes, dont la commune d'Askaoun et la commune de Taouyalt.

Le projet suit la structure administrative suivante :

4.1.1 Région Souss Massa

La région Souss Massa s'étend sur une superficie de 53 789 km², soit (7,6%) du territoire national, et compte deux préfectures (Agadir Ida Outanane et Inzegane Ait Melloul) et quatre provinces (Chtouka Ait Baha, Taroudant, Tiznit et Tata), lesquelles regroupent 175 communes (21 communes urbaines et 154 communes rurales). La figure ci-après présente le découpage administratif de la région (Figure 4).

La région est bordée à l'Ouest par l'océan Atlantique, au Nord par la région de Marrakech-Safi, à l'Est par la région du Drâa-Tafilalet, au Sud-Est par l'Algérie et au Sud-Ouest par la région de Guelmim-Oued Noun.

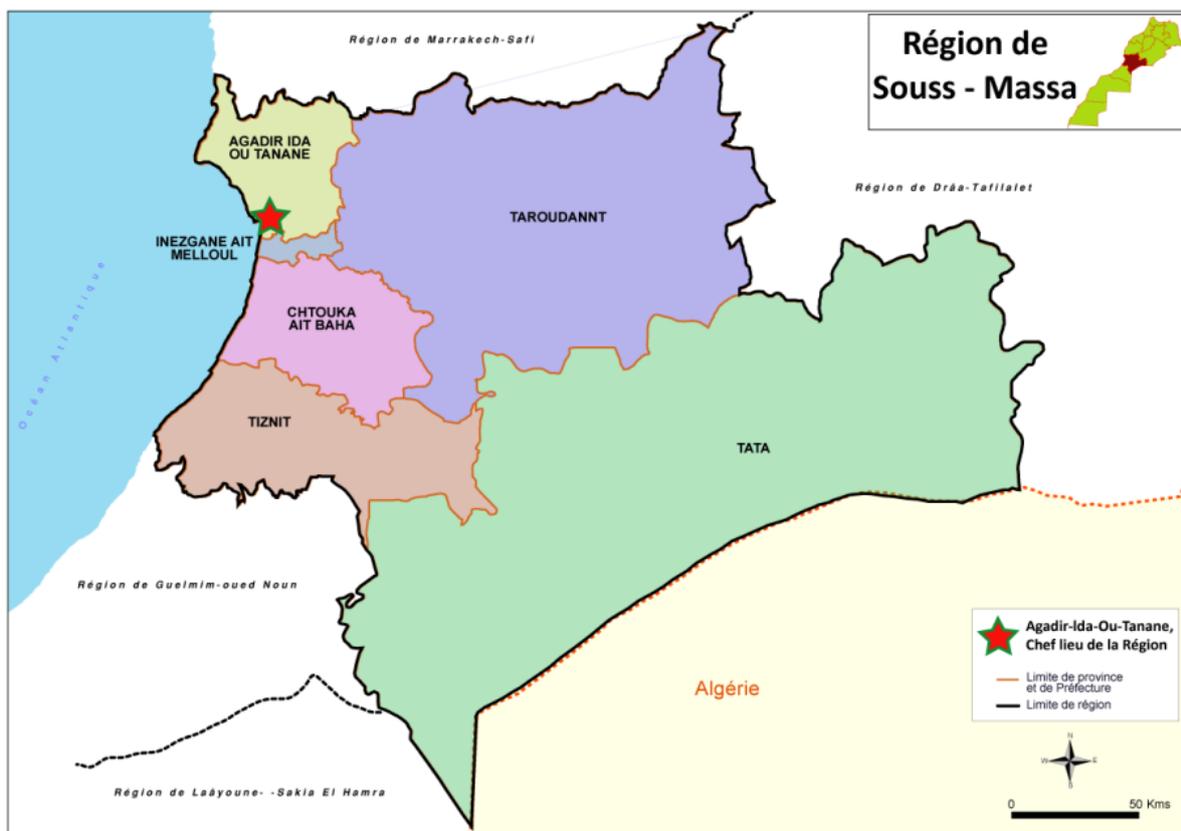


Figure 5 : Découpage administratif de la région de Souss-Massa

(Source : Monographie de la province de Taroudant, HCP, 2015)

4.1.3 Caïdat d'Askaoun

La Caïdat d'Askaoun relève du cercle de Taliouine qui fait partie de la province de Taroudant. Cette Caïdat compte cinq communes territoriales à savoir Toubkal, Ahl Tifnoute, Iguidi, Taouyalt et Askaoun. Le nombre de la population est de 14 405 habitants. Le projet de la mine de Zgounder dépend administrativement de deux communes : commune d'Askaoun et commune de Taouyalt.

4.1.3.1 Commune d'Askaoun

La commune d'Askaoun s'étale sur une superficie de 53,95 Km² et elle compte 6.940 habitants. La commune est limitée au Nord par les communes Iguidi et Taouyalt, au Sud par les communes Zagmouzen et Assaki, au Sud-Est par la commune Assaïsse, à l'Est par la province d'Ouarzazate et à l'Ouest par les communes Ouzioua et Tirsasse. La commune se trouve à environ 221 km de la préfecture de Taroudant et à environ 51 km de la ville de Taliouine.

En termes de localisation, la commune est située dans une région montagneuse du Moyen et du Grand Atlas, elle se trouve entre deux montagnes, la montagne Serwa à 1811 mètres d'altitude et la Montagne Torchkal à 1111 mètres d'altitude.

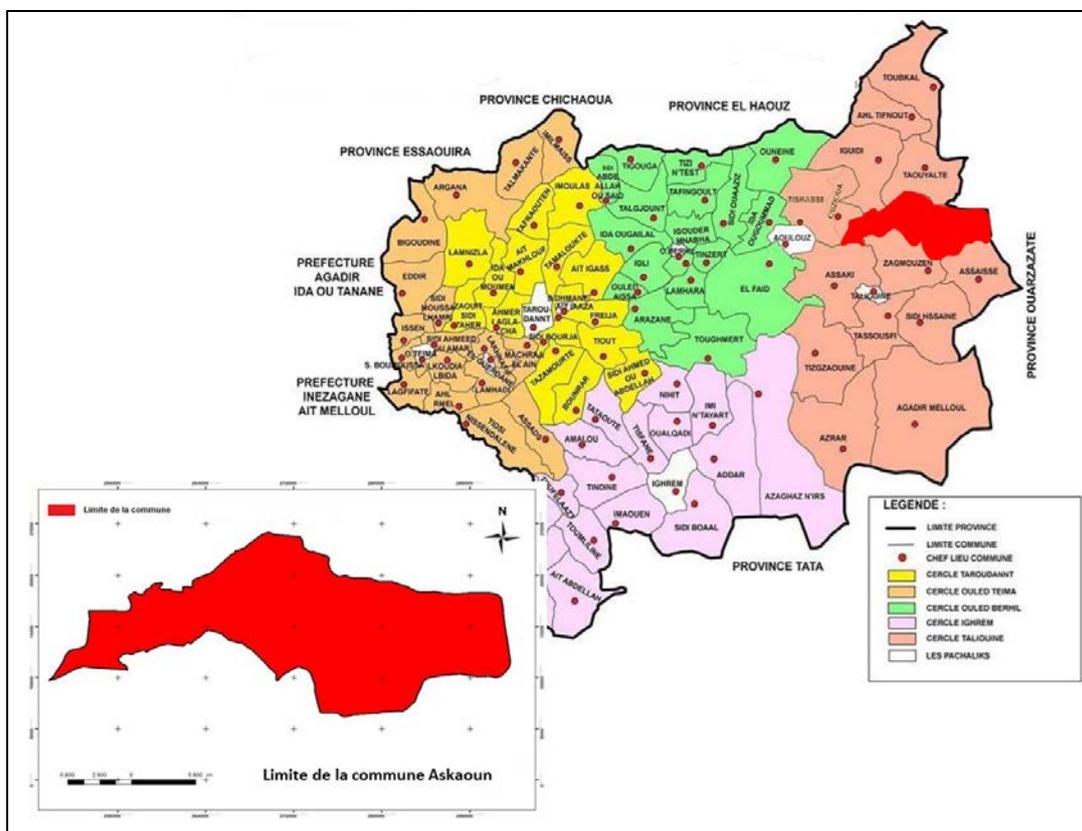


Figure 7 : Délimitation de la commune d'Askaoun

(Source : PDC, Askaoun 2022-2027)



Photo 5 : Vue panoramique de la commune d'Askaoun

(Source : Phenixa, Octobre 2022)

La zone d'étude dépend aux douars Aksoum, Aoulouss et Tamalout, qui font partie des 42 douars de la commune d'Askaoun.

4.1.3.2 Commune de Taouyalt

La commune Taouyalt est s'étend sur une superficie de 250,60 m² et elle compte 7 465 habitants selon le recensement de 2014 avec un 1370 ménage, La commune est limitée au Nord par les communes d'Ahl Tifnoute et Toubkal, au Sud par la commune d'Askaoun, à l'Est par la commune de Khouzam et la province d'Ouarzazate et à l'Ouest par la commune Iguidi.

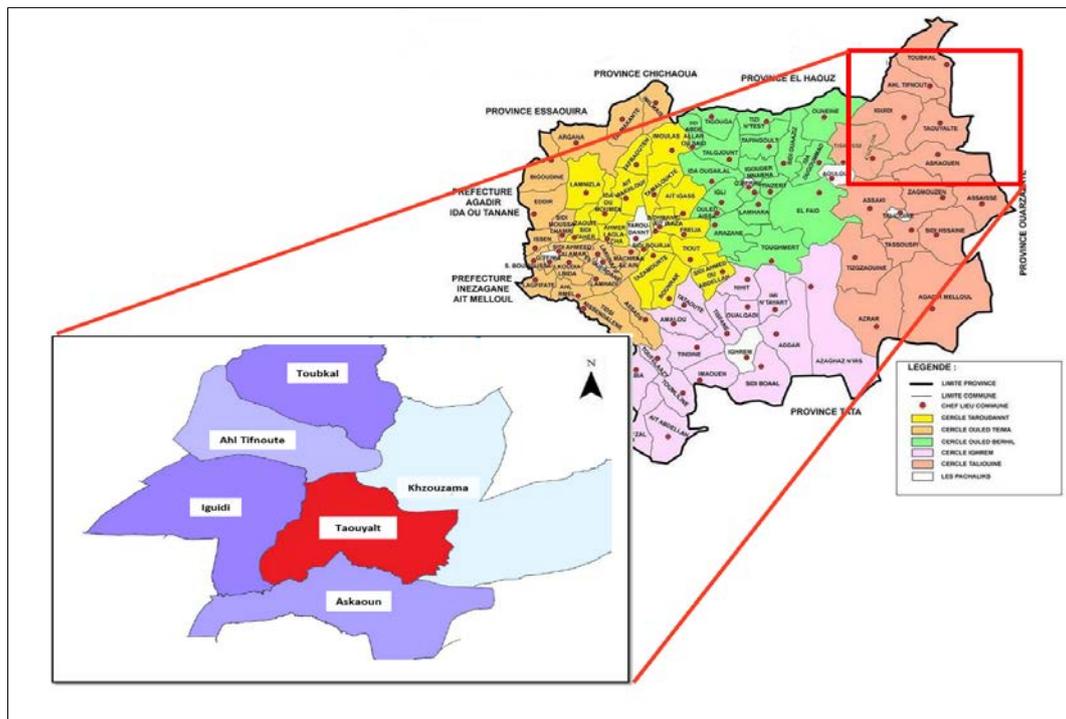


Figure 8 : Délimitation de la commune de Taouyalt

(Source : PDC Taouyalt - 2022)



Photo 6 : Vue panoramique de la commune de Taouyalt

(Source : Phenixa – Octobre 2022)

La commune de Taouyalt est constituée de 60 douars, la zone d'étude se limite aux 3 douars : douar Ait Himmi, douar Miyal et douar Tital.

4.2 Données démographiques

4.2.1 Tailles des populations et des ménages

▪ Au niveau régional et provincial :

Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2014, le tableau suivant illustre l'évolution de la population au niveau de la région de Souss Massa et de la province de Taroudant.

Tableau 5 : Évolution de la population de la région entre 2004 et 2014

Désignation	Population		TAAM*(%)
	RGPH 2004	RGPH 2014	
Province de Taroudant	780 661	838 820	0,72
Région de Souss - Massa	2 324 142	2 676 847	1,42
Échelle Nationale	29891708	33848242	1,25

* TAAM*(%) : Taux d'accroissement annuel moyen

(Source : R.G.P.H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2004-2014))

La population de la région a augmenté de **2 324 142** à **2.676.847** habitants entre 2004 et 2014, soit une croissance absolue de **352.700** habitants, avec une croissance annuelle moyenne de **(1,42%)**, supérieure à celle enregistrée au niveau national **(1,2%)**.

Au niveau régional, la densité de peuplement, est de l'ordre de 50 habitants au km² en 2014 (47 habitants au km² au niveau national). Cet indicateur connaît toutefois de grandes variations selon les provinces et les préfectures.

La région Souss Massa présente des disparités importantes en matière de peuplement aussi bien pour le milieu urbain que pour le milieu rural. Les provinces de la région sont marquées par une prédominance du milieu rural notamment la province de Taroudant, qui abrite à la moitié (50.4%) de la population régionale rurale.

Le nombre de ménages de la région est passé de 456 191 en 2004 à 601 511 en 2014, soit une croissance absolue de 145 320 ménages soit une croissance annuelle moyenne de (3%).

La taille moyenne des ménages a connu un léger recul en passant 5,09 en 2004 à 4,45 en 2014, cet indicateur connaît lui aussi une disparité selon le milieu de résidence.

La taille moyenne des ménages urbains a baissé de 4,52 personnes en 2004 à 4,26 personnes en 2014.

▪ **Au niveau de la zone d'étude :**

Le projet dépend de trois douars au niveau de chacune des communes d'Askaoun et Taouyalt. Le tableau ci-après décrit la situation démographique des deux communes concernées.

Tableau 6 : Évolution de la population et des ménages dans les communes (Askaoun et Taouyalt)

Désignation	Population		Ménage	
	RGPH 2004	RGPH 2014	RGPH 2004	RGPH 2014
Commune Askaoun	7 447	7 458	1 166	1 306
Commune Taouyalt	7 818	7 465	1 258	1 370
Total	15 265	14 923	2 424	2 676

(Source : Monographie régionale–Région Souss Massa, 2017)

La population de la commune d'Askaoun compte 7 458 habitants. Il s'agit de personnes résidentes sur le territoire communal, avec une densité de 19,6 habitants/ km² selon le PDC (2022-2027). En ce qui concerne, la commune de Taouyalt compte 7 465 habitants.

La commune d'Askaoun est constituée de 42 douars et la commune de Taouyalt est constituée de 60 douars. Chaque douar a une densité de population différente selon le nombre des habitants qui dépend de la situation du site en raison des reliefs et les lieux traversés par la vallée et les cours d'eau. Le tableau suivant présente le nombre de la population et la taille moyenne de chaque douar.

Tableau 7 : Population dans la zone d'étude

Commune	Douar	Population	Ménages	Taille moyenne des ménages
Askaoun	Douar Askaoun	750	117	6,41
	Douar Tamalout	680	147	4,63
	Douar Aoulouss	160	30	5,33
Taouyalt	Douar Miyal	190	35	5,43
	Douar Ait Himmi	89	16	5,56
	Douar Tital	197	36	5,47
Total		2066	381	-
Moyenne générale				5,47

(Source : PDC, Askaoun 2022-2027 et PDC Taouyalt 2022)

La taille des ménages ruraux est passée de 5,74 personnes en 2004 à 4,73 personnes en 2014.

Le nombre total de ménages dans les douars de la commune d'Askaoun est de 294, alors que dans le douar de la commune de Taouyalt est de juste 87 ménages. Il y a plusieurs raisons qui peuvent expliquer cette situation. Au niveau de la commune d'Askaoun, les douars sont plus proches au centre de la commune que les douars de la commune de Taouyalt. La commune d'Askaoun offre des opportunités économiques et des avantages sociaux qui attirent les gens vers les douars de cette commune.

La taille moyenne de chaque douar selon les analyses des données recueillies lors des enquêtes est présentée dans tableau ci-dessous :

Tableau 8 : Taille moyenne des ménages dans la zone d'étude selon les enquêtes

Commune	Douar	Taille moyenne de ménages
Askaoun	Douar Askaoun	5,45
	Douar Tamalout	5,84
	Douar Aoulouss	6,5
Taouyalt	Douar Miyal	5,29
	Douar Ait Himmi	6,25
	Douar Tital	4,8
Moyenne		5,69

(Source : Phenixa – Enquête - Novembre, 2022)

On peut noter la similitude globale de la taille moyenne des ménages entre les communes et entre les douars. Elle est de 5,69 personnes par ménage en moyenne générale qui varie de 4,8 au niveau du douar Tital à 6,5 dans le douar d'Aoulouss.

4.2.2 Fécondité

▪ Au niveau régional et provincial :

La fécondité des femmes en âge de procréation au niveau de la région Souss Massa a connu une baisse notable au cours de la dernière décennie. Le tableau suivant représente l'indice synthétique de fécondité :

Tableau 9 : Indice de fécondité dans la province et dans la région entre 2004 et 2014

Désignation	RGPH 2004			RGPH 2014		
	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
Province de Taroudant	2,8	2,4	2,7	2,4	2,2	2,3
Région de Souss - Massa	3	2	2,6	2,2	2,1	2,2

(Source : Recensement générale de la population et de l'habitat 2014)

Cette baisse s'illustre clairement par l'indice synthétique de fécondité (ISF) qui mesure le nombre moyen d'enfants par femme. Cet indice est passé de (2,6 enfants) par femme en 2004 à (2,2 enfants) en 2014,

il s'établit ainsi à un niveau identique à celui observé au niveau national (2,2 enfants)¹. Le graphe ci-dessous illustre la diminution de la fécondité dans la région de Souss Massa et la province de Taroudant.

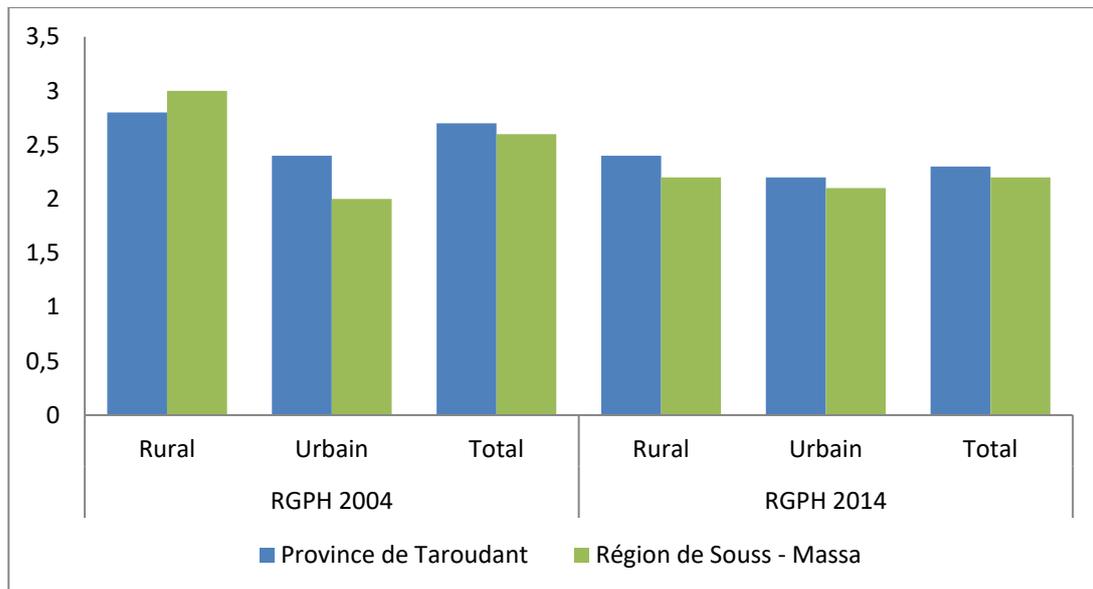


Figure 9 : Fécondité par province et région entre 2004 et 2014

(Source : Recensement générale de la population et de l'habitat 2014)

Le graphe représente l'indice synthétique de fécondité, qui est plus élevé dans le milieu rural par rapport au milieu urbain au niveau régional et au niveau provincial.

▪ **Au niveau de la zone d'étude :**

Les indices synthétiques de fécondité par douar sont présentés dans tableau ci-dessous selon les analyses des données recueillies lors des enquêtes :

Tableau 10 : Indice synthétique de fécondité dans la zone d'étude

Commune	Douar	Indice de fécondité
Askaoun	Douar Askaoun	2,45
	Douar Tamalout	2,94
	Douar Aoulouss	4,10
Taouyalt	Douar Miyal	4,50
	Douar Ait Himmi	4,20
	Douar Tital	2,80
Moyenne		3,49

(Source : Phenixa - Enquêtes - Novembre 2022)

¹ Direction régionale Souss Massa : monographie régionale Souss massa 2019

L'indice moyen synthétique de fécondité de l'ordre de 3,49 est plus élevé par rapport à son niveau dans la région et la province respectivement de 2,2 % et 2,3%.

4.2.3 Population selon sexe et âge

Selon le RGPH de 2014, la structure par sexe des populations se présente comme suit :

- Au niveau de la région Souss Massa : (51%) des femmes contre (49%) pour les hommes.
- Au niveau de la province de Taroudant : (52%) des femmes contre (48%) pour les hommes.

Le tableau ci-après illustre la répartition de la population selon le genre dans les deux milieux (urbain et rural).

Tableau 11 : Répartition de la population selon le genre et le milieu de résidence en (%)

Province et Région	Féminin			Masculin		
	Rural	Urbain	Total	Rural	Urbain	Total
Province de Taroudant	52%	51%	52%	48%	49%	48%
Région de Souss - Massa	53%	50%	51%	47%	50%	49%

(Source : Recensement générale de la population et de l'habitat 2014)

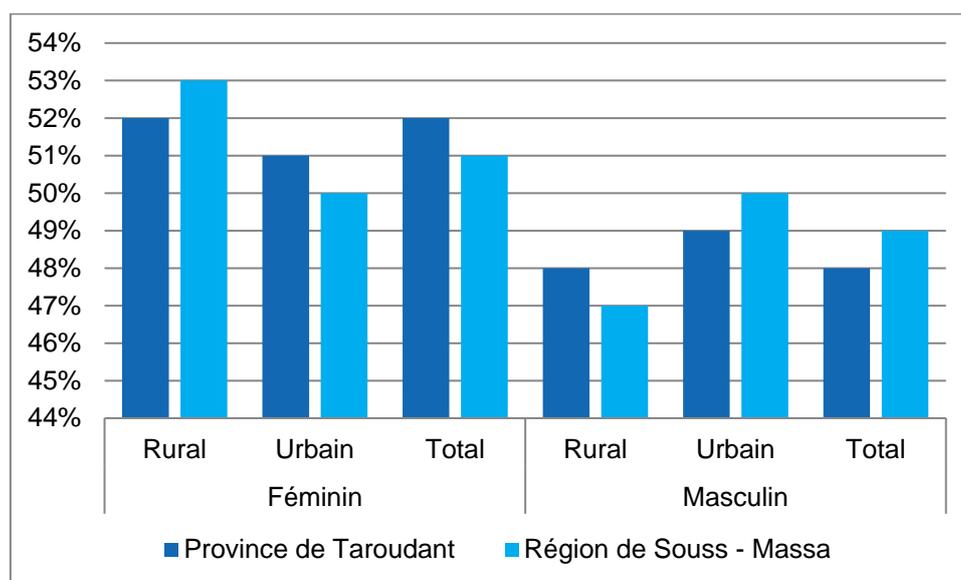


Figure 10 : Répartition de la population selon le genre et le milieu de résidence

(Source : Recensement générale de la population et de l'habitat 2014)

Les données indiquent qu'il y a une population plus élevée de femmes dans le milieu rural par rapport aux hommes. 52% de la population rurale est composée de femmes, tandis que 48% est composée d'hommes.

▪ **Au niveau de la zone d'étude :**

Le tableau ci-dessous décrit la répartition de la population dans la zone d'étude basée sur les résultats de 40% des ménages enquêtés :

Tableau 12 : Répartition de la population enquêtée selon le sexe dans la zone d'étude

Commune	Douar	Féminin	Masculin	Total
Askaoun	Douar Askaoun	78	83	161
	Douar Tamalout	61	45	106
	Douar Aoulouss	92	71	163
Total 1		231	199	430
Taouyalt	Douar Miyal	61	56	117
	Douar Ait Himmi	34	33	67
	Douar Tital	28	29	57
Total 2		123	118	241
Total Général		354	317	671

(Source : Phenixa - Enquêtes - Novembre 2022)

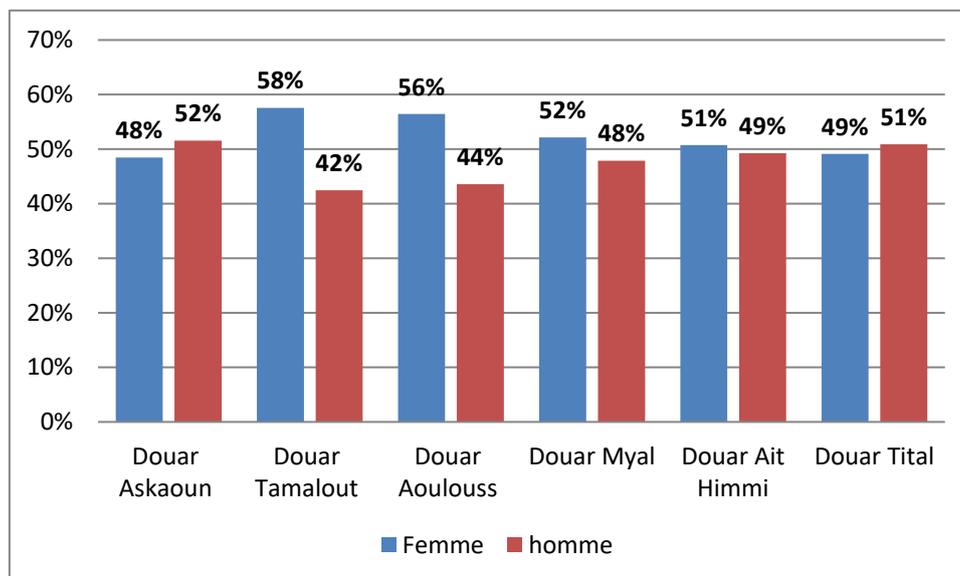


Figure 11 : Répartition de la population selon le sexe dans chaque douar

(Source : Phenixa - Enquêtes - Novembre 2022)

Le graphe souligne que les femmes constituent la catégorie la plus représentative de la population dans la plupart des douars, cette situation peut fournir une explication détaillée de la situation socio-économique et culturelle des différentes zones rurales.

4.2.4 Taux d'analphabétisme

▪ **Au niveau régional et provincial :**

Selon le RHCP 2014, la région de Souss Massa enregistre un taux d'analphabétisme supérieur à la moyenne nationale, il est de l'ordre de 33,1% contre 32,2% au niveau national.

Tableau 13 : Taux d'analphabétisme au niveau de la province et la région

Population	Féminine	Masculine	Total
Province de Taroudant	52,2%	27,8%	40,7%
Région de Souss - Massa	72%	39%	33,1%
Échelle Nationale	41,9%	22,1%	32,2%

(Source : Recensement générale de la population et de l'habitat, 2014)

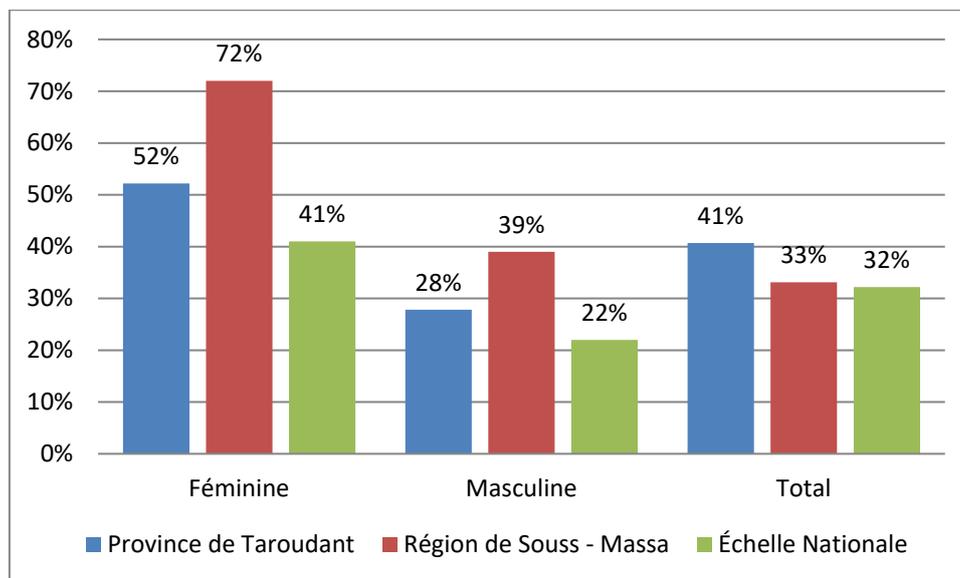


Figure 12 : Taux d'analphabétisme pour la population féminine et masculine

(Source : Recensement générale de la population et de l'habitat 2014)

Le taux d'alphabétisme dans la province de Taroudant est de 40,7%, les femmes présentent un taux de 52,2% et les hommes 27.8%. Le taux d'analphabétisme est plus élevé dans la province.

▪ **Au niveau de la zone d'étude :**

Le taux d'analphabétisme dans les communes concernées est présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 14 : Taux d'analphabétisme dans la zone d'étude

Commune	Féminine	Masculine	Total
Commune Askaoun	61%	41,3%	52,5%
Commune Taouyalt	72%	39%	58%

(Source : Phenixa - Enquêtes - Novembre 2022)

Au niveau de la commune d'Askaoun, ce taux atteignant 52,5% et l'augmentation de l'indice d'analphabétisme augmente surtout chez les femmes, atteignant 61% contre 41,3% pour les hommes.

La communauté de Taouyalt, souffre d'un taux d'analphabétisme alarmant, atteignant 58%, ce qui est un taux très élevé par rapport à la moyenne régionale qui est de 33,1%, il est respectivement de 39% pour les hommes et 72% pour les femmes qui est un taux très élevé.

Cette situation est due à différentes raisons, dont la plus importante est la fragilité des structures éducatives.

Le taux d'analphabétisme de la population au niveau de chaque douar est représenté dans la figure ci-dessous, basé sur les données recueillies lors des enquêtes sur terrain de 40% de ménages.

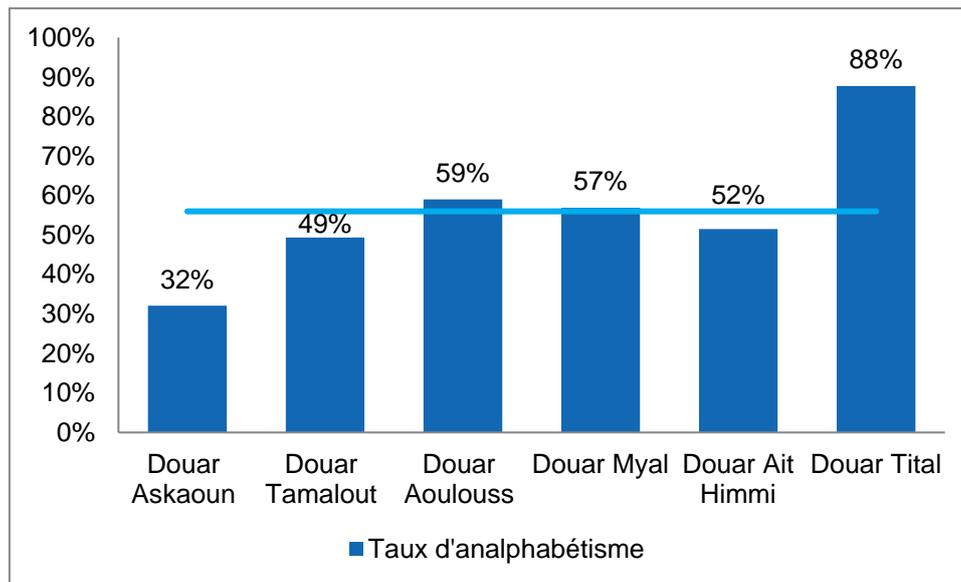


Figure 13 : Taux d'analphabétisme de la population au niveau de chaque douar

(Source : Phenixa - Enquêtes - Novembre 2022)

Selon la figure ci-dessus, le douar de Tital souffre d'un taux d'analphabétisme atteint à 88%, qui est plus élevé par rapport aux taux d'analphabétismes au niveau des autres douars. Toutefois, le douar d'Askaoun représente 32% qui est un taux relativement faible. Cette situation s'explique par l'accessibilité aux différents équipements scolaires et par la proximité au centre de la commune d'Askaoun.

4.2.5 Taux de scolarisation

- **Au niveau régional et provincial :**

La population scolarisée est celle ayant fréquenté un établissement d'enseignement ou de formation durant l'année scolaire 2013/2014. L'un des indicateurs les plus mesurés est le taux de scolarisation des enfants âgés de 7-12 ans au recensement, correspondant au niveau du primaire. Le tableau suivant illustre les taux de scolarisation pour la population âgée de 7-12 ans dans la région.

Tableau 15 : Taux de scolarisation pour la population âgés de 7-12 ans

Population	Féminine	Masculine	Total
Province de Taroudant	96,9 %	95,4%	92,2%,
Région de Souss - Massa	97,5%	96,3%	96,2%

(Source : Recensement générale de la population et de l'habitat 2014)

Le taux de scolarisation au niveau de la région est de l'ordre de 92,2% contre 96,2% pour la province de Taroudant (RGPH 2014) avec 96,9 % du sexe féminin et 95,4% du sexe masculin.

- **Au niveau de la zone d'étude :**

Selon le plan développement communal (PDC) pour l'année 2022-2027, le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans présente 97,3 pour les garçons et 92,2 pour les filles à Askaoun, tandis qu'à Taouyalt, il représente 92,5 pour les garçons et 90,7 pour les filles.

Les données de recensement montrent que le taux de scolarisation à Askaoun représente 47,5%, contre Taouyalt qui indique un taux de 42%.

Le graphe ci-dessous illustre les taux de scolarisation pour les deux sexes sur tous les niveaux d'études.

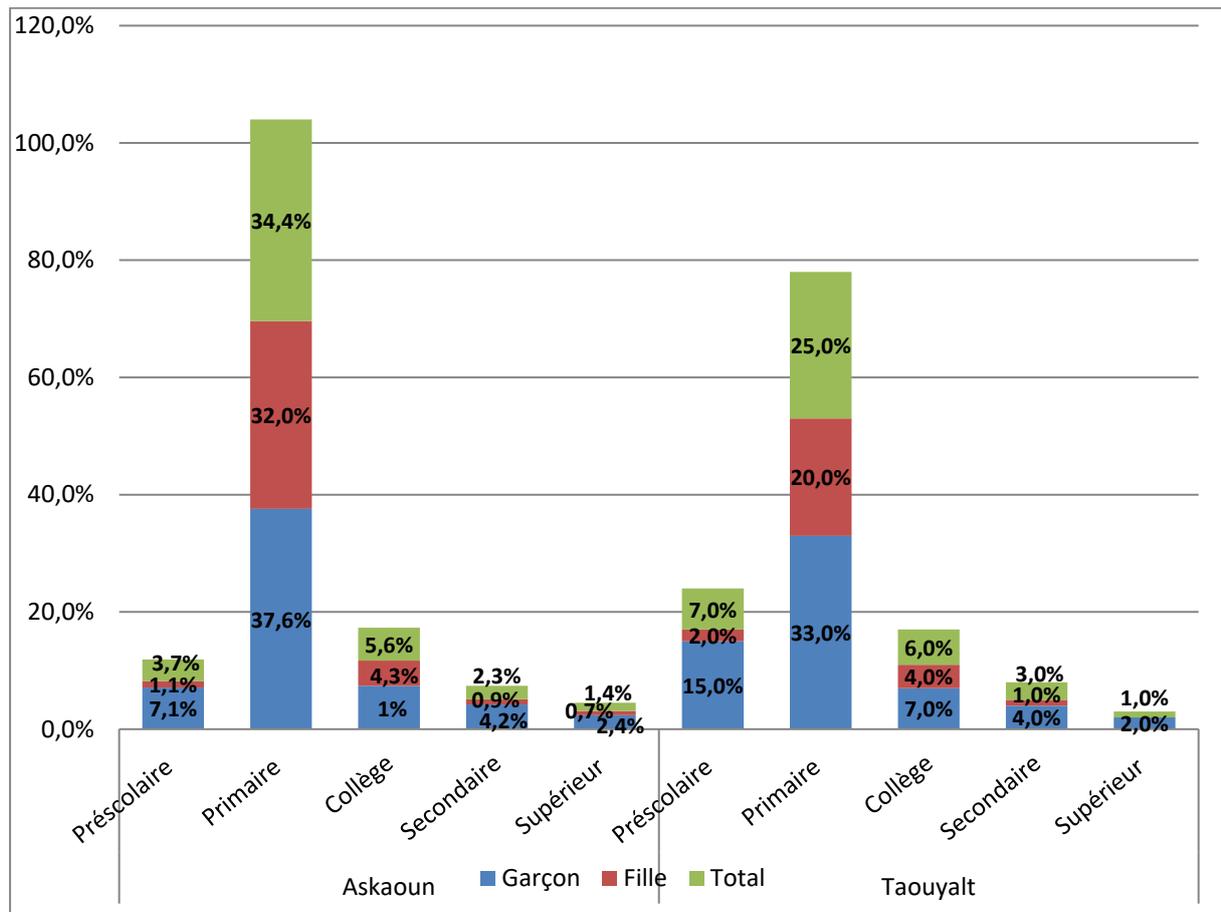


Figure 14 : Niveau d'études de la population dans les deux communes

(Source : PDC, Askaoun – Taouyalt, 2022-2027)

Le niveau primaire représente 37,4% à Askaoun et 33% à Taouyalt. Ces taux sont les plus élevés au regard aux autres niveaux d'études dans lesquels le nombre d'élèves diminue à mesure que l'on se dirige vers l'enseignement supérieur, et cela peut s'expliquer par l'abandon scolaire qui commence à s'accroître progressivement. Cette situation est due aux conditions d'études plus difficiles et à l'éloignement des écoles préparatoires et secondaires.

Les niveaux de scolarisation de la population enquêtée au niveau de chaque douar sont indiqués au niveau du tableau suivant :

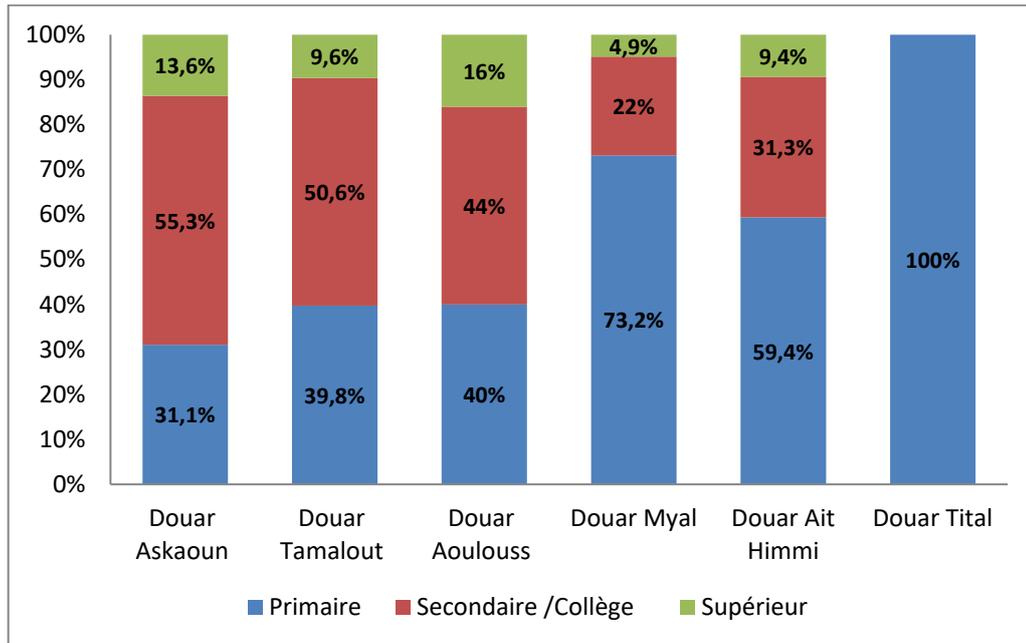


Figure 15 : Niveau d'étude des personnes scolarisées au niveau de chaque douar

(Source : Phenixa, Enquête-Novembre, 2022)

Le graphique représente les niveaux scolaires de la population dans les douars, la population de douar Tital ne dispose pas d'un niveau élevé en matière d'éducation (niveau maximum atteint est le primaire). Toutefois, les autres se caractérisent par un niveau manifestement considérable (primaire, collège secondaire et supérieur). Il est important de souligner que cette catégorie ne représente qu'une minorité de la population totale.

Cette diversité peut être influencée par de nombreux facteurs tels que l'accessibilité aux écoles, le niveau de vie, le décrochage scolaire, les conditions d'études et l'éloignement des écoles préparatoires et secondaires.

4.2.6 Taux de pauvreté

▪ Au niveau régional et provincial :

La pauvreté est mesurée en calculant le seuil des dépenses requises pour satisfaire aux besoins alimentaires d'un ménage et en le majorant par une allocation non-alimentaire.

Par milieu de résidence, la pauvreté demeure beaucoup plus ancrée en milieu rural de la région. En effet, 6 communes rurales ont un taux de pauvreté supérieur à 30%, représentant 2% de la population et 24 communes rurales ont un taux de pauvreté entre 20 et 30 % et représentant 6,8% de la population. Ces deux ensembles de communes relèvent des deux provinces de Tata et de Taroudant.

Tableau 16 : Taux de de pauvreté au niveau de la province de la région

Population	Urbain	Rural
Province de Taroudant	9,65	-
Région de Souss - Massa	2,7%	9,8%
Échelle Nationale	1,6%	9,5%

(Source : Recensement générale de la population et de l'habitat 2014)

Au niveau de la région, le taux de pauvreté en milieu rural est évalué à (9,8%), légèrement proche de la moyenne nationale (9,5%), tandis qu'en milieu urbain, cet indicateur est de (2,7%) contre une

moyenne nationale de (1,6%) et la province de Taroudant enregistre un taux de pauvreté de (9,65%) supérieur à la moyenne nationale

▪ **Au niveau de la zone d'étude :**

La commune d'Askaoun et de Taouyalt font partie des communes qui souffrent de la pauvreté et de la vulnérabilité, car ils se classent en sixième dans le classement des communes de la région, en termes de taux de pauvreté est de 11,21% et le taux de vulnérabilité est de 11,12, selon le recensement de 2014.

4.2.7 Vulnérabilité

▪ **Au niveau régional et provincial :**

La région Souss-Massa est caractérisée par une forte densité de population et une croissance démographique rapide. Les populations vulnérables dans cette région incluent les personnes âgées, les personnes en situation de pauvreté, les foyers monoparentaux (les femmes veuves, hommes veufs), les personnes souffrant de maladies chroniques (Personnes malades) et les personnes en situation de handicap (Handicaps).

Les communautés rurales peuvent également être particulièrement vulnérables en raison de leur accès limité aux services de base tels que la santé et l'éducation. Le tableau suivant illustre le taux des groupes vulnérables.

Tableau 17 : Taux de vulnérabilité dans la région

Population	Handicap	Femme veuve (Foyer monoparental)
Province de Taroudant	5.4%	6.8%
Région de Souss - Massa	5.2%	7.0%
Échelle Nationale	5.1%	6.4

(Source : Recensement générale de la population et de l'habitat 2014)

La province de Taroudant enregistre un taux prévalence du handicap de 5.4% supérieur à la moyenne nationale (5.1%) et régionale (5. 2%).Cependant, au niveau régional le taux des femmes veuves monoparentales est élevé que celui observé au niveau provincial, avec 7,0% contre 6,8%.

▪ **Au niveau de la zone d'étude :**

Le taux de vulnérabilité au niveau de la commune d'Askaoun et de Taouyalt est représenté dans le tableau suivant.

Tableau 18 : Taux de vulnérabilité dans la zone d'étude

Commune	Femme veuve (Foyer monoparental)	Handicap
Commune Askaoun	6.4 %	6,8%
Commune Taouyalt	6.8%	6,6%

(Source : Recensement générale de la population et de l'habitat 2014)

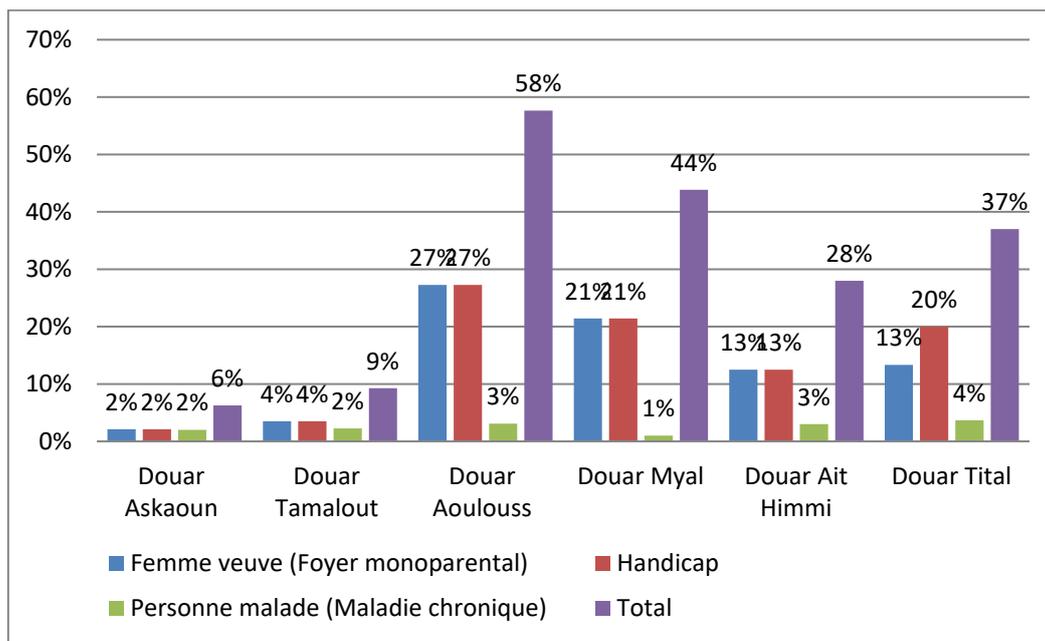


Figure 16 : Groupes vulnérables dans les douars

(Source : Phénixa-Enquêtes-Novembre 2022)

Le graphe illustre les groupes vulnérables identifiés au niveau de chaque douar. Les groupes vulnérables dans les douars d'Aoulouss, Miyal, Tital et Ait Himmi représentent plus de 30% contre douar Askaoun et Tamalout qui représente un taux qui est inférieur à 10%.

Les autorités locales (Caïdat) dispose de listes de ménages pauvres au niveau de chaque douar. Ces ménages reçoivent des paniers alimentaires pendant le mois de Ramadan. La mine contribue à la fourniture de ces paniers.

Les douars de deux communes sont des communautés rurales, elles sont isolées géographiquement et dispersées. Elles ont un accès limité aux services publics de base tels que l'éducation, la santé et l'eau potable. La population des douars ont exposé aux risques liés aux changements climatiques, tels que les inondations et les sécheresses, qui peuvent affecter les moyens de subsistance de la communauté, tels que l'agriculture et l'élevage.

Les douars ont également des relations sociales et économiques fragiles, ce qui peut les rendre plus vulnérables aux conflits et à l'exclusion. Il est donc important de prendre en compte cette vulnérabilité lors de la planification et de la mise en œuvre de projets de développement dans ces communautés.

4.2.8 Migration

▪ Au niveau régional et provincial :

La région Souss-Massa et la province de Taroudant sont caractérisées par une forte migration interne et externe. Les facteurs qui poussent les gens à migrer comprennent les opportunités économiques, la pression démographique et la sécheresse. La migration de la région Souss-Massa a principalement lieu vers les grandes villes marocaines, mais également un nombre en augmentation de personnes qui migrent vers l'étranger.

▪ Au niveau de la zone d'étude :

La commune d'Askaoun et Taouyalt connaissent un taux de migration important, 56,55% de la population totale a migré vers les frontières territoriales de la commune, dont 27,33% représentée par des personnes ayant migré vers l'une des villes du pays ou ce qu'on appelle la migration interne, 10,72% ont migré de façon permanente et 16,61% ont migré de façon saisonnière. Cette dernière catégorie est majoritairement composée de jeunes, car ils migrent à la recherche d'un travail, soit par manque d'opportunités d'emploi, soit parce que les opportunités qui s'offrent à eux dans leur commune ne

correspondent pas à leurs attentes. La chose qui appelle à offrir plus d'opportunités d'emploi dans la commune, notamment pour les jeunes.

En revanche, on constate que la migration étrangère représente 1,23%, et ceux qui ont émigré à la recherche de meilleures conditions de vie et d'une garantie de subsistance pour leurs enfants et leurs familles. Il faut souligner que cette migration contient également un pourcentage de personnes qui migrent de manière saisonnière, car les chefs de famille ou les jeunes migrent également à la recherche d'un travail pour investir l'argent gagné après leur retour, et cela a un impact sur la situation économique locale et sur les activités d'agriculture et d'élevage, car de nombreux travailleurs agricoles et éleveurs migrent vers des villes et d'autres destinations pour trouver d'autres moyens de subsistance.

4.2.9 Pauvreté multidimensionnelle

▪ Au niveau régional et provincial :

La mesure de la pauvreté multidimensionnelle est fondée sur un ensemble de besoins qui portent sur l'accès aux services sociaux de base - l'eau, l'électricité et l'assainissement, les conditions de logement, l'éducation, la santé et les moyens de communication.

Ainsi, un ménage est considéré en situation de pauvreté multidimensionnelle si moins de (30%) de l'ensemble cumulé des dimensions de ces besoins ne lui sont pas satisfaits.

Tableau 19 : Taux de pauvreté multidimensionnelle 2004 - 2014

Désignation	RGPH 2004 en (%)			RGPH 2014 en (%)		
	Rural	Urbain	Ensemble	Rural	Urbain	Ensemble
Province de Taroudant	41,2	11,6	34,1	17,0	2,9	12,8
Région de Souss - Massa	36,3	9,2	23,5	13,7	2,1	7,2
Maroc	44,6	9,1	25,0	17,7	2,0	8,2

(Source : HCP - Carte de pauvreté multidimensionnelle 2004-2014)

En 2014 l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle s'élève à (7,2%) à l'échelle régionale contre (8,2%) au niveau national, une pauvreté qui s'avère plus considérable en milieu rural, puisque le taux s'y élève à (13.7%) contre (2,1%) en milieu urbain.

La province de Taroudant connaît le taux de pauvreté multidimensionnelle le plus élevé au niveau régional avec (12.8%),

La décomposition de la pauvreté multidimensionnelle par source de privation renseigne sur les facteurs à l'origine de ce phénomène. Il en résulte que la privation en termes d'éducation explique à elle seule plus de la moitié de la pauvreté dans la région (54,7%), la même constatation étant relevée au niveau national (54,3%). Vient en deuxième lieu la privation en termes d'accès à l'eau, à l'électricité ou à l'assainissement avec une part de (17.2%), suivie par la privation en conditions de logements qui contribue à hauteur de (15.4%) à la pauvreté multidimensionnelle, puis la privation en termes de santé avec (12.7%).

▪ Au niveau de la zone d'étude :

Selon les enquêtes, la pauvreté multidimensionnelle se manifeste de différentes manières en fonction de chaque douar.

Les facteurs qui contribuent à l'intensification de cette pauvreté s'explique par :

- ✓ L'accès limité aux opportunités économiques : les douars sont généralement éloignés des centres économiques et les habitants ont peu d'options pour gagner leur vie en dehors des activités agricoles et d'élevage.

- ✓ Le faible niveau des infrastructures et des services de base. à ce niveau les douars souffrent d'un certain nombre de contraintes relevées telles que :
 - Des pistes accès en mauvais état parfois impraticables par temps de pluies ;
 - Absence de dispensaire ou d'infirmier sur place ;
- ✓ Un nombre limité de ménages ne sont toujours pas connectés aux réseaux d'électricité et d'alimentation en eau potable
- ✓ Les inégalités entre les sexes : les femmes dans les douars sont souvent plus vulnérables à la pauvreté en raison des inégalités entre les sexes dans ces communautés.

4.2.10 Emploi et chômage

▪ Au niveau régional et provincial :

Le taux de chômage au niveau de la région de Souss-Massa en 2020 est de 11.8%, selon le milieu de résidence, le taux de chômage atteint un maximum de 14.4% en milieu urbain contre 7.5% seulement dans le milieu rural.

Toutefois, le taux de chômage au niveau de la province de Taroudant ne représente que 7,9%.

Tableau 20 : Taux d'activité et de chômage selon le milieu de résidence et selon la région

Désignation	Urbain		Rural		Total	
	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'activité	Taux de chômage
Province de Taroudant	43,5	12,3	43,4	7,2	43,4	7,9
Région de Souss - Massa	41,5	14,5	41,6	7,5	41,5	11,8
Échelle Nationale	41,9	15,8	50,0	5,9	44,8	11,9

(Source : Enquête Nationale sur l'Emploi-2020)

La région compte plus de chômeurs masculin que les féminins, le taux de chômage étant par sexe est respectivement de 11.1% contre 14.4%.

▪ Au niveau de la zone d'étude

Selon les données du RGPH 2014, le taux net d'activité et de chômage selon le sexe est donné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Activités et emplois dans les deux communes

Commune	Indicateur	Homme	Femme	Total
Commune Askaoun	Population Active	1 421	1 153	2 574
	Population Inactive	1 798	3 035	4 833
Commune Taouyalt	Population Active	1 421	1 153	2 574
	Population Inactive	1 798	3 035	4 833

(Source : Indicateurs communaux 2014-RGHP, 2014)

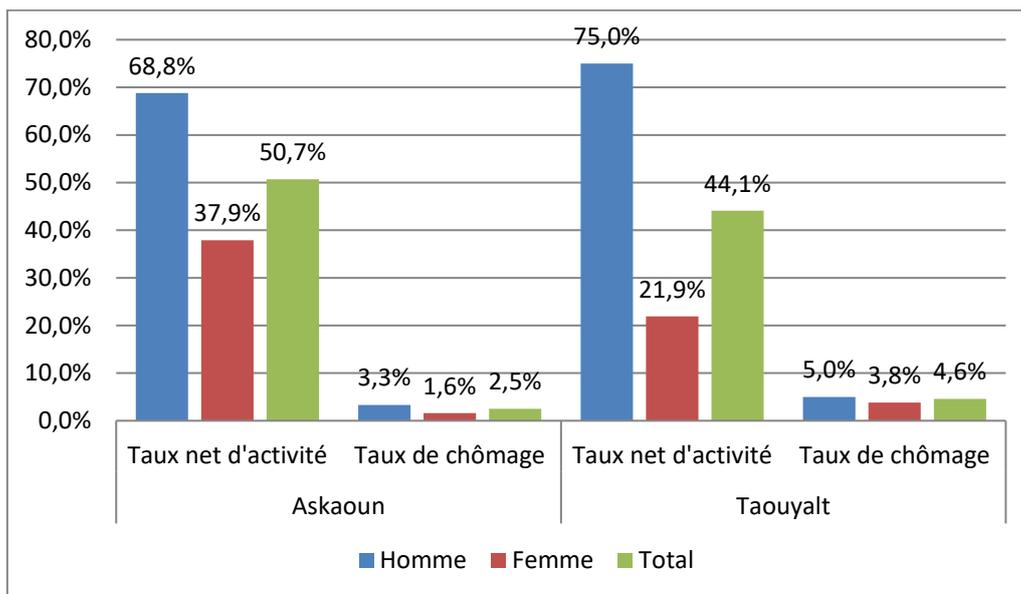


Figure 17 : Activités et emplois dans les deux communes

(Source : Indicateurs communaux 2014-RGHP, 2014)

Au niveau de la commune d'Askaoun, le taux net d'activité est de 50,7%, répartie entre 68,8% pour les hommes et 37,9% pour les femmes, alors que le taux de chômage est de 2,5%, il est respectivement de 3,3% pour les hommes et 1,6% pour les femmes.

Et le taux net d'activité à Taouyalt est de 44,1%, il est respectivement de 75% pour les hommes et 21,9% pour les femmes.

Le graphe ci-après illustre les différentes catégories socioprofessionnelles au niveau de deux communes.

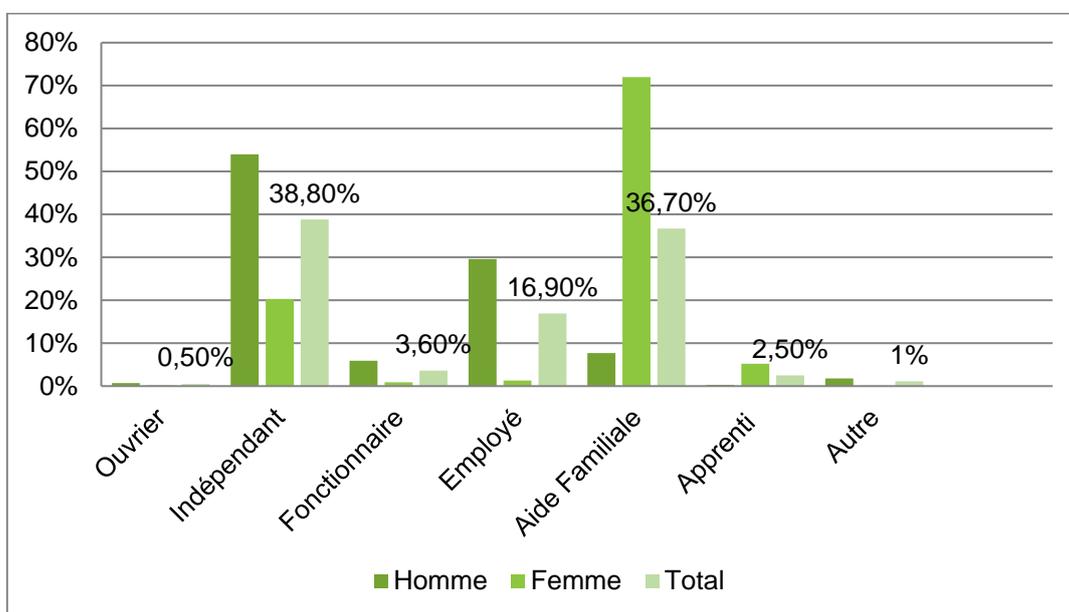


Figure 18 : Statut du travail de la population active

(Source : PDC Askaoun, Taouyalt 2022-2027)

D'après les données issues du recensement du HCP, on constate qu'il existe une diversification de la nature du travail de la population active au sein de la collectivité entre le secteur privé (employé, ouvrier,..) et le secteur public (fonctionnaire), puisque l'on constate que les salariés du secteur privé

atteignent 16%, soit un nombre supérieur aux salariés du secteur public qui ne représente que 3,6%, alors que les personnes ayant un travail indépendant sont les plus dominantes avec 38,8%.

La répartition de la population féminine active par secteur d'activité est présentée dans le tableau ci-dessous :

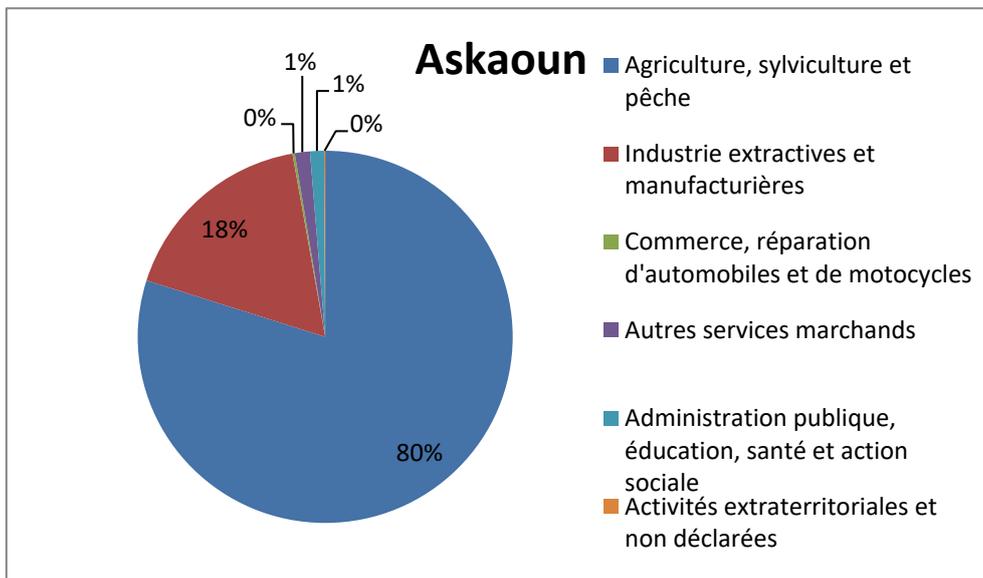


Figure 19 : Population féminine active par secteur d'activité dans la commune d'Askaoun

(Source : RGPH, 2014)

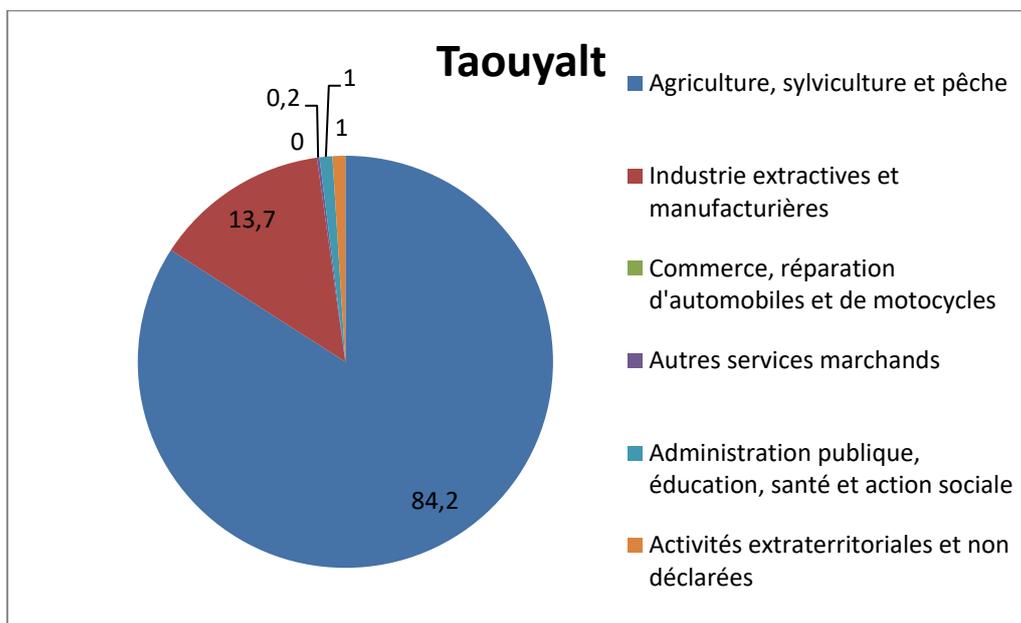


Figure 20 : Population féminine active par secteur d'activité dans la commune de Taouyalt

(Source : RGPH, 2014)

A partir des données des deux graphes ci-dessus, l'agriculture est l'activité la plus exercée par les femmes dans les deux communes.

L'industrie extractive et manufacturière offre également des opportunités pour les femmes. La contribution de la femme dans l'activité commerciale est faible.

Mis à part le travail, il n'existe pas de différences substantielles dans les deux communes en termes du type d'activité pratiquée.

Le graphe ci-après illustre les différentes catégories socioprofessionnelles dans chaque douar selon les enquêtes.

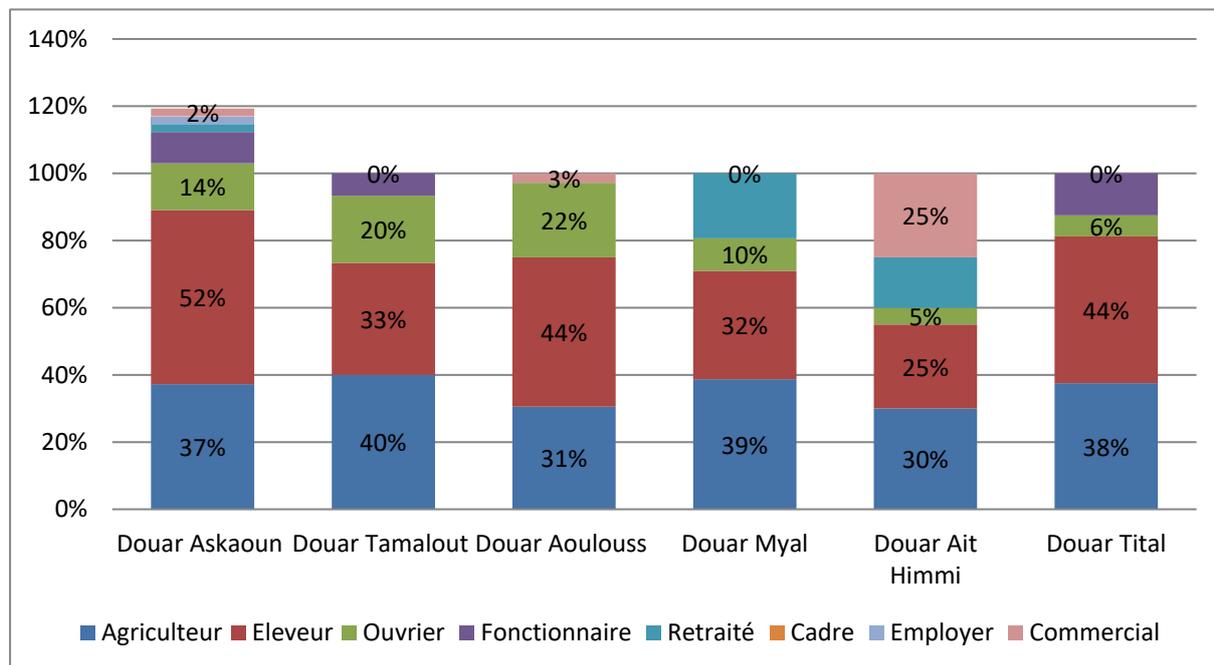


Figure 21 : Activités socioprofessionnelles de la population

(Source : Phenixa Enquêtes – Novembre 2022)

Les métiers d'agriculteur et d'éleveur présentent une bonne part des sources de revenus de la population, ne serait-ce qu'une bonne partie de la population travaille de manière indépendante au niveau d'Askaoun et Taouyalt. Puis il y'a des ouvriers qu'est une activité secondaire socioprofessionnelle de la population.

4.2.11 Synthèse démographique de la zone d'étude

La synthèse des caractéristiques démographique de la zone d'étude est présentée ci-après :

Selon le RGPH 2014 la population totale ainsi que le nombre de ménage sont similaires au niveau des deux communes :

- Population totale : 14923 (7458 à Askaoun et 7465 à Taouyalt).
- Total des Ménages : 2676 (1306 à Askaoun et 1370 à Taouyalt).
- Taille moyenne des ménages : 5,47 personnes par ménage.

Les 150 ménages enquêtés sont constitués de 671 personnes au total :

- 430 personnes au niveau d'Askaoun dont 231 femmes et 199 hommes.
- 241 personnes au niveau de Taouyalt dont 123 femmes et 118 hommes.

Selon les données collectées, cette population totale enquêté est caractérisée comme suit :

- Les Trois douars d'Askaoun comptent une population totale de 1590 personnes réparties entre 294 ménages ;
- Les Trois douars de Taouyalt comptent une population totale de 476 personnes réparties entre 87 ménages ;
- La taille moyenne des ménages est relativement similaire entre les douars. Elle est de 5,69 personnes par ménage en moyenne.

- L'indice moyen synthétique de fécondité est de 3,49 contre 2,2% au niveau de la région et de la province
- Les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes.
- Le taux d'analphabétisme est de :
 - 52,5% au niveau d'Askaoun (dont 61% chez les femmes contre 41,3% chez les hommes).
 - 58% au niveau de Taouyalt (dont 72% chez les femmes contre 39% chez les hommes).
- La majorité des personnes scolarisées se limitent au niveau secondaire. L'accès aux études supérieures est très limité.
- Le taux de pauvreté (11,2%) reste élevé au niveau des deux communes par rapport à la moyenne au niveau du milieu rural de la région (9,2%).
- Le taux de vulnérabilité est aussi plus élevé au niveau des deux communes 6,6% de foyers monoparentales et 6,7% de personnes handicapée contre respectivement communes 6,8% de foyers monoparentales et 5,4% de personnes handicapée au niveau de la province.

5. Secteurs productifs

L'économie de la région de Souss Massa repose sur l'agriculture, l'élevage, l'agroalimentaire et l'exploitation de ressources stratégiques telles que l'eau, la biodiversité, les richesses halieutiques, minières et le patrimoine culturel.

A l'échelle de la province de Taroudant, l'activité économique se manifeste principalement par l'agriculture, le tourisme et l'artisanat. En effet, la province est réputée par sa production d'agrumes (essentiellement oranges et clémentines), du safran, de l'huile d'argan spécifique et de l'huile d'olive et par l'artisanat (travail du cuir, tannerie, poterie, ...etc.).

5.1 Agriculture

▪ Au niveau régional et provincial :

Le secteur de l'agriculture constitue l'un des piliers majeurs de l'activité économique de la région, malgré des facteurs climatiques défavorables ; un climat sec et la superficie Agricole Utile (SAU) de la région ne représente qu'environ (9%) de la superficie totale régionale (450 000 hectares). Les terres les plus fertiles se situent essentiellement dans les plaines du Souss Massa, où les primeurs et les agrumes constituent les principales productions.

La région Souss-Massa est marquée par la présence d'une agriculture traditionnelle importante, au niveau des zones de montagne et des oasis jouissant d'un système de culture spécifique. Les produits authentiques ou de terroir tels que le safran, les dattes, le henné, les roses, l'argan constituent un créneau important à développer.

▪ Au niveau de la zone d'étude

Les deux communes se trouvent dans une zone montagneuse qui ne permet pas l'exploitation de vastes superficies, les habitants labourent des parcelles de petites tailles, où le sol est cultivable. L'agriculture connaît une sorte de fragilité due aux conditions naturelles.

Ce secteur souffre de plusieurs contraintes, principalement liées à la qualité des terres arables et à la dépendance aux moyens de culture traditionnelle, en outre la dépendance aux variations concernant l'augmentation des températures, la diminution des précipitations et des quantités de neige au niveau des montagnes. Cette région dépend de la culture de l'orge, du safran et certains légumes et fruits.

La superficie de culture Bour est 872 hectares au niveau de la commune de Taouyalt et 870 hectares au niveau de la commune d'Askaoun, ce qui représente le double de la culture irriguée qui est de 476,5 hectares, cette dernière étant concentrée le long de la vallée qui traverse les communes.

Le tableau ci-dessous illustre la répartition des produits agricoles selon la superficie :

Tableau 22 : Superficie des cultures annuelles au niveau des communes Askaoun & Taouyalt

Cultures	Blé	Orge	Safran	Total
Commune d'Askaoun	45	1198,5	109	1352,5
Commune de Taouyalt	47	1145	120	1400

(Source : PDC, Askaoun-Taouyalt, 2022-2027)

Les assolements des terres agricoles sont essentiellement constitués de trois groupes de cultures : les cultures annuelles vivrières, la culture du safran, l'arboriculture et les cultures maraichères.

Les cultures annuelles vivrières

Des céréales sont cultivées sur les parcelles dédiées aux cultures pluviales (non irriguées). Elles fournissent à la fois des grains pour la farine, de la paille et des chaumes (sous-produits pâturés par les troupeaux). Les céréales peuvent éventuellement être cultivées en alternance avec des plantes fourragères (luzerne, maïs, bersim ou trèfle d'Alexandrie qui nécessitent 400 mm de pluie et sont cultivées en hiver, pendant la période pluvieuse).

La culture de l'orge est la plus dominante avec une superficie de 1198,5 hectares au sein de la commune d'Askaoun et 1145 hectares au sein de la commune de Taouyalt, cette domination s'explique par les conditions naturelles de la région, un climat sec, des sols non cultivables et la rareté de l'eau.

L'orge est donc la culture qui s'adapte à ces conditions, de plus elle est utilisée comme fourrage pour le bétail, c'est pourquoi elle est prédominante dans la région.

La culture du safran

Les deux communes sont connues par la culture du safran, il se fait sur une superficie de 109 hectares à Askaoun et 120 hectares à Taouyalt ; et la culture du blé tendre se fait sur une petite superficie de 45 hectares à Askaoun.

L'arboriculture

Les amandiers représentent plus de la moitié des superficies arboricoles. Les rendements sont de plus en plus faibles voir même nuls ces dernières années pour la majorité des plantations.

L'autre moitié des superficies arboricoles est occupée par des pommiers, des oliviers et quelques caroubiers et noyers.

Les cultures maraichères

Constituées de plusieurs espèces (l'oignon, la pomme de terre, la tomate, le chou, le melon) ces cultures consommatrices des eaux d'irrigation, étaient présentes au niveau des assolements auparavant, principalement pour l'autoconsommation des familles, ces cultures restent limitées à de toute petites parcelles qui peuvent être irriguées.

Situation de l'agriculture dans les douars

❖ Douar Askaoun

L'agriculture au niveau de ce douar est caractérisée par :

- Une Agriculture en Bour très souffrante à cause des sécheresses aigues et des déficits hydriques conséquents : dessèchement de l'arboriculture, la majorité des parcelles en jachère (sans cultures) ;
- Des ilots de parcelles de culture irriguées : Safran et arboriculture. Les débits des puits sont en baisse constante ;
- Très peu d'élevage. Celui-ci est en voie de disparition à cause de la rareté des précipitations.
- Des agriculteurs rencontrés sur place ont déclaré que les sécheresses antérieures n'ont jamais atteint ce niveau de dessèchement et là, la situation devient inquiétante pour eux.



Ilots d'agriculture irriguée à partir d'un puit avec motopompe à plaques solaires

Agriculteur en train de labourer son champ à l'aide d'un araire traditionnel

Photo 7 : Douar Askaoun

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)

❖ **Douar Aoulouss**

La situation des parcelles agricoles au niveau de ce douar est similaire que dans le douar d'ASKAOUAN :

- De gros impacts des sécheresses aigus sur les parcelles agricoles desséchées et dénudées ;
- Persistance de petites surfaces de Safran malgré la sécheresse ;
- Disparition des élevages d'ovins et de caprins.



Parcelles en étages anciennement irriguées et actuellement sans cultures

Parcelles dénudées par la sécheresse

Photo 8 : Douar Aoulouss

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)

❖ **Douar Tamalout**

Au niveau du territoire de ce douar, l'élevage extensif constitue la principale activité. Plusieurs troupeaux d'ovins et de caprins sont détenus par les habitants du douar. L'agriculture en Bour est très souffrante à cause des sécheresses aigues et des déficits hydriques conséquents. Des bergers déclarent qu'ils sont limités pour les déplacements de leurs troupeaux parce qu'il n'y pas de limites matérielles du domaine de la mine Zgounder ».



Parcelles de cultures en Bour non exploitées



Ilot d'arboriculture desséchée

Photo 9 : Douar Tamalout

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)

❖ **Douar Ait Himmi**

L'Agriculture en Bour très souffrante à cause des sécheresses aigues et des déficits hydriques conséquents et les activités d'élevage sont presque totalement abandonnées ;

La culture du Safran (bonne source de trésorerie) est en souffrance à cause du manque d'eau. Les agriculteurs peinent à garder cette culture.

Des agriculteurs rencontrés déclarent que la culture du Safran (principale ressource de revenus financiers des familles est en train de perdre en surfaces et en rendement à cause des sécheresses.



De petites parcelles de Safran



Parcelles abandonnées

Photo 10 : Douar Ait Himmi

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)

❖ **Douar Miyal**

Le Douar Miyal se trouve dans le voisinage immédiat en aval du douar ait Himmi. Les observations générales et les déclarations des personnes rencontrées sont pratiquement similaires dans les deux douars.



Impacts visibles de la rareté de l'eau

Anciennes parcelles de Safran non exploitées

Photo 11 : Douar Miyal

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)

❖ **Douar Tital**

Il a été noté au niveau de ce douar :

- La prédominance de l'élevage extensif qui constitue la principale activité dans ce douar. Plusieurs troupeaux d'ovins et de caprins sont détenus par les habitants du douar
- L'agriculture en Bour très souffrante à cause des sécheresses aigues et des déficits hydriques conséquents ;
- Dessèchement total d'un ilot de quelques hectares, qui a été habituellement irrigué à partir d'une digue de collecte des eaux des sources.
- La couverture végétale des parcours est très impactée par la sécheresse. Chaque jour, les bergers parcourent beaucoup plus de km avec leurs troupeaux pour essayer de les faire nourrir ;
- Les troupeaux sont en difficultés avec de plus en plus de mortalité que d'habitude. ;



Très petites parcelles de Safran

Terrain de parcours en souffrance à cause des sécheresses

Photo 12 : Douar Tital

(Source : Phenixa-Enquêtes, Novembre 2022)

5.2 Élevage

▪ **Au niveau régional et provincial :**

L'élevage constitue l'une des sources les plus importantes des revenus de la population rurale de la région, en tant qu'activité complémentaire à l'agriculture, surtout dans les zones où les potentialités culturelles sont limitées. L'élevage extensif est le plus répandu au niveau de la région.

Le troupeau de la région Souss-Massa représente (8,49%) du troupeau national. Cette proportion varie d'une espèce à l'autre. Les caprins dont l'Arganeraie est la zone de prédilection représentent (18.83%)

du troupeau caprin au niveau national, suivi par les ovins et les bovins qui représentent (6.34%) et (3.67%) de leurs espèces.

▪ **Au niveau de la zone d'étude :**

Les habitants des deux communes pratiquent l'élevage de bétail comme source principale de revenus. Ce secteur est caractérisé par la diversité, on y trouve des têtes de bétail, des têtes de cheptel, de volaille. Le nombre des têtes de cheptel au niveau deux communes est détaillé dans le tableau qui suit :

Tableau 23 : Têtes de cheptel au niveau de deux communes

Tête	Ovin	Caprin	Bovin	Mulet	Volaille
Commune Askaoun	36 238	11 852	1 592	945	9 555
Commune Taouyalt	16 200	10 452	1 245	565	4 668

(Source : PDC, 2022-2027)

Les ovins occupent la première place dans l'élevage de la commune d'Askaoun et de Taouyalt, avec un total de 36 238 têtes et 16 200 têtes respectivement, représentant 60 % du total. Les caprins viennent ensuite avec un total de 11 852 têtes et 10 452 têtes respectivement, représentant 20% du nombre total de ces communes.

Par ailleurs, la communauté pratique l'aviculture comme une autre activité génératrice de revenus, malgré son faible taux de 16%, en plus de l'apiculture, qui représente également un taux très faible de 0,4 %, cela dû à l'indisponibilité des lieux de pâturages.

Enfin, la population de la commune d'Askaoun et Taouyalt possède 945 mulets et 565 mulets respectivement, soit l'équivalent de 2%, ils les utilisent pour les travaux agricoles, le transport des récoltes agricoles et d'autres. Ils sont également considérés comme un moyen de transport majeur pour les douars éloignés de la route goudronnée. Le graphe suivant illustre les pourcentages de têtes de cheptel.

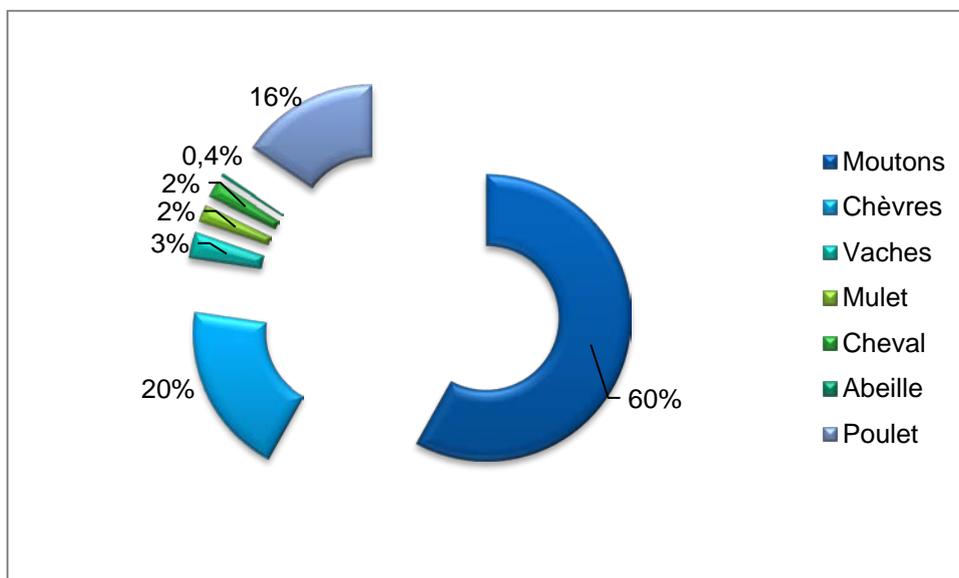


Figure 22 : Pourcentage de têtes de cheptel au niveau de deux communes

(Source : PDC, 2022-2027)

Le tableau ci-dessous présente le nombre de têtes de bétail basé sur les données collectées lors des enquêtes de terrain effectuées.

Tableau 24 : Têtes de cheptel au niveau de deux communes

Douar	Ovin	Caprin	Bovin	Autre
Douar Askaoun	315	57	11	149
Douar Tamalout	312	30	6	4
Douar Aoulouss	672	70	11	91
Douar Miyal	89	74	6	63
Douar Ait Himmi	37	101	2	22
Douar Tital	79	12	6	50

(Source : Phenixa-Enquêtes, Novembre 2022)

Les douars ont une prédominance de l'élevage d'ovins, sauf pour le douar Ait Himmi où l'on remarque un nombre important de caprins par rapport aux autres douars. Cette zone se distingue principalement par l'élevage d'ovins, de caprins et des bovins.

Tableau 25 : Situation d'activité d'élevage dans les douars

Douar	Situation d'élevage
Douar Askaoun	Faible pratique d'élevage. Celui-ci est en voie de disparition à cause de la rareté des précipitations.
Douar Tamalout	Disparition d'activité d'élevage élevages d'ovins et de caprins.
Douar Aoulouss	Élevage extensif constitue la principale activité. Plusieurs troupeaux d'ovins et de caprins sont détenus par les habitants du douar.
Douar Miyal	Les activités d'élevage sont abandonnées.
Douar Ait Himmi	Les activités d'élevage sont abandonnées.
Douar Tital	Plusieurs troupeaux d'ovins et de caprins sont détenus par les habitants du douar.

(Source : Phenixa-Enquêtes, Novembre 2022)

Il faut noter une baisse du nombre de têtes du cheptel en raison de la sécheresse. Cette diminution est due au coût élevé du fourrage, qui ne permet plus d'élever un grand nombre de têtes de bétail.



Photo 13 : Pâturage de cheptel dans la zone d'étude

(Source : Phenixa-Enquêtes, Novembre 2022)

L'enquête menée auprès des éleveurs a permis de déterminer les obstacles à la production animale et de mesurer leur importance pour les éleveurs dans la zone du projet. Ces obstacles concernent principalement le niveau des productions des pâturages en diminution continue à cause des sécheresses et les contraintes liées à la rareté de l'eau pour l'abreuvement des troupeaux.

5.3 Mines et carrières

- **Au niveau régional et provincial :**

La région de Souss-Massa est une région à vocation minière eu égard aux ressources importantes et diversifiées grâce son sol et à ses reliefs du Haut et Anti-Atlas qui recèlent un important potentiel minier notamment dans la province de Taroudant.

Les principaux gisements de minerais et de roches exploités dans la région sont : l'or, le cuivre, la barytine, l'argent, le manganèse, le cobalt, l'oxyde de fer, le marbre, le talc, le mica et le feldspath.

128 carrières¹ sont exploitées dans la région notamment pour la production de différents matériaux de construction. La province de Taroudant compte à elle seule plus de 39 exploitations.

- **Au niveau de la zone d'étude :**

La zone d'étude dispose d'importants potentiels miniers au vu de la nature montagneuse de la région ainsi que de sa composition géologique, la découverte de plusieurs minerais, dont le plus important est l'argent, qui est extrait de la mine de Zgounder.

¹ Inventaire national des carrières, 2012, Ministère de l'Équipement, du Transport et de la Logistique



Photo 14 : Mine de Zgounder AYA GOLD SILVER

(Source : Phenixa-Enquêtes, Novembre 2022)

L'impact du secteur minier dans le développement régional est très perçu dans le secteur de l'emploi et aussi au niveau local, par les infrastructures de base, de communication (routes, électricité, eau) et d'équipements socio-éducatifs réalisés par les grandes entreprises minières et dont bénéficient leurs employés et les habitants des douars environnants.

5.4 Commerce

Sur le plan commercial, la commune d'Askaoun est connue par des activités commerciales, notamment les détaillants, qui représentent 62 unités, dont la majorité se concentre au centre de la commune (40 unités), et le reste est réparti dans les douars, ce qui aide et facilite le processus d'acquisition pour les résidents, en plus de la présence de magasins vendant de l'électroménager et des vêtements au niveau du centre de la commune. Il est à noter l'absence d'autres unités, qui sont considérées parmi les nécessités, en particulier les unités d'engrais et de pesticides, car la commune est une zone qui dépend de l'agriculture et elle a besoin de tels magasins qui rapprochent le service au citoyen.

En plus de cela, le souk hebdomadaire est organisé au centre de la commune tous les Jeudis à Askaoun et tous les Mercredis à Taouyalt. C'est un rassemblement qui regroupe tous les marchands de céréales, safran, légumes, fruits, vêtements, articles ménagers et autres services, qui sont fournis par ce marché hebdomadaire essayant de répondre à tous aux besoins de la population qui y affluent depuis tous les douars.

La commercialisation des produits de l'élevage et d'agriculture se fait principalement sur les souks hebdomadaires dans les deux communes.



Photo 15 : Souk d'Askaoun (Jeudi)



Photo 16 : Souk de Taouyalt (Mercredi)

(Source : Phenixa-Enquêtes, Novembre 2022)

5.5 Tourisme

▪ Au niveau régional et provincial :

Le secteur touristique constitue un pilier principal de l'économie de la région Souss-Massa compte tenu des énormes potentialités touristiques qu'elle recèle (climat ensoleillé, longue façade atlantique, deux chaînes montagneuses, profusions florales, de belles vallées et dunes de sables du désert) lui conférant une vocation touristique sans conteste et qui font d'elle le premier pôle touristique du Royaume.

La région de Souss-Massa offre une gamme variée de types de tourisme : un tourisme balnéaire à Agadir, un tourisme culturel à Taroudant et Tiznit (villes traditionnelles) et un tourisme de Région de Souss-Massa 50 montagnes, de paysages, et de culture et d'aventures (randonnées dans les montagnes et les oasis).

En effet, la région de Souss-Massa présente une multitude d'itinéraires et de sites touristiques. Elle compte 154 établissements classés (6% du total national) dotés d'une capacité de près de 33 810 lits (17% du total national), assurant 16% de l'offre nationale en termes de chambres (14.908 chambres).

▪ Au niveau de la zone d'étude :

Le tourisme n'est pas développé dans la zone d'étude. L'éloignement par rapport aux centres urbains et l'absence d'attraction touristique spécifique expliquent cette situation. On trouve une auberge au niveau de la commune d'Askaoun utilisée principalement par les visiteurs professionnels de la mine.

5.6 Artisanat

▪ Au niveau régional et provincial :

Le secteur de l'artisanat joue un rôle important au niveau économique et social, c'est un secteur porteur dans la région de Souss-Massa. Il occupe une main d'œuvre importante et draine des revenus non négligeables. C'est aussi l'un des atouts complémentaires du produit touristique local.

En effet, l'artisanat s'est revalorisé dans la région parallèlement au tourisme. Les principales activités artisanales sont : la maroquinerie (tannerie), la poterie, le travail du cuivre et de l'argent, l'ébénisterie, les tapis, la vannerie, etc.

L'artisanat de Taroudant est une activité très renommée, elle est spécialisée dans la fabrication du cuir. En plus, ils sont spécialisés dans le fer, le fer forgé, la sculpture sur bois, la bijouterie, les tapis ainsi que la ferronnerie.

▪ Au niveau de la zone d'étude :

Aucune activité artisanale n'a été identifiée dans la zone d'étude.

6. Services publics de base

6.1 Infrastructures routières

▪ **Au niveau régional et provincial :**

La région dispose d'une armature routière assez satisfaisante par rapport au reste du territoire national avec 6444 km de routes classées, soit 11,2% du total des routes du Royaume. Le réseau routier est réparti comme suit :

- Routes Nationales : 1077 Km ;
- Routes Régionales : 982 Km ;
- Routes Provinciales : 4385 Km.

▪ **Au niveau de la zone d'étude :**

La commune d'Askaoun et Taouyalt sont accessibles par plusieurs routes goudronnées puis par des pistes.

L'accès aux centres des communes depuis la ville d'Agadir est d'abord assuré par 205 km de routes goudronnées bien entretenues (N10, P1706 et P1714) atteignant la commune urbaine de Taliouine dans la province de Taroudant puis une portion de 56 km de piste.

L'accès aux centres des communes depuis la ville de Marrakech est assuré par la route nationale N10 et la route provinciale 203 atteignant les communes Aoulouz ou Anezal puis une piste de 50 Km depuis Aoulouz et 75km depuis Anezal.



**Photo 17 : Route d'accès à la commune
D'Askaoun**

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)



**Photo 19 : Route d'accès à la commune
De Taouyalt**

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)

Le tableau ci-après illustre l'état des routes d'accès et des pistes au niveau de chaque douar :

Tableau 26 : État des routes d'accès et des pistes au niveau de chaque douar

Communes	Douar	État
Commune Askaoun	Douar Askaoun	Douar limitrophe du siège de la commune et donc les mêmes accès que pour la commune
	Douar Tamalout	Route goudronnée ;
	Douar Aoulouss	Piste allant jusqu'à la mine avec beaucoup de poussières ;

Communes	Douar	État
Commune Taouyalt	Douar Miyal	Piste en en mauvaise état ;
	Douar Ait Himmi	Piste en mauvaise état ;
	Douar Tital	Piste en mauvaise état ;

Selon les enquêtes de terrain menées dans l'ensemble des douars, il semblait que les routes et les pistes connaissent une situation de dégradation importante. Cet état rend la circulation difficile ainsi la pollution atmosphérique.

6.2 Infrastructure scolaire

▪ Au niveau régional et provincial :

Au cours de l'année scolaire 2013-2014, le nombre d'établissements scolaires du primaire dans la région de Souss-Massa a atteint 916 établissements dont 7 sont des écoles communautaires et 1.636 écoles satellites dont 98% (1605) sont localisées en milieu rural.

▪ Au niveau de la zone d'étude :

Au niveau de la commune d'Askaoun, il y'a des groupes d'écoles centrales, dont dépendent des écoles satellitaires. Tous les bâtis des établissements sont en état fragile avec des approvisionnements en eau potable et sanitaires non généralisés, ils ne sont pas clôturés et manquent de cantines scolaires et de stades sportifs. En général, le secteur de l'éducation souffre de plusieurs contraintes dont le manque de transports scolaires pour tous les douars.

Tableau 27 : Nombre des écoles centrales et des cadres

Groupe des écoles centrales	Nombre des cadres	Localisation
Groupe des écoles d'Askaoun	8	Douar Askaoun
Groupe des écoles Taourirt Nzdi	11	Douar Taourirt
Groupe des écoles Adghigh	6	Douar Adghigh
Groupe des écoles Afzimer	-	Douar Afzimer

(Source : PDC, 2022-2027)

Les établissements d'enseignement sont répartis plus ou moins de manière égale entre les douars, et le nombre d'écoles primaires est de 21 établissements, dont 4 établissements qui sont des Markaziyat ou centrales, à savoir Markaziyat Taourirt Nzdi, Askaoun, Adghigh et Afzimer. En plus du collège à Askaoun.



Photo 18 : École au niveau du centre de la commune d'Askaoun

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)



Photo 19: École au niveau du centre de la commune de Taouyalt

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)

6.3 Services de Santé

▪ **Au niveau régional et provincial :**

La région dispose en 2013, de 2 hôpitaux spécialisés et 7 hôpitaux généraux avec une capacité de 1.642 lits dont 610 lits à Agadir, soit 37,15% de la capacité totale.

La province de Taroudant dispose 2 hôpitaux généraux avec une capacité 330 lits.

▪ **Au niveau de la zone d'étude :**

Les communes ne disposent que d'un dispensaire rural qui manque des installations, des équipements et des ressources humaines nécessaires. Il ne dispose que d'une infirmière et deux sages-femmes, cela indique que ce secteur souffre d'une grave pénurie à plusieurs niveaux pour répondre aux attentes de la population et répondre à leurs besoins de santé, tandis que les moyens se limitent à une ambulance qui a été acquise en partenariat avec le comité local pour l'initiative nationale.



Photo 20 : Dispensaire rural au niveau du centre de la commune d'Askaoun

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)



Photo 21 : Dispensaire rural au niveau du centre de la commune de Taouyalt

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)

La grande majorité des ménages enquêtés ont déclaré fréquenter l'hôpital de Taroudant pour les cas graves. Très peu d'entre eux consultent des cliniques ou/et des cabinets de médecin privés.

Les soins prénataux ne sont accessibles qu'aux ménages aisés financièrement

6.4 Habitat

Selon les investigations du terrain, les habitats type maison marocaine sont regroupés dans les centres des communes (Askaoun et Taouyalt) avec quelques équipements communaux tels que des écoles, des mosquées et des espaces publics.

Les communes sont caractérisées par une diversification de l'habitat, avec des maisons modernes de types R+2. L'urbanisation est en cours de développement dans la zone d'étude.

Au niveau des douars, on trouve deux types d'habitat : moderne et traditionnel. Ils sont plus ou moins dispersés.

Les maisons traditionnelles sont construites en pierre avec un plâtre de boue rouge. Toutefois, les maisons modernes sont construites en béton avec des étages.

Le graphe ci-après illustre les types d'habitats au niveau de chaque douar.

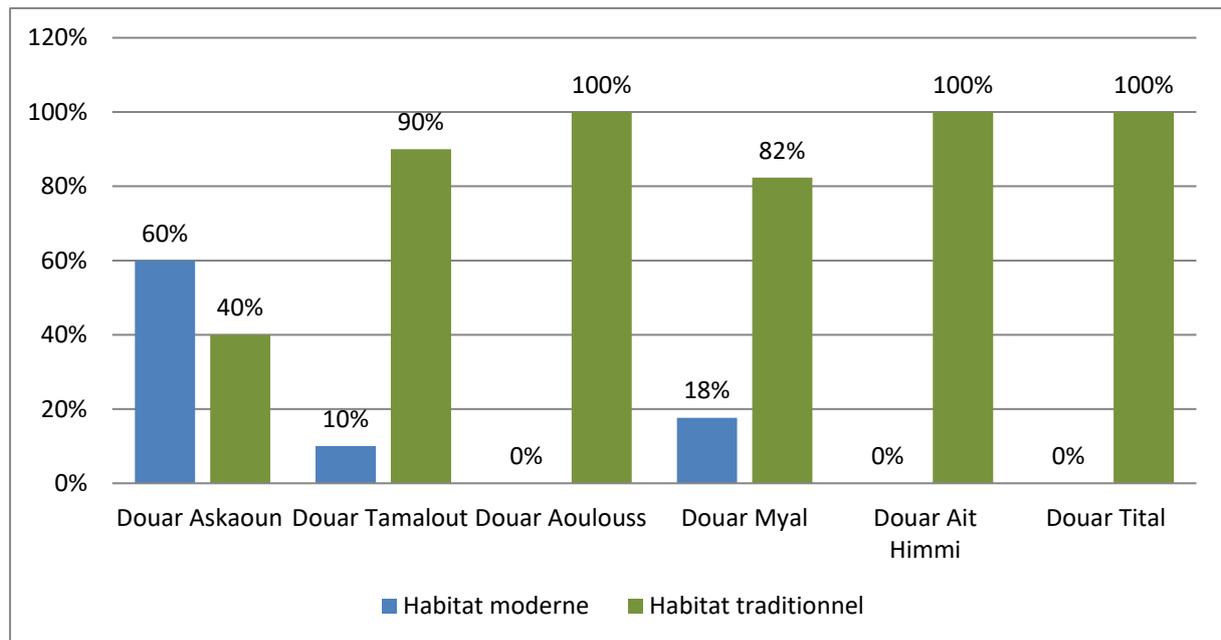


Figure 23 : Types d'habitat au niveau de chaque douar

(Source : Phenixa-Enquêtes, Novembre 2022)

Selon les enquêtes effectuées, la majorité des douars sont caractérisés par des habitats traditionnels. A l'inverse, le douar d'Askaoun qui est caractérisé par des habitats modernes, comme des maisons en béton, construites avec des méthodes de construction modernes et équipées de commodités modernes (électricité, eau courante, Télévision, Réfrigérateur, internet, etc). Cela peut indiquer une différence économique et sociale entre les douars.

Les photos ci-après illustrent les types d'habitat au niveau de l'aire d'étude.



Photo 22 : Type d'habitat au niveau de l'aire d'étude

(1 : Douar Aoulouss, 2 : Douar Ait Himmi, 3 : Douar Tital, 4 : Douar Askaoun)

(Source : Phenixa-Enquêtes, Novembre 2022)

6.5 Télécommunication

Au niveau régional et provincial :

La région est bien équipée en termes de technologies d'information et de communication en répondant aux normes internationales (ADSL, internet, téléphonie fixe et mobile).

Au niveau de la zone d'étude :

Les douars sont également équipés en termes d'infrastructures de télécommunication et ils disposent de technologie de communications telles que connexion internet et des téléphones mobiles.

6.6 Raccordement au réseau d'électricité

▪ Au niveau régional et provincial :

La région dépend du nord du pays pour l'essentiel de sa consommation électrique. Une usine thermique de production d'électricité, à Agadir, fournit environ 13% de la consommation de la région. L'alimentation en électricité est assurée par la RAMSA¹ dans le Grand Agadir, et par l'ONEE dans le reste des milieux urbains et ruraux de la région.

▪ Au niveau de la zone d'étude :

Le taux de distribution d'électricité a atteint 92,5% pour la commune d'Askaoun et 96% pour la commune de Taouyalt. Certaines familles ne bénéficient toujours pas de ce service à cause de la pauvreté, les

¹ Régie Autonome Multiservices d'Agadir

gens ont des difficultés à payer les frais de raccordement qui restent très élevés par rapport à leur situation financière. Le tableau suivant présente les ménages raccordés au réseau électrique :

Tableau 28 : Raccordement des ménages au réseau électrique - Commune d'Askaoun

	Nombre de ménages	Pourcentage
Non raccordé au réseau électrique	120	7,56%
Sans électricité publique	208	13,11%
Total	1587	44,10%

(Source : PDC, Askaoun 2022-2027)

6.7 Alimentation en eau potable

▪ Au niveau régional et provincial :

L'ONEE intervient au niveau de tout le reste du territoire de la région et dessert un nombre important de centres et de douars touchant ainsi environ 90.000 abonnés moyennant la réalisation d'importantes unités de traitements et d'adductions régionales.

La province de Taroudant a atteint un taux d'approvisionnement en eau potable de 91%.

▪ Au niveau de la zone d'étude :

L'approvisionnement de l'eau potable de la commune d'Askaoun et la commune de Taouyalt est assuré par des forages et des puits qui ont été réalisés dans le cadre de l'INDH. Cependant, 23,44% de la population d'Askaoun, représentant 372 maisons, n'ont pas accès à l'eau potable. En revanche, seulement 23% de la population de Taouyalt a accès à l'eau potable.



Ouvrage d'eau potable pour l'alimentation du douar Ait Himmi



Equipement d'eau potable de la commune d'Askaoun



Bornes fontaines identifiées au niveau du douar Aoulouss

Photo 23 : Source d'eau au niveau de deux communes (1 :Taouyalt , 2 : Askaoun)

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)



Photo 24 : Source d'abreuvement du cheptel au niveau de douar Tamalout

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)

L'eau dans les douars est utilisée pour l'approvisionnement en eau potable des habitants, l'irrigation des parcelles et l'abreuvement du cheptel.

L'abreuvement du cheptel est effectué à travers de puits car les cours d'eau naturelles sont impactées par la sécheresse.

On a constaté selon les investigations sur terrain, la rareté et l'épuisement des ressources, les puits actuels peuvent ne pas être suffisantes pour répondre aux besoins en eau des communautés des douars, il est donc nécessaire de mettre en place des systèmes d'approvisionnement en eau plus efficaces pour garantir l'accès à l'eau potable, à l'abreuvement du cheptel et à l'irrigation pour la population locale.



Photo 25 : Puits identifiés dans la zone d'étude (Douar Miyal et Douar Ait Himmi)

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)

Il faut noter que la zone d'étude ne dispose pas des ressources d'eau souterraines renouvelables. La zone est caractérisée par des nappes perchées avec des faibles débits et une profondeur qui varie 30 et 40 mètres.

Les eaux des crues épisodiques, parfois intenses, des bassins versants aux alentours du site de la mine sont directement déversés au niveau du barrage Mokhtar Soussi et ne profitent pas aux agriculteurs de la zone d'étude.

6.8 Gestion des déchets

▪ Au niveau régional et provincial :

La région Souss Massa dispose des décharges sauvages et une décharge contrôlée. Le centre d'enfouissement et de valorisation de Tamelast est situé à la commune urbaine Drargua. Il sert au traitement des déchets solides provenant de dix communes, et qui sont : Agadir, Inezgane, Aït Melloul, Dcheira, Drarga, Tamsia, Aourir, Qliaa, Ouled Teima et Taghazout.

La quantité des déchets ménagers et assimilés et industriels non dangereux entrant à la décharge de Tamelast pendant l'année 2017 a atteint une moyenne journalière de 858 tonnes.

Il y'a des programmes de projets de réalisation de cinq sites de valorisation dont quatre centres d'enfouissement et de valorisation des déchets (CEV) avec leurs centres de transfert à Chtouka-Aït Baha, Tiznit, Taroudant et Tata. À cela s'ajoutent le CEV régional prévu dans la commune d'Ameskroud et le projet de décharge des déchets inertes à Agadir. Celle-ci est du ressort territorial de trois communes, à savoir Agadir, Drarga et Aourir.

▪ Au niveau de la zone d'étude :

Aucune décharge contrôlée n'a été identifiée au niveau de deux communes. Le traitement et la collecte sont quasi absents et l'élimination de déchets ménagers et assimilés se fait d'une façon aléatoire au niveau d'une décharge sauvage, non clôturée et temporaire.



Photo 26 : Décharge non contrôlée au niveau des deux communes

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)

Sur la santé humaine, les déchets peuvent causer des maladies respiratoires et des infections cutanées, car ils peuvent être à l'origine de la prolifération des insectes et des animaux sauvages. Les odeurs nauséabondes et les nuisances visuelles des décharges non contrôlées peuvent également affecter la qualité de vie des personnes qui vivent à proximité.

Sur l'environnement, ces déchets peuvent causer des dommages importants aux écosystèmes. Les déchets non biodégradables tels que les plastiques peuvent rester enfouis dans le sol pendant des années, polluant les sols et les eaux souterraines. Les déchets peuvent également causer des dommages aux habitats naturels et aux espèces sauvages.

6.9 Assainissement liquide

Au niveau de la ville de Taroudant, une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 17 280 mètres cubes assure le traitement tertiaire des eaux usées domestiques.

Au niveau de la zone d'étude, l'assainissement liquide est assuré par des puits perdus pour toutes les habitations.

6.10 Administration publique

L'administration sectorielle des deux communes est supervisée par un ensemble d'administrations territoriales déconcentrées dont la plupart sont représentés par le domaine de l'éducation, en plus de la sécurité, de la justice, des services sociaux, de communication et de l'agriculture.

Le tableau ci-dessous les administrations publiques au niveau de la commune d'Askaoun.

Tableau 29 : Administrations publiques au niveau de deux communes

Administration	Commune Askaoun	Commune Taouyalt
Commune	1	1
Caïdat	2	0
Dispensaire santé	4	1
Poste Maroc	8	-
Dar Taliba	7	0
Dar Taleb	6	0

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)



Photo 27 : Commune d'Askaoun

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)



Photo 28 : Commune de Taouyalt

(Source : Phenixa, Octobre, 2022)

7. Situation financière des ménages

Selon les investigations du terrain, la situation financière des ménages dans les douars est difficile à approcher devant la diversité des sources de revenus et la réticence des personnes enquêtés pour répondre à ce genre de questions. Il y'a ainsi lieu de distinguer principalement trois groupes de ménages

- **1^{er} Groupe** : Ménages avec des ressources financières issues des activités agricoles et de l'élevage. Les revenus de ces ménages sont **saisonniers** et surtout **irréguliers** selon les cycles de productions végétales et animales. Ils sont fonctions de la taille des exploitations et augmentent avec celle-ci. La typologie des exploitations agricole ainsi identifiée se présente comme suit :
 - Une minorité de ménages avec des exploitations relativement grande (plus de 5 ha) et qui dégagent un revenu moyen annuel de l'ordre de 70000 à 90000 dh/an (soit une moyenne de revenu mensuel de l'ordre de 7000 dh/mois ;

- La majorité des ménages avec des superficies morcelées en plusieurs petites parcelles qui totalisent moins de 3 ha en moyenne. Le revenu moyen annuel de ces ménages est estimé 30000 dh/an. Soit l'équivalent de 2500 dh/mois en moyenne
- Une autre minorité de ménages soit avec une ou deux parcelles qui ne dépassent pas 1 ha au total ou même sans terrain. Le revenu moyen annuel de ces ménages reste inférieur à 14000/an équivalent à moins de 1200 dh/mois
- **2^{ème} Groupe** : Ménages avec des ressources financières issues des emplois au niveau de la mine. Ces ménages disposent d'un revenu **permanent** relativement consistant et surtout **réguliers** indépendamment la situation des composantes climatiques (notamment la sécheresse). Selon leurs déclarations, les revenus des ouvriers de la mine varient selon un certain nombre de données (ancienneté, qualifications, type de contrat, etc.) entre 3000 et 4500 dh/mois en moyenne.
- **3^{ème} Groupe** : Ménages avec d'autres ressources que l'agriculture et le travail à la mine. Les revenus de ces ménages sont très disparates. Ils sont issus des activités commerciales ou/et des activités de métiers (maçons, ferrailleurs, etc.) qui travaillent aussi à l'extérieur de la zone d'étude

7.1 Principaux postes de dépenses des ménages

Les dépenses financières de la population de la zone d'étude varient considérablement en fonction des facteurs tels que le niveau de revenu, les besoins en matière de santé et d'éducation, ainsi que les coûts liés à l'agriculture et à l'élevage.

Les ménages des douars dépensent généralement une grande partie de leur revenu pour l'achat de denrées alimentaires de base, tels que le blé et les légumes et aussi l'achat des fourrages du cheptel. Les dépenses secondaires liées à l'éducation et à la santé peuvent également représenter une part importante des dépenses des ménages, en particulier pour les familles ayant des enfants en âge scolaire ou des personnes âgées ou malades.

Les coûts liés à l'agriculture et à l'élevage concerne l'achat des semences, des engrais, des fourrages et des soins des animaux.

8. Patrimoine culturel

▪ Au niveau régional et provincial :

La Région Souss Massa possède un patrimoine culturel indéniablement riche et de nombreuses manifestations culturelles montrant l'étendue de son patrimoine culturel immatériel.

- Argan, Pratiques et savoir-faire liés à l'arganier ;
- Adat assifat (La tradition assifat) : La tradition assifat est un rituel agraire qui se déploie dans toutes les communes de Taroudant et dont l'objectif est d'éloigner le mauvais sort et les influences maléfiques susceptibles d'endommager les récoltes agricoles. Il est organisé par les femmes qui ramassent les dons afin de couvrir les dépenses de la manifestation.
- Ahouach : Toutes les régions de la province de Taroudant sont connues par la danse d'Ahouach. La séance d'Ahouach peut durer jusqu'à deux heures de danse et de dialogue de poésie entre les participants.
- Bijoux de la commune d'Ighrem : Depuis toujours, la région de Taroudant est connue par la fabrication des bijoux en argent.
- Le mariage à Ighrem : Plusieurs critères régissent le choix de la future mariée comme par exemple qu'elle soit apte à aider la famille dans des travaux agricoles, le ramassage du bois, en plus de sa fonction en tant que femme au foyer.
- L'Hayek ou tamelhaft : est un costume épais fabriqué en laine. Dans la vie de tous les jours les femmes portent tamelhaft de couleur noir ou bleu.
- R'ma : La région d'Ighrem est connue pour l'abondance et la diversité de ses moussems. Il existe des moussems qui ont un aspect religieux, commercial, culturel ou de loisir.

Il existe également des sites archéologiques importants dans la région. Les principaux sites archéologiques de la région incluent :

- La cité antique de Tiznit : cette ville fortifiée datant de l'époque des Almoravides, avec ses remparts et ses bâtiments en pisé, est considérée comme l'un des principaux sites archéologiques de la région.
- Le site archéologique de Tamgrout : ce site comprend des bâtiments en pisé datant de l'époque des Almoravides et des Saadiens, ainsi que des kasbahs et des forts.
- Les ksour : Ce sont des villages fortifiés de l'époque berbère, construits en pisé, ils sont témoins de l'architecture traditionnelle de la région.
- Les tombes préhistoriques : Il existe des tombes préhistoriques qui datent de plusieurs millénaires, ils témoignent de la présence humaine dans cette région depuis des millénaires.
- Les mines romaines : Il existe des mines romaines dans la région, qui datent de l'époque romaine et témoignent de l'exploitation des ressources minières de la région à cette époque.
- Remparts de Taroudant.
- Tours de Tiznit.
- Vallées luxuriantes d'Aït Mansour dans la province de Tiznit.
- Roches bleues et paysages d'amandiers en floraison de Tafraout.

Le cercle de Taliouine est également riche en patrimoine culturel. Les principaux patrimoines culturels de la région incluent :

- La culture du safran : Taliouine est considérée comme la capitale mondiale du safran, et la culture de cette épice est un patrimoine culturel important de la région. La récolte, le tri et la torréfaction du safran sont des pratiques culturelles traditionnelles qui sont encore pratiquées aujourd'hui.
- La poterie : la poterie est une autre activité culturelle importante de la région, les artisans locaux produisent des poteries en argile rouge, décorées de motifs traditionnels, qui sont très appréciées par les touristes.
- La musique : Taliouine est célèbre pour ses traditions musicales, qui sont encore vivaces aujourd'hui. Les musiciens locaux jouent de la guitare, de la flûte, de la tambourine et d'autres instruments traditionnels.
- Les costumes traditionnels : les costumes traditionnels de la région sont très colorés et ornés de motifs traditionnels, ils sont portés lors de festivals et de cérémonies traditionnelles.
- Les kasbahs et les forts : Les kasbahs et les forts sont des bâtiments en pisé qui datent de l'époque des Saadiens et des Alawites, ils sont témoins de l'histoire de la région.

Les cimetières et les tombes font également partie du patrimoine culturel de la commune de Taliouine. Les cimetières sont souvent un lieu de culte et de mémoire pour les habitants, qui y rendent hommage à leurs ancêtres. Les tombes peuvent être ornées de motifs traditionnels, de calligraphies religieuses et de pierres sculptées. Les tombes des saints locaux, souvent appelés "marabouts" sont souvent un lieu de pèlerinage et de culte pour les habitants de la région, ils sont considérés comme des lieux saints et sont souvent entourés de ferveur populaire. Les gens viennent souvent y déposer des offrandes, et y prier pour obtenir des faveurs ou des bénédictions. Ces tombes sont souvent des bâtiments imposants et décorés, qui témoignent de la profondeur de la foi des habitants de la région.

▪ **Au niveau de la zone d'étude :**

La commune d'Askaoun et Taouyalt comprend des monuments historiques, représentés par ce qu'on appelle localement « Tagadirt », il compte 11 résidences dans certains douars tels que le douar d'Agdz, Tskhet Natte Wadif, Timxit, ... qui ont tous besoin de restauration afin de faire revivre cette histoire car elle contribuera à la promotion touristique de la région.

Les deux communes concernées possèdent un patrimoine culturel riche et varié, qui comprend la culture du safran, la musique, les costumes traditionnels, qui témoignent de l'histoire et des traditions de la région.

La zone d'étude compte 44 cimetières, 45 mosquées et des tombes au niveau de chaque commune.



Photo 29 : Tombes dans le douar d'Ait Himmi

(Source : Phenixa-Enquêtes, Novembre 2022)

Photo 30 : Cimetières dans le douar d'Ait Himmi

(Source : Phenixa-Enquêtes, Novembre 2022)

Les cimetières et les tombes font partie intégrante du patrimoine culturel de deux communes (Askaoun et Taouyalt). Ils sont un lieu de mémoire et de culte pour les habitants, et témoignent de leurs traditions, de leur histoire et de leur foi. Les tombes des saints locaux sont également des lieux de pèlerinage importants pour les habitants de la région.

Selon les prospections et les entretiens avec les différentes familles des parties prenantes rencontrées, aucun "potentiel archéologique" n'a pu être identifié.

9. Services écosystémiques

La zone d'étude est une région montagneuse située dans la province de Taroudant, dans la région de Souss Massa. Les services écosystémiques identifiées au niveau de la zone d'études sont :

- Les services de pâturage : les parties non occupées par des infrastructures de la mine sont utilisées pour les parcours des animaux. Cependant compte tenu de la sécheresse et de la nature des terrains, la productivité des parcours est faible.
- Les services de pollinisation : les abeilles et les autres insectes pollinisateurs jouent un rôle important dans la pollinisation des cultures de la région, notamment le safran, qui est une culture traditionnelle de cette région.
- Les ressources en eau : l'alimentation en eau potable à travers des puits et l'abreuvement des troupeaux à travers des cours d'eau est très réduite du fait de la sécheresse.

10. Principaux enjeux sociaux

Les parties prenantes locales identifiées sont :

- 1) Les ménages
- 2) Les ONG (Associations et Coopératives) dans les 06 Douars de la zone d'étude ;
- 3) Les représentants du personnel de la mine ;
- 4) Les présidents et les élus des deux communes Askaoun et Taouyalt ;
- 5) Les autorités locales : le Caïd, le Khalifa et les Moquadem ;

Les Enquêtes réalisées et les prospections du terrain ont permis au-delà des limites des termes de références préalables, d'identifier un certain nombre d'enjeux et d'impacts sociaux en relation avec le foncier et les ressources en eau exploitées par la mine ainsi que l'emploi de la main d'œuvre par la mine (voir chapitres ci-haut 2.6, 2.7 et 2.8)

Aussi et au-delà des limites des termes de références préalables de la présente étude, d'autres enjeux sociaux en relation le Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP) ont été identifiés notamment la situation de communication de la mine avec les Parties Prenantes locales, l'absence de procédure affichée de gestion des plaintes et les tensions sociales conséquentes.

Les observations des parties prenantes issues des enquêtes de terrain est donnée ci-après :

- **Pour le foncier :**
 - Manque d'information sur la taille des superficies exploitées par la mine ;
 - Absence des délimitations physiques et concrètes sur le terrain de ce foncier ;
 - Difficultés pour les bergers dans les déplacements de leurs troupeaux par manque de délimitation des terrains de la mine.
- **Pour les ressources en eau :**
 - Perte d'usage des eaux d'irrigation superficielles issues de la source Macost;
 - Diminution substantielle des débits des puits d'irrigation dans les douars dû à la sécheresse généralisée... ;
 - Difficultés pour les bergers pour l'abreuvement de leurs troupeaux ;
 - Pollutions potentielles des eaux de surfaces et des eaux souterraines ;
- **Pour l'emploi de la main d'œuvre :**
 - Manque d'information et de transparence dans les offres d'emploi des ouvriers ;
 - Déficit d'équité dans le nombre de recrutements entre les douars ;
 - Écarts dans les salaires et les conditions de travail entre les titulaires de contrats de travail directs avec la mine et les ouvriers de la sous-traitance ;
- **Pour la situation de la communication :**
 - Besoin de plus de communication en interne au sujet du projet d'extension et des changements prévus correspondants ;
 - Besoins de larges communications avec les PP.
- **Pour la situation de la gestion des plaintes et doléances**
 - Absence de procédure affichée pour la gestion de doléances par la mine.

Les impacts sociaux actuels et potentiels de ces enjeux et les mesures correspondantes sont traités au niveau du second rapport relatif aux impacts et mesures.

11. Bibliographie

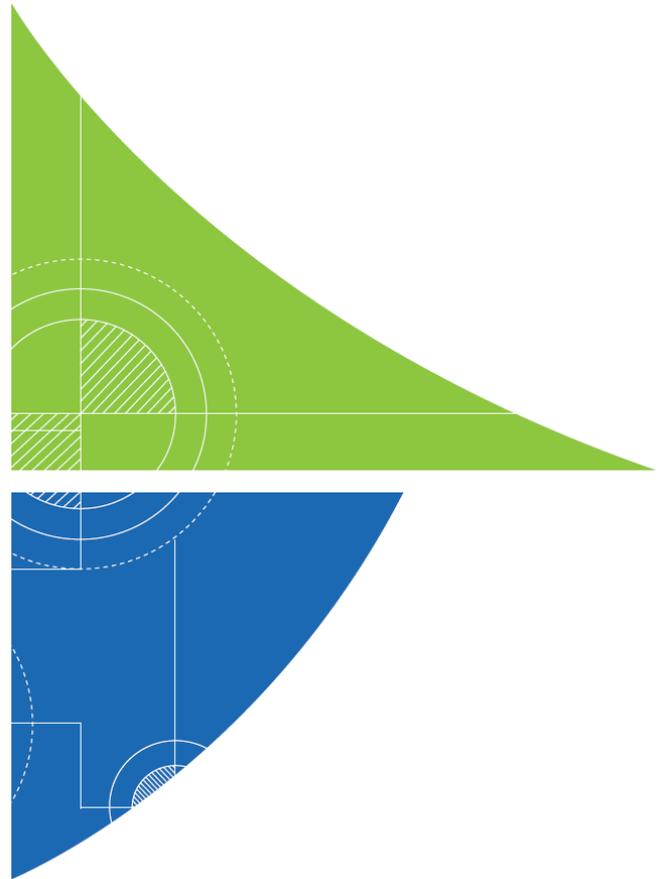
Liste des références générales :

- Monographie de la province de Taroudant, HCP, 2015
- Programme de développement communal (PDC, Askaoun), 2022-2027
- Programme de développement communal (PDC, Taouyalt), 2022
- R.G.P .H : Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2004-2014)
- Monographie régionale sur le secteur de l'habitat et de la politique de la ville –Région Sous Massa, 2017
- Direction régionale Souss Massa : monographie régionale Souss massa 2019
- Indicateurs communaux 2014-RGHP, 2014
- Carte de pauvreté multidimensionnelle 2004-2014

La liste bibliographique reçue de la part de la mine est donnée ci-après :

- Copie de la décision de la licence d'exploitation ;
- Copie du contrat de Bail du foncier ;
- Copie de la décision d'acceptabilité environnementale ;
- 20220201 - EIES & PSSE -AYA_NOVEC ;
- DRAFT - 5163-HSE-RPT-003-A Acquisition des terres ;
- DRAFT - 5163-HSE-RPT- 002-B PEPP;
- DRAFT - 5163-HSE-RPT-003-A Acquisition des terres ;
- 20210129 - Rapport Hydrologie Zgounder - GCIM-v0 ;
- 20220518 - Note de synthèse Mobilisation des eaux de surface GCIM v1 ;
- 20210201 - Rapport hydrogéologique ENGLOBE ;

ANNEXES



Annexe 1 : Programme de la mission de cadrage

Cette annexe contient 1 page.

Dates		Programme de mission
Lundi 03/10/22		- Arrivée à ASKAOUN
Mardi 04/10/22	Matinée	- Séance de travail au bureau de la mine : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Discussion du programme et organisation de son déroulement ; ✓ Discussions des points sensibles et des mesures de précaution ; ✓ Visite des composantes de la mine
	Après - midi	- Visite douar Aoulouss - Visite douar Askaoun - Rencontre des autorités locales et des Moquadem
Mercredi 05/10/22	Matinée	- <i>Rencontre avec la présidente de la commune TAOUYALT</i> - Visite prospective du Souk - Visite douar Ait Himmi - Visite douar Miyal - Prospections du Bassin Assif – ZGOUNDER <ul style="list-style-type: none"> ✓ Milieu physique (sol – eau – air) ✓ Activités socio-économique ;
	Après - midi	- Prospections du Bassin Assif – AOULOUSSE <ul style="list-style-type: none"> ✓ Milieu physique (sol – eau – air) - Activités socio-économique - Visite du site de la source Macost et des forages
Jeudi 06/10/22	Matinée	- <i>Rencontre avec le président de la communes ASKAOUN</i> - Visite prospective du Souk - Prospections du Bassin Assif – MIYAL <ul style="list-style-type: none"> ✓ Milieu physique (sol – eau – air) ✓ Activités socio-économique ; - Visite douar Tamalout
	Après - midi	- Visite douar Tital - Séance de Débriefing au bureau de la mine <ul style="list-style-type: none"> ✓ Restitutions ✓ Programme de la suite de la mission (enquêtes, prospections,
Vendredi 07/10/22		- Fin de la mission

Annexe 2 : Note de cadrage des enquêtes des prospections et des entretiens avec les PP

Cette annexe contient 3 pages.

Etude de Baseline sociale de la mine de Zgounder Enquêtes auprès des Parties Prenantes

NOTE DE CADRAGE

FEZZAZ & HIND– PHENIXA 05 Novembre 2022

- **Objet** : Organisation et déroulement des enquêtes de terrain
- **Objectif** : Collecter de manière efficace toutes les informations pertinentes requises pour la réalisation de l'étude conformément aux TDR et aux exigences de la BERD
- **Nombre de questionnaires à renseigner :**

Au total : 181 questionnaires à renseigner répartis selon le tableau suivant

Parties Prenantes	Total Ménages	Ménages Enquêtés	Elus	ONG	Caïd & Moqadem	Bergers	Commerçants
<u>Commune Askaoun</u>			3		1		2
- Douar Askaoun	117	47		1	1		
- Douar Aoulouss	30	11		1	1	1	
- Douar Tamalout	147	57		1		4	
<u>Commune Taouyalt</u>			3		1		2
- Douar Ait Himmi	16	06		1	1	1	
- Douar Miyal	35	14		1			
- Douar Tital	36	15		1		4	
Total	381	150	6	6	5	10	4

- **Entretiens à réaliser avec :**

Parties Prenantes	Représentants
AYA GOLD & SILVER	<ul style="list-style-type: none"> • Mr VILDER – Responsable HSE
Mine Zgounder	<ul style="list-style-type: none"> • Mr OUFFA - Directeur • Mr KHARBACH - Directeur de mission • Mme BAROUDI– Directrice des RH et AG • Mme SABIB - Responsable des AI et RC

Comité des Représentants des employés de la Mine Zgounder	<ul style="list-style-type: none"> • Mr Malki El Mustapha • Mr AMADLOUS HASSAN • ID YAHYA OMAR
SONADELEC et SIMT	<ul style="list-style-type: none"> • Mr Driss - Directeur

- **Enquêteurs de PHENIXA**

- Mohamed FEZZAZ & Hind JAZI – Supervision, encadrement et suivi
- 04 enquêteurs (enquêteuses) ménages qui parlent TACHALHIT

- **Dates : à partir du 08 Novembre 2022**

Déroulement

Mardi 08 Novembre

- **Séance de travail avec Mr VILDER :**
 - ✓ Discussion et validation de la note de cadrage et du déroulement des enquêtes ;
 - ✓ Planification des entretiens avec les responsables de la mine et ses partenaires ;
 - ✓ Liste des données requises à fournir par la mine ;
- **Séance de travail avec les responsables de la mine**
 - ✓ Présentation de l'objet, de l'objectif de l'étude et des exigences de la BERD ;
 - ✓ Présentation de la note de cadrage validée et collecte des observations et recommandations des participants ;
- **Entretiens avec le comité des représentants des employés**
 - ✓ Modalités de fonctionnement du comité ;
 - ✓ Observations et recommandations

Mercredi 09 Novembre

- **Séance de travail à la Caïdat**
 - ✓ Entretien avec le Caïd/ Le Khalifa : Présentation du déroulement des enquêtes
 - ✓ Récupération de la liste des Moqadem des 06 Douars
 - ✓ Séance de travail avec chacun des Moqadem pour :
 - Arrêter la liste des ménages (noms et prénoms des chefs de ménages) à enquêter sur la base de critères objet de **l'annexe 1** ci-dessous
 - Arrêter la liste des ONG - associations/Coopératives par douar (Noms et coordonnées des membres du bureau de l'ONG)
 - Renseigner les questionnaires Moqadem

Jeudi 10 Novembre

- **Formation et entraînement des enquêteurs ménages**
 - ✓ Présentation, explication et discussions du questionnaire ménages ;
 - ✓ Collecte des observations et recommandations
 - ✓ Réalisation participative des premières enquêtes ménages au niveau du douar Askaoun
- **Lancement des enquêtes ménages selon le Planning suivant :**

Supervision – Encadrement et Suivi par Mme Hind/PHENIXA

Commune Askaoun		Commune Taouyalt	
Douar Askaoun	- Jeudi 10 Novembre	Douar Ait Himmi	- Dimanche 13 Novembre
Douar Aoulouss	- Vendredi 11 Novembre	Douar Miyal	- Lundi 14 Novembre
Douar Tamalout	- Samedi 12 Novembre	Douar Tital	- Mardi 15 Novembre

Mr FEZZAZ/ PHENIXA :

Vendredi 11 Novembre

- **Séance de travail avec le président de la commune Askaoun**
 - ✓ Renseignement du questionnaire
- **Séance de travail avec la présidente de la commune Taouyalt**
 - ✓ Renseignement du questionnaire

Samedi 12 Novembre

- **Séances de travail avec les présidents des ONG**
 - ✓ Renseignement des questionnaires

Annexe 1 : Critères d'identification des ménages à enquêter :

Les ménages à enquêter doivent constituer un échantillon représentatif de la diversité économique et sociale dans chaque douar notamment les représentants :

- Des systèmes de productions agricoles : Bour et Irrigué ;
- Des systèmes d'élevages existants ;
- Des métiers autres que l'agriculture et l'élevage ;
- Des ménages de classe sociale dominante ;
- Des ménages avec personnes vulnérables : Pauvreté, Handicaps, femme chef de foyer, vieilles personnes ; etc.
- Des ménages avec personnes qui travaillent à la mine ;
- Des personnes ayant quitté leur travail à la mine.

Commune Taouyalt			Commune Askaoun		
Douars	Nombre de Ménages	Effectifs des Population	Douars	Nombre de Ménages	Effectifs des Population
Ait Himmi	16	89	Askaoun	117	753
Miyal	35	190	Aoulouss	30	280
Tital	36	197	Tamalout	147	1095
Total	87	476	Total	294	2938

Annexe 3 : Mission de cadrage des enquêtes compte rendu Minute

Cette annexe contient 3 pages.

Etude de Baseline sociale de la mine de Zgounder Enquêtes auprès des Parties Prenantes

COMPTE RENDU MINUTE

M.FEZZAZ & H. JAZI- PHENIXA 14 Novembre 2022

- **Objet** : Compte rendu Minute des observations et enseignements issus des enquêtes de terrain
- **Objectif** : Consolider les points essentiels retenus en vue de les traiter de manière objective et participative.

1. Déroulement des enquêtes :

- Les enquêtes se sont déroulées dans de très bonnes conditions conformément aux directives et planification objet de la note de cadrage de départ et des séances de briefing organisées avec les responsables de la mine ;
- Les enquêtes ont été suivies par les responsables de la mine qui nous ont apporté tout l'appui requis. Mr VILDER et Mme SABIB ont suivi de près et ont apporté les facilités nécessaires.
- Au total **181** Enquêtes ont été réalisées auprès de l'ensemble des parties prenantes concernées :
 - o **150** Enquêtes ménages ;
 - o **06** Enquêtes ONG
 - o **05** Enquêtes, CAID et Moqadem
 - o **06** Enquêtes Elus
 - o **01** Enquêtes Sous-traitant de la mine
 - o **10** Enquêtes Bergers.
 - o **03** Enquêtes commerçants
- Au début de la mission, une première séance de Briefing a été organisée avec les responsables de la mine.
- Aux termes de la mission une séance de travail de débriefing a été organisée avec Mr VILDER – Mme SABIB. Mr Claude Responsable de santé/sécurité a participé à cette séance.
- Des entretiens ciblés ont été organisés avec certaines parties prenantes (autorités locales – communes – Sous-traitant, etc.)
- L'ensemble des 06 douars ont fait l'objet de prospections de terrain (parcelles agricoles, puits, habitats, etc.)

2. Thématiques retenues – Caractérisation sommaire

05 Thématiques importantes en relation avec les risques d'impacts sociaux du projet ont été ainsi identifiées :

Thématiques	Caractérisation Sommaire
1. <i>Emplois de la main d'œuvre</i>	Les emplois de la main d'œuvre offerts par la mine constituent un volet sensible qui soulève un certain nombre d'observations, de la part des populations locale : - Types de contrats : salaires, primes et conditions de travail

	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence et modalités des recrutements - Équités entre les douars et entre les ménages d'un même douar. - Etc.
2. <i>Ressources en eau de la mine</i>	L'exploitation des ressources en eau par la mine mérite d'être tirée plus au clair afin de répondre aux questionnements de certaines parties prenantes
3. <i>Foncier</i>	L'assiette foncière future pour les besoins du projet d'extension nécessite d'être régularisée
4. <i>Interventions Sociales de la mine</i>	Les actions et les activités sociales réalisées par la mine nécessitent plus de communication en termes de transparence et d'équité entre les parties prenantes concernées
6. <i>Tensions & Communication</i>	Des foyers de tensions ont été identifiés et méritent d'être pris en considération à travers entre autre des campagnes de communication adaptées.

3. Etats d'avancement des traitements des thématiques par la mine

Depuis l'arrivée de l'entreprise AYA – ZMSM plusieurs actions ont été entreprises pour traiter et régulariser progressivement l'ensemble de ces thématiques. A titre d'exemple :

- La mise en place d'une nouvelle équipe de responsables au niveau de la mine ;
- La réalisation d'une série d'études diverses et variés ;
- L'élaboration de contrats d'exploitation du foncier avec les autorités compétentes ;
- L'élaboration de conventions avec comité et ONG pour l'exploitation des ressources en eau ;
- La régularisation progressive en cours des emplois de la main d'œuvrer ;
- L'organisation de rencontres et entretiens avec les différentes parties prenantes ;
- La réalisation d'un certain nombre d'actions et d'appui socio-économique au profit des communes, des ménages et des ONG ;
- La gestion des crises en relation avec les sensibilités des uns et des autres ;
- Etc.

Actuellement, l'équipe de la mine déclare sa volonté et sa disponibilité pour continuer à traiter convenablement les ces thématiques selon les contraintes du terrain.

Thématiques	Proposition des Initiatives & Indications de mesures à entreprendre
1. <i>Emplois de la main d'œuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et mettre en œuvre un plan de recrutement de la main d'œuvre locale : <ul style="list-style-type: none"> o Concret et en phase avec la politique des RH de l'entreprise ; o Adapté aux doléances et plaintes des parties prenantes o <i>Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication adapté</i> o Etc.
2. <i>Ressources en eau de la mine</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Régulariser l'exploitation des ressources en eau : <ul style="list-style-type: none"> o Mettre en place une nouvelle gestion des sensibilités des PP o <i>Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication adapté</i> o Etc.
3. <i>Foncier</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Régulariser la situation du foncier <ul style="list-style-type: none"> o Procéder à la délimitation matérielle des superficies exploitées par la mine o <i>Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication adapté</i> o Etc.
4. <i>Interventions Sociales de la mine</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir les programmes d'actions socio-économique en vue de <ul style="list-style-type: none"> o Cibler des actions pertinentes et adaptées à la fois aux attentes des PP et aux intérêts de la mine. o <i>Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication adapté</i> - Etc.

6. Tensions & Communication	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en œuvre des Initiatives & Indications de mesures ci-dessus, permettra certainement de diminuer les tensions et d'instaurer un climat de confiance mutuelle et de concertations positives. - L'intervention d'un médiateur/ facilitateur est vivement recommandée.
--	---

4. Situation du relationnel entre les parties prenantes :

Les entretiens individuels et collectifs avec les uns et les autres a permis de noter selon la réalité du terrain et selon les exigences de la BERD :

- L'acceptation du projet par les populations qui déclarent être conscients des impacts positifs du projet et confirment leur adhésion moyennant quelques mesures d'atténuation des risques d'impacts négatifs ;
- Un besoin de communications et de concertation :
 - o En interne au sujet du projet, ses composantes, les changements requis, etc.
 - o En externe auprès de l'ensemble des parties prenantes concernées.

*Enfin, il y'a lieu de préciser que toutes les parties prenantes rencontrées ont montré leur volonté et ont déclaré leur disponibilité et leur motivation pour contribuer à la levée des contraintes à l'exception de Monsieur le Président de la Commune d'Askaouan qui constitue « **un facteur limitant** » à cause entre autre de ses déclarations qui laissent penser son refus d'adhésion aux mesures entreprises par la mine.*

Conclusions :

- La mine de Zgounder montre bien sa volonté et sa disponibilité pour lever les contraintes imposées à tous les niveaux. Un long chemin est déjà parcouru dans ce sens qu'il va falloir bien valoriser ;
- Toutes les parties prenantes du projet : *Populations, ONG, élus, autorités et sous-traitants* déclarent reconnaître les impacts positifs du projet et peuvent adhérer et participer à la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts négatifs ;
- La clé transversale et commune pour le traitement objectif de l'ensemble des thématiques retenues (Emplois, Eau & foncier) réside dans la maîtrise de « **la communication** ». L'élaboration et la mise en œuvre de programmes ciblés de communication aussi bien en interne qu'en externe est vivement requis ;

Il a été convenu, lors de la dernière séance de travail de débriefing, de continuer à réfléchir ensemble afin d'approfondir les réflexions et monter un plan d'action réalisable et pertinent qui intègre l'ensemble des thématiques.

Annexe 4 : Questionnaires

QUESTIONNAIRE COMMUNES

QUESTIONNAIRE MOQADEMS

QUESTIONNAIRE ONGs

QUESTIONNAIRE MENAGES

Annexe 5 : Copie décision de la licence d'exploitation

Cette annexe contient 1 page.

Copie décision de la licence d'exploitation

DECISION DE LA LICENCE D'EXPLOITATION
N° 393459

Le Wali de la région Souss-Massa

وإلى جهة سوس ماسة

بناء على القانون رقم 33.13 المتعلق بالسنام الصادر بتنفيذ الظهير الشريف رقم 1.15.76 بتاريخ 14 من رمضان 1436 (تحت برقم 2015)؛
وعلى المرسوم رقم 2.15.807 الصادر في 22 من رجب 1437 (20 أبريل 2016) بتخليق أحكام القانون رقم 33.13 المتعلق بالسنام بشأن مسطرة منح الترخيص؛
وعلى قرار وزير الصناعة والتجارة والإستثمار والاقتصاد الرقمي، وزير الطاقة والمعادن والماء والبيئة بالولاية، رقم 2360 الصادر في 09 ديسمبر 2016؛
✓ Vu la loi n°33-13 relative aux mines promulguée par le Dahir n°1-15-76 du 14 ramadan 1436 (1^{er} Juillet 2015) ;
✓ Vu le décret n° 2-15-807 du 12 rejab 1437 (20 Avril 2016) pris pour l'application des dispositions de la loi n°33-13 relative aux mines portant sur la procédure d'octroi des titres miniers ;
✓ Vu l'arrêté du Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie Numérique, Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement par intérim n° 2360,16 du 09 Décembre 2016 ;
✓ Vu les justificatifs produits à l'appui de la demande.
✓ Vu les demandes déposées à la direction régionale de l'énergie et des mines d'Agadir le 09/06/2017
de la société Zgounder Millennium Silver Mining
qui demande la licence d'exploitation dans le périmètre du permis de recherche n°3941283 institué(s) le(s) 12/05/2017.
✓ Vu les justificatifs produits à l'appui de la demande.

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE :
17 OCT 2017
Une licence d'exploitation dont l'emplacement est défini, ci-dessous, est accordée pour une période de dix (10) ans allant du 17 OCT 2017 au 17 OCT 2027
Carte(s) de : Talvaine
Délimitation du périmètre :
X1= 274700,60 Y1= 422126,70
X2= 278700,60 Y2= 422126,70
X3= 278700,60 Y3= 418126,70
X4= 274700,60 Y4= 418126,70
D'une superficie de 16 km²
مساحتها 16 كلم²
Agadir, le 17 OCT 2017
Le Wali de la Région Souss-Massa
Wali de la Région de Souss - Massa
Commissaire de la Préfecture d'Agadir
M. HAJJI

- Durée : Dix ans : 2017 – 2027 ;
- Contenance : 16 km² définis par 4 coordonnées topographiques

Annexe 6 : Copies du contrat de Bail du foncier

Cette annexe contient 9 pages. – voir fichier PDF joint à ce rapport

Copies du contrat de Bail du foncier (1^{ère} et dernière page)

ملف رقم : 19455

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
الكتابة العامة
قسم تدبير ممتلكات الجماعات السالوية
مصلحة الكراء

عقد إيجار معادن

بين
الجماعتين السالويتين ادنوح وايت وحمدان المتواجدة بالنفوذ الترابي لقيادة أسكاون إقليم تارودانت الممثلة من طرف وزير الداخلية الوصي عنها، والجال محل المخاربة بوزارة الداخلية - مديرية الشؤون القروية (مصالح الوصاية)، ملحقة حي الرياض-ملتقى شارع عبد الرحيم بوعبيد و زنقة الصنوبر، بوصفها بمقتضى هذا العقد: " المكري " طلب الكراء

من جهة
شركة Zgounder Millenium Silver Mining، مقرها الاجتماعي ب Rue de L'Epargne n°3 Etage 1 Quartier Racine Casablanca الممثلة من طرف السيد: المصطفى الوافي الحامل للبطاقة الوطنية رقم I200704 الممتدة صلاحيتها إلى غاية 2029/09/17 و القاطن ب: زنقة الامام الطبراني إقامة البوسفية الشقة 108 المعاريف الدار البيضاء.

من جهة أخرى

بعد العرض التالي:

- بناء على طلب الكراء عدد DL2022/135 الذي تقدمت به الشركة المعنية بالأمر.
- بناء على موافقة نواب الجماعة السالويتين ادنوح وايت وحمدان بتاريخ 2022/01/06.
- بناء على موافقة السلطة المحلية بتاريخ 2021/12/29.
- بناء على موافقة السلطة الإقليمية المتضمنة في رسالة السيد عامل إقليم تارودانت عدد 451 بتاريخ 2022/01/27.
- بناء على رخصة الفضة رقم: 393459 مدة صلاحيتها تمتد من 2017/10/17 إلى غاية 2027/10/17.
- بناء على موافقة مصالح الوصاية المتضمنة في إرساليتها عدد 2207 بتاريخ 2022/03/02.

شركة Zgounder Millenium Silver Mining 19455 : الملف

الفصل الثاني عشر: النزاعات

يعرض كل نزاع قد ينشعب بين الطرفين المتعاقدين على أنظار الجهات القضائية المختصة الموجود بدائرة نفوذها العقار موضوع الإيجار. وفي حالة تغيير المكري لمحل إقامته، يتعين عليه إشعار الوصاية وتزويدها فوراً بعنوانه الجديد، وأن جميع الاستدعاءات والمقررات والأحكام يجب أن تبلغ إلى مديرية الشؤون القروية التابعة لوزارة الداخلية الكائن مقرها بملحقة وزارة الداخلية ملتقى شارع عبد الرحيم بوعبيد زنقة الصنوبر حي الرياض - الرباط وما دون ذلك من مبلغ غير هاته الجهة يعتبر لائغاً ولا يسري مفعوله بين طرفي العقد.

الفصل الثالث عشر: مقر الإقامة

لتنفيذ بنود هذا العقد وتبعية إجراءات تطبيقها، يختار كل طرف مقره المشار إليه أعلاه. والجدير بالذكر بأن موضوع هذا العقد يتعلق بإيجار عقار جماعي وفق المعطيات المبينة في الجدول التالي:

رقم الملف	الجماعة المالكة	المكري	المساحة	مدة الإيجار	نوعية الاستغلال	السومة الكبرية للتكبير، 12% في ذلك نسبة بما كواجب الصولار الادارية
19455	ادنوح وايت وحمدان	شركة Zgounder Millenium Silver Mining	174 هـ 40 ار 77 س	تسع سنوات ابتداء من تاريخ 2022/01/01 إلى غاية 2030/12/31	البحث عن المعادن	2.750,00 درهم 488.341,56 درهم

حرر بالرباط في: 29 يونيو 2022

المكري
شركة Zgounder Millenium Silver Mining الكائن مقرها الاجتماعي ب Rue de L'Epargne n°3 Etage 1 Quartier Racine Casablanca الممثلة من طرف السيد المصطفى الوافي القاطن ب زنقة الامام الطبراني إقامة البوسفية الشقة 108 المعاريف الدار البيضاء.

المكروي
وزير الداخلية الوصي على الجماعتين السالويتين ادنوح وايت وحمدان - إقليم تارودانت ملحقة حي الرياض-ملتقى شارع عبد الرحيم بوعبيد و زنقة الصنوبر، الرباط

امضاء : سعيد المجيد الحنكاري

Siané : Amar TAIDI

1 ^{ère} page du contrat de bail	Dernière page du contrat de bail
<ul style="list-style-type: none"> • Contrat du : 29 Juin 2022 ; • Périodes : 9 ans (2022 à 2030) • Superficie : 174, 4077 Ha • Parcellaire : 8 Parcelles délimitées par des bornes topographiques • Régularisation par la mine des frais de loyer du foncier depuis Juin 201 • Une série de conditions et d'obligations arrêtées par les deux parties contractantes. 	

Annexe 7 : Copie de contrat d'exploitation de la source Macost

عقد اتفاقية

بين الطرفين الموقعين اسفله:

الطرف الاول: شركة زكندر ميلينيوم سيلفر مينيك الكائن مقرها ب:
3, Rue de l'épargne 1er étage Racine Casa والممثلة في شخص ممثلها القانوني السيد: نور الدين مقدم الرئيس المدير العام للشركة او من ينوب عنه.

الطرف الثاني: قبيلة ايتواية التابعة لجماعة و قيادة ودائرة امرزكان اقليم و ارزات، الممثلة في اللجنة العرفية المكلفة بتسيير شؤون ايكيسل التابع لنفس القبيلة .

وفقا للعقد المبرم منذ 25 دجنبر 1981 بين قبيلة ايتواية و الشركات المتعاقبة على استغلال منجم زكندر، بخصوص استغلال مياه منبع ماكوست المتواجدة بمنطقة ايكيسل التابعة لقبيلة ايتواية.

اتفق الطرفان على ما يلي:

الفصل الاول: التعويض عن ماء منبع ماكوست المستغل من طرف شركة زكندر ميلينيوم سيلفر مينيك المحدد بمبلغ: 11 000,00 درهم شهريا.

الفصل الثاني: يؤدي مبلغ التعويض الشهري المحدد في الفصل الاول بشكل سنوي (132 000,00 درهم) ومسبق عند بداية كل سنة.

الفصل الثالث: بالنسبة لخمسة اشهر المتبقية في سنة 2017 (من غشت الى دجنبر 2017) يؤدي مبلغ التعويض والذي يقدر بمبلغ: 55 000,00 درهم ابتداء من تاريخ التوقيع على هذه الاتفاقية.

الفصل الرابع: تعتبر هذه الاتفاقية سارية المفعول مع شركة زكندر ميلينيوم سيلفر مينيك وتلغى بانتها استغلالها للمنجم.

الفصل الخامس: يشترط اقبال ماء منبع ماكوست كاملا الى منجم زكندر كما لا يحق للشركة المعنية تزويد أي دوار او أي طرف اخر بمائه.

الفصل السادس: اصلاح المسكن المتواجد بكدية تدركي باكيسل لفائدة وباسم قبيلة ايتواية حسب استطاعة الشركة.

الفصل السابع: يشترط ان يكون حارس المنبع من قبيلة ايتواية، كما يشترط ان يعمل تحت امره شركة زكندر ميلينيوم سيلفر مينيك.

الفصل الثامن: يمنع على الحارس استغلال اراضي ومنبع ماكوست في اغراض شخصية.

الفصل التاسع: تشغيل نسبة معينة من اليد العاملة من قبيلة ايتواية.

الفصل العاشر: يؤخذ بعين الاعتبار مطالب سكان دوار تيتال ودوار ميل.

الفصل الحادي عشر: في اطار هذه الاتفاقية سيعقد لقاء تواصلتي بين السيد: الرئيس المدير العام شركة زكندر ميلينيوم سيلفر مينينك واللجنة العرفية المكلفة بتسيير شؤون ايكيسل التابع لقبيلة ايتواية بحضور ممثلي نواري تيتال وميال قبل 08 غشت 2017.

الفصل الثاني عشر: يلتزم الطرفان بتنفيذ بنود هذه الاتفاقية بحسن النية والجدية لضمان المسير العادي للمنجم.

الفصل الثالث عشر: يسري مفعول هذه الاتفاقية من تاريخ التوقيع عليها وتبقى سارية المفعول مادام الطرفان ملتزمان بفصولها، وفي حالة اخلال احد الطرفين الموقعين ببنود هذه الاتفاقية تعتبر لاغية.



التوقيعات:

الحسن اذكي
النائب الاول للرئيس
El Hassan AZEKI
1er Vice-président
عن الرئيس وتفويض منه
Par le Président et par Délégation
الطرف الثاني:
للتفويض
2017 أغسطس 03

الطرف الاول:
ممثل الشركة
محمد السالمي

التوقيع	رقم البطاقة الوطنية	الصفة	الاسم الكامل
	P213602	شيخ قبيلة ايتواية	اسماعيل اكير
	P1404	رئيس اللجنة العرفية	السيد محمد ازلماد
	P61282	نائب الرئيس	لحسن بن ايدار
	P5867	امين اللجنة	احمد اكير
	P96219	كاتب اللجنة	عبدالله بامو
	P114978	المستشارين	محمد ايت المداني
	P46691		احمد اكيد
	P35466		مبارك تسينت
	P116719		حامد ادابراهيم
	P127599		عبدالعزیز عزيز صبرو
	P212145		عبدالله دوهاد



للتفويض
2017/5000
عن الرئيس وتفويض منه
Par le Président et par Délégation

2017 أغسطس 01
عن الرئيس وتفويض منه
Par le Président et par Délégation
الحسن اذكي
النائب الاول للرئيس
El Hassan AZEKI
1er Vice-président



Zgounder Millenium Silver Mining

Casablanca le 30-07-2017

Attestation

Je soussigné Mr. Nouredine Mokaddem en ma qualité de président directeur général de la société Zgounder Millenium Silver Mining (ZMSM) S.A immatriculée au registre de commerce de Casablanca sous Le N° 294433; atteste par la présente que M.ASSALMI MOHAMED CIN N° U137740 est désigné pour me représenter et signer au nom de la société l'accord entre Douars Ait Ouaya (Cercle d'Amerzgane, Province D'Ouarzazate) et ZMSM .

Fait pour valoir ce que de droit.

Président Directeur Général
Nouredine MOKADDEM

ZGOUNDER MILLENIUM
SILVER MINING S A
ZMSM
3 Rue de l'Épargne Eto 1 Racine Casa
RC : 294433 - TP : 35547293
IF : 14476108 - CNSS : 9810989

ZMSM

3, Rue de L'Épargne, Racine, 20100 Casablanca. Maroc. Tél: +212 522 949 011. Fax: +212 522949 009
Capital 15 000 000 DH R.C N° 294433 CNSS 9810989 IF N° 14476108 T.P 35547293

Annexe 8 : Copie de contrat d'exploitation de la source AGDAL – Douar Tadarki

عقد اتفاقية
بين الطرفين الموقعين أسفله:

الطرف الأول: شركة زكندر ميلينيوم سلفر مينيك الكائن مقرها ب:
القانوني السيد: نورالدين مقدم الرئيس المدير العام للشركة أو من ينوب عنه.
3,rue de l'épargne 1^{er} étage Racine Casablanca والممثلة في شخص ممثلها

الطرف الثاني:
قبيلة ايتواية التابعة لجماعة وقيادة ودائرة امرزكان إقليم ورزازات، الممثلة في اللجنة
العرفية المكلفة بتسيير شؤون اكيسل التابعة لنفس القبيلة.
وفقا لطلب شركة زكندر ميلينيوم سلفر مينيك لاستغلال منبع اكدال داو تدريكي المتواجد
بمنطقة اكيسل التابعة لقبيلة ايتواية .

اتفق الطرفان على ما يلي:

الفصل الأول: التعويض عن استغلال منبع اكدال داو تدريكي المستغل من طرف شركة زكندر
ميلينيوم سلفر مينيك المحدد بمبلغ 120 000,00 درهم سنويا.

الفصل الثاني: يؤدي مبلغ التعويض في فاتح يونيو من كل سنة.

الفصل الثالث: تشغيل 06 عمال ابتداء من 01 يناير 2019 بما فيهم 05 عمال بمنجم بومعادن
وحارس المنبع على أساس إدماج 05 عمال آخرين ابتداء من شهر شتنبر 2019.

الفصل الرابع: إصلاح المسكن المتواجد بكدية فتدركي باكيسل لفائدة القبيلة ابتداء من يناير
2019 .

الفصل الخامس: إحاطة المنبعين بسياج لدواعي أمنية.

الفصل السادس: تحديد موقع الاستغلال بمسح طبوغرافي .

الفصل السابع: سيلتزم الطرفان بتنفيذ بنود هذه الاتفاقية بحسن النية والجدية لضمان السير
العادي للمنجم.

الفصل الثامن: يسري مفعول هذه الاتفاقية من تاريخ التوقيع عليها وتبقى سارية المفعول
ما دام الطرفان ملتزمان بفصولها.
وفي حالة إخلال احد الطرفين الموقعين ببندوها تعتبر لاغية.
حرر بتاريخ:

التوقيعات (انظر خلف الورقة)

2019 330 10

التوقيعات	الصفة	رقم البطاقة الوطنية	الاسم الكامل
	مدير الشؤون الإدارية والاجتماعية	A57688	فؤاد لمريني
	مدير الاستغلال	U137740	محمد السالمي

الطرف الثاني: أعضاء اللجنة العرفية

التوقيعات	الصفة	رقم البطاقة الوطنية	الاسم الكامل
	رئيس اللجنة	P213602	إسماعيل أكبر
	الرئيس	P1404	محمد ازلاماد
	نائب الرئيس	P61282	حسن بن ايدار
	الأمين	B403989	حسن ايت حسي
	نائب الأمين	P149807	احمد اكيرن
	الكاتب	P96219	عبدالله بامو
	المستشارون	P114978	محمد ايت لمدان
		P46691	احمد اكميضم
		P35466	مبارك تسمينت
		P98442	عبدالله امر كول
		P127599	عبدالعزيز صبرو
		P212145	عبدالله دوهاد
		P98369	علي ايت باحمد

تم التوقيع في اجتماع الجمعية العمومية بتاريخ 07 DEC 2018
 من طرف السيد **العقيدون احماد**
 الذي له رقم البطاقة الوطنية 9852 الى 9866

Annexe 9 : Copie décision d'acceptabilité environnementale

Cette annexe contient 1 pages.

Annexe 3. Copie décision d'acceptabilité environnementale



أكتوبر 2022
 2 فبراير 2022

قرار الموافقة البيئية
 والتي جهة سوس ماسة وعامل عمالة أكادير إداوتنان

قرار رقم: 2022/5

✓ بناء على القانون رقم 12.03 المتعلق بدراسات التأثير على البيئة الصادر بتنفيذ الظهير الشريف رقم 1.03.06 بتاريخ 10 ربيع الأول 1424 (12 ماي 2003) لاسيما المواد 1 و 2 و 7 و 19 منه؛
 ✓ بناء على المرسوم رقم 2.04.563 الصادر بتاريخ 5 ذي القعدة 1429 (4 نونبر 2008) المتعلق باختصاصات وسير اللجنة الوطنية واللجان الجهوية لدراسات التأثير على البيئة؛
 ✓ بناء على المرسوم رقم 2.05.768 الصادر في 30 من شوال 1429 (30 أكتوبر 2008) في شأن تفويض إهداء الوزراء وكتاب الدولة ونواب كتاب الدولة ولاسيما المادة 3 منه؛
 ✓ بناء على قرار وزير الانتقال الطاقوي والتنمية المستدامة رقم 3433.21 صادر في 5 ربيع الآخر 1443 (11 نوفمبر 2021) بتفويض الإهداء؛
 ✓ بناء على القانون رقم 47.18 المتعلق بإحداث المراكز الجهوية للاستثمار وإحداث اللجان الجهوية الموحدة للاستثمار الصادر بتاريخ 13 فبراير 2019 الصادر بتنفيذ الظهير الشريف رقم 18.19.1 الصادر في 7 جمادى الآخرة 1440 (13 فبراير 2019)؛
 ✓ بناء على محضر اللجنة المكلفة بتجسير البحث العمومي المجتمعة بتاريخ 28 أكتوبر 2021، حيث تقرر (معلق البحث العمومي (الذي فتح من 06 أكتوبر 2021 إلى 26 أكتوبر 2021) لدراسة التأثير على البيئة المتعلق بمشروع توسيع منجم زكروندر، بجماعتي أسكانون و تارودانت، إقليم تارودانت، المقدم من طرف شركة " زكروندر ميلنيوم سيلفر مينين"- المجهولة الاسم؛
 ✓ بناء على رأي اللجنة الجهوية الموحدة للاستثمار الملغفة بتاريخ 10 فبراير 2022.

قرار ما يلي:

المادة 1: تمنح الموافقة البيئية لمشروع توسيع منجم زكروندر، بجماعتي أسكانون و تارودانت، إقليم تارودانت ، لملغفة شركة " زكروندر ميلنيوم سيلفر مينين"- المجهولة الاسم .

المادة 2: تعتبر هذه الموافقة البيئية لائحة إذا لم يلزم صاحب المشروع باحترام خلاصات دراسة التأثير على البيئة ونمود تقدر التحملات المرفق لهذا القرار.

المادة 3: تعتبر هذه الموافقة البيئية لائحة إذا لم يتم إنجاز المشروع خلال أجل خمس سنوات ابتداء من تاريخ الحصول عليها.

والي جهة سوس ماسة
 عامل عمالة أكادير إداوتنان
 أحمد حجي

06 Fouy - B.P. 31333 - Agadir - Maroc - Tél : +212 (0) 5 28 21 92 30 - +212 (0) 5 28 23 08 77
 Fax : +212 (0) 5 28 23 98 81 - contact@agadirinvest.com - www.agadirinvest.com

- Date : 23 Février 2022 ;
- Obligation pour l'entreprise de la mine den œuvres des mesures objets du rapport de l'EIES

Annexe 10 : Liste des Personnes rencontrées

Cette annexe contient 1 page.

• La mine ZGOUNDER

Noms & Prénoms	Qualité	GSM	Mail
OUFFA Mohamed	Directeur d'exploitation	0666459170	mohamed.ouffa@ayagoldsilver.ma
KHARBACH abdelhaq	directeur de mission	0661484441	ab.kharbach@gmail.com abdelhaq.kharbach@ayagoldsilver.ma
Meryem BAROUDI	Directrice des RH & AG	0661602615	meryem.baroudi@ayagoldsilver.ma
Fatima SABIB –	Responsables relations communautaires	0703150154	fatima.sabib@ayagoldsilver.ma
Ait Yassine Yassine	Gardien des forages	0659358446	
BRAHIM ZAKI	Gardien source Makost	0615276848	

• Entreprise SONADELEC

Noms & Prénoms	Qualité	GSM	Mail
DRISS	Sous-traitant- Régie	0661832273	

• Autorités locales

Noms & Prénoms	Qualité	GSM	Mail
CHAKIR Brahim	Khalifa	0661527876	
Moquadem Askaoun			
Moquadem Taouyalt			

• Commune TAOUYALT

Noms & Prénoms	Qualité	GSM	Mail
Amina MOSHI	Présidente de la commue	0661451694	
AL Houcine ait M'hand -	Vice-président	0658630078	
Abdellatif GHALLAB	Directeur des services	0662651759	Taouyalte2012@gmail.com

• Commune ASKAOUAN

Noms & Prénoms	Qualité	GSM	Mail
----------------	---------	-----	------

Mohamed ZILALI	Président de la Commune	0661672528	mzilali@yahoo.fr
----------------	-------------------------	------------	------------------

Mission réalisée par

L'équipe du BET - PHENIXA

Noms & Prénoms	Qualité	GSM	Mail
Mohamed FEZZAZ	Agronome : Expert Socio-économiste	0673081121	fezzazm@yahoo.fr
Hind JAZI	Environnementaliste	0658808693	h.jazi@phenixa.com



GOLD & SILVER

Zgounder Millenium Silver Mining

ZGOUNDER MILLENIUM SILVER MINING

Mine de Zgounder

Etude de Baseline sociale

Impacts et Mesures

Rapport

Réf : C475 / R559-03

MF / HJ / CL

Avril 2023



GINGER
PHENIXA

ZGOUNDER MILLENIUM SILVER MINING

Mine de Zgounder
Impacts et Mesures

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	27/01/23	01	Mohamed FEZZAZ Hind JAZI	Christine LEGER	Christine LEGER
Rapport inclus rqs client	20/02/2023	02	Mohamed FEZZAZ Hind JAZI	Christine LEGER	Christine LEGER
Rapport VF	12/04/2023	03	Mohamed FEZZAZ Hind JAZI	Christine LEGER	Christine LEGER

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : C475 / R559-03
Numéro d'affaire :	A1730
Domaine technique :	ACI

GINGER PHENIXA
7 Rue Cadi Hamadi Senahji – 10 080 – Rabat - Maroc
Tél. 212 (0) 573 20 80 88 • Fax 212 (0) 537 72 91 11 • phenixa@phenixa.com

SOMMAIRE

Introduction.....	6
1. Impacts Sociaux Positifs.....	7
1.1 Création des emplois.....	7
1.2 Exploitation, des loyers du foncier et des ressources en eaux.....	8
1.3 Dynamisation des activités économiques au niveau local et régional.....	8
1.4 Actions sociales de la mine dans la zone.....	8
1.4.1 Actions sociales entreprises par la mine.....	8
1.4.2 Actions sociales en perspective.....	9
1.5 Augmentation des redevances versées à l'Etat ;.....	10
2. Impacts Sociaux et Mesures.....	11
2.1 Foncier.....	11
2.1.1 Besoin en foncier du projet d'extension de la mine.....	12
2.1.2 Usage des sols.....	12
2.1.3 Impacts sociaux.....	12
2.1.4 Mesures d'atténuation.....	12
2.2 Ressources en eaux.....	13
2.2.1 Exploitation actuelle des ressources en eau.....	13
2.2.2 Besoins en eau du projet d'extension de la mine.....	13
2.2.3 Usage de l'eau au niveau de la zone d'étude.....	14
2.2.4 Impacts sociaux.....	15
2.2.5 Mesures requises.....	16
2.3 Emploi de la main d'œuvre.....	16
2.3.1 Main d'œuvre.....	17
2.3.2 Sous-traitants.....	17
2.3.3 Impacts sociaux.....	18
2.3.4 Mesures requises.....	18
2.4 Autres Impacts sociaux et mesures correspondantes.....	18
2.5 Impacts sur le patrimoine culturel.....	19
2.6 Impacts sur les services écosystémiques.....	19
3. Etat d'avancement du PEPP : Impacts et mesures.....	20
3.1 Pour le foncier exploité par la mine ;.....	20
3.2 Pour les ressources en eaux exploitées par la mine ;.....	20
3.3 Pour l'emploi de la main d'œuvre par la mine.....	21
3.4 Communication avec les parties prenantes.....	22
3.4.1 Observations des parties prenantes.....	22
3.4.2 Réponses et actions entreprises par la mine.....	23
3.4.3 Impacts sociaux.....	23
3.4.4 Mesures requises.....	23
3.4.5 Observations des parties prenantes.....	23
3.4.6 Réponses et actions entreprises par la mine.....	24
3.4.7 Impacts sociaux.....	24
3.4.8 Mesures requises.....	24

Conclusion	25
4. Plan de Gestion Social - PGS.....	26

TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition par douar des effectifs des ouvriers – Octobre 2022.....	7
Tableau 2 : Thématiques de renforcement de capacités et d'accompagnement des ONG	9
Tableau 3 : Plan de Gestion Social - PGS	27

FIGURES

Figure 1 : Configuration actuelle et future de l'assiette foncière de la mine.....	11
Figure 2: Ressources en eaux exploitées par la mine	13
Figure 3: Entrée du site de la Mine de Zgounder AYA - ZMSM.....	17

ABREVIATIONS

Abréviation	Signification
ABHSM	Agence de Bassi Hydraulique Souss Massa
ANDZOA	Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et l'Arganier
BLS	Base Line sociale
BERD	Banque Européenne de Reconstruction et de développement
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DGCL	Direction Générale des collectivités Locale – Ministère de l'intérieur
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
EP	Exigences de Performance
INDH	Initiative Nationale de Développement Humain
ORMVA –SM	Office Régional De Mise En Valeur Agricole de Sous Massa
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDC	Plan de Développement Communal
PEPP	Plan d'Engagement des Parties Prenantes
PGS	Plan de Gestion Sociale
PMR	Personne à Mobilité Réduite
RH	Ressources Humaines
SMIC	Salaire Minimum de Croissance
SSEC	Santé Sécurité Environnement, et Communautés locales
TDR	Termes de Référence
ZMSM	Zgounder Millénium Silver Mining

Introduction

Aya Gold & Silver Inc. (« AYA ») ; (TSX : AYA), une société canadienne d'exploration et de développement minier cotée en bourse, est en cours de processus de « due diligence » avec la Banque Européenne de Reconstruction et Développement (BERD), dans le cadre du financement du projet d'expansion de la mine de Zgounder.

Une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) a été réalisée et validée par les autorités compétentes en février 2022. Dans le cadre de la due diligence, la BERD exige une revue de l'état initial de la partie sociale de l'EIES, ainsi qu'une analyse des principaux enjeux socio-économiques pour identifier les risques d'impacts sociaux potentiels et définir les mesures de leur atténuation ou/et élimination.

AYA a confié à la société Phénixa la réalisation de cet état initial social selon des Termes de Référence (TDR) préétablis. L'objectif de la base line sociale est de dresser l'état de situation socio-économique de la population de la zone d'étude.

La compilation, le traitement et l'analyse des données collectées a permis d'élaborer :

- Le premier rapport Base Line Sociale – BLS qui mentionne entre autre, l'absence de déplacements physiques des populations et l'absence de sites de patrimoine historique et culturel potentiellement affecté par le projet. ;
- Le présent rapport avec :
 - L'évaluation des impacts sociaux positifs actuels et potentiels notamment :
 - L'augmentation des revenus des populations et l'amélioration substantielle de leur niveau de vie grâce entre autre :
 - A la création des emplois ;
 - A la dynamisation des activités économique diverses et variées ;
 - Aux actions économiques et sociales entreprises par AYA au profit des populations ;
 - Etc.
 - L'évaluation des enjeux sociaux avec les impacts et les mesures correspondantes pour les enjeux identifiés principalement :
 - L'assiette foncière de la mine ;
 - Les ressources en eaux de la mine ;
 - L'emploi de la main d'œuvre par la mine ;

Par ailleurs et au-delà des limites des termes de références préalables, les enquêtes de terrains ont permis d'identifier un certain nombre d'enjeux sociaux en relation avec :

- La situation de communication avec les Parties Prenantes locales, ses contraintes et ses conséquences ;
- Les tensions sociales et la gestion des plaintes et des doléances ;

Ces enjeux font partie intégrante du Plan d'Engagement des Parties Prenantes - PEPP dont la mise en œuvre est en cours de préparation par la mine.

Le présent rapport présente les chapitres suivants :

- Les impacts sociaux positifs ;
- Les impacts sociaux et les mesures ;
- L'état d'avancement du PEPP : Impacts et mesures ;
- Le Plan de Gestion Social – PGS.

1. Impacts Sociaux Positifs

Le projet d'extension de la mine de Zgounder induira une série d'impacts positifs sociaux notamment :

- La création des emplois ;
- L'exploitation, des loyers du foncier et des ressources en eaux versé par AYA – ZMSM pour le développement local ;
- La dynamisation des activités économiques au niveau local et régional ;
- La contribution au développement socio-économique locale par les actions sociales entreprises par la mine ;
- L'amélioration substantielle conséquente des niveaux de vie des populations ;
- L'augmentation des redevances versées à l'État.

Ces impacts ont plusieurs incidences positives qui permettent l'amélioration substantielle des niveaux de vie des populations. Ils méritent d'être plus développés et mieux valorisés.

1.1 Création des emplois

Depuis son arrivée AYA-ZMSM a amélioré significativement la création d'emplois au niveau de la mine qui s'est traduit par une série d'impacts positifs au niveau local notamment pour les personnes qui y travaillent et leurs ménages.

Selon les statistiques communiquées par la mine, pour le mois d'Octobre 2022, au total 89 ouvriers sont recrutés au niveau des 06 douars de la zone d'étude. La répartition de cet effectif entre les douars est donnée par le tableau suivant :

Tableau 1 : Répartition par douar des effectifs des ouvriers – Octobre 2022

Douar	Effectifs employés	% de l'effectif total des ouvriers de la mine
Douar Askaoun	10	7%
Douar Tamalout	18	12%
Douar Aoulouss	16	11%
Douar Miyal	29	19%
Douar Ait Himmi	4	3%
Douar Tital	12	8%
Total	89	-

(Source : Mine Zgounder, Novembre 2022)

Les enquêtes réalisées ont montré que le niveau de vie de ces familles s'est amélioré très significativement à plusieurs niveaux tels que :

- L'aménagement de leurs maisons ou la construction de maisons en dur avec souvent deux étages ;
- L'acquisition des équipements ménagers (Téléviseurs, frigo, matériel de cuisine, équipement des salons, etc...) ;
- Accès à l'amélioration de l'habillement et à la diversification de l'alimentation des membres des ménages ;
- Achat de mobylettes et des vélos pour déplacement ;
- Etc.

Selon le rapport de l'étude d'impacts EIES, l'impact économique direct du projet d'expansion de la mine, se manifesterà à travers la création de nouvelles opportunités d'emploi selon les indicateurs ci – après :

- 500 emplois en phases de construction et

- 600 emplois en phase d'exploitation.

Ces emplois, permettront d'augmenter directement le pouvoir d'achat des ménages, et participera ainsi au développement de l'activité commerciale au sein des communes et douars.

1.2 Exploitation, des loyers du foncier et des ressources en eaux

Le foncier exploité par la mine relève du statut juridique des « **terres collectives** » qui a fait l'objet d'un contrat de location entre AYA – ZMSM et la DGCL pour une superficie totale de **174 ha** répartis entre 8 parcelles. Selon la réglementation en vigueur, les montants de ce loyer annuel (**488.341,56 dh par an**) seront investis par les autorités compétentes dans des projets de développement local avec plusieurs impacts positifs sur la qualité de vie des populations.

Procéder à la régularisation administrative et réglementaire de l'exploitation des toutes les ressources en eaux (superficielles et souterraines) auprès de l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa (ABHSM) conformément aux exigences et directive de la loi 36-15 et à ses procédures. Cette régularisation vivement requise doit être entreprise jusqu'à l'obtention d'un « contrat de concession » officiel délivré par l'ABHSM.

De même, la régularisation administrative et réglementaire de l'exploitation des toutes les ressources en eaux (superficielles et souterraines) auprès de l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa (ABHSM) conformément aux exigences et directive de la loi 36-15 et à ses procédures permettra d'investir les montants des loyers dans des projets de développement local.

1.3 Dynamisation des activités économiques au niveau local et régional

La mise en œuvre du projet d'expansion de la mine, conduira nécessairement AYA –ZMSM à augmenter, diversifier et élargir ses contrats avec les prestataires de tous services requis (métiers du BTP, spécifiques dans les mines, services divers, etc.). Les interventions de ces prestataires qui opèrent à différentes échelles (locale, régionale ou/et national) permettront de dynamiser les circuits économiques ce qui se traduira par des impacts positifs.

1.4 Actions sociales de la mine dans la zone

Les actions sociales de la mine dans la zone d'étude concernent les actions entreprises ou en cours et les actions en perspective en relation avec le projet d'extension de la mine.

1.4.1 Actions sociales entreprises par la mine

ZMSM est la filiale détenue à 100% d'Aya Gold & Silver. ZMSM dégage chaque année un budget dédié exclusivement à la réalisation d'un programme de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) qu'elle tient à mettre en place en collaboration avec les PP.

Depuis son arrivée, la nouvelle équipe de mine entreprend, conformément à sa stratégie RSE, deux groupes d'actions socioéconomiques complémentaires notamment des actions annuelles ponctuelles et des actions sur le long terme.

Les actions annuelles ponctuelles portent sur l'organisation de caravanes médicales, la distribution des paniers du ramadan aux ménages pauvres en besoin,

Les actions de long terme ont concerné entre autre les actions suivantes :

- Aménagement d'écoles primaires ;
- Aménagement de l'hôpital d'Askaoun ;
- Achat et mise à la disposition des communes de véhicules de transport scolaire,
- Aménagement de routes,
- Creusement de puits pour l'alimentation en eau potable des populations ;

- Elaboration d'un grand projet des Activités Génératrices de Revenus – AGR portant sur le développement de toute la filière de la culture de Safran avec des coopératives et porteur de projet en cours d'identification.

En termes de perception de ces actions par les différentes familles des PP :

- 100% des chefs de ménages enquêtés confirment apprécier ces actions sociales qu'ils jugent très importantes et demandent à la mine de les développer encore plus ;
- La majorité des responsables des ONG rencontrées déclarent avoir été appelés par la mine pour contribuer à l'organisation de la mise en œuvre de ces actions ;
- La présidente de la commune de Taouyalt dit être satisfaite par rapport au programme de ce genre d'actions réalisées au niveau du territoire de sa commune ;
- Les autorités locales (Caïd et Khalifa) encouragent la mine à multiplier et à élargir autant que possible ces actions.

1.4.2 Actions sociales en perspective

Avec le projet d'extension de la mine, AYA-ZMSM a l'objectif de développer et mieux valoriser ces actions à travers entre autre :

- Un appui en savoir faire des ONG (Association, coopératives et GIE) dans les douars de l'aire d'étude en vue de leur permettre d'accéder aux opportunités nationales de financement des projets de développement associatifs :
 - Initiative Nationale de Développement Humain - INDH,
 - Agence Nationale de Développement des Zones Oasiennes et l'Arganier - ANDZOA,
 - Office Régional De Mise En Valeur Agricole de Sous Massa ORMVA –SM,
 - Agences de coopération internationale allemande, belge, Française, etc.)
- Des séances d'information et de concertation avec ces ONG pour arrêter les besoins prioritaires de ce programme ;
- Un programme de renforcement de capacités et d'accompagnement des ONG (associations, coopératives et GIE) est en cours de préparation selon les indications du tableau suivant :

Tableau 2 : Thématiques de renforcement de capacités et d'accompagnement des ONG

Thèmes	Objectifs	Résultats attendus
Rôles , Gestion et gouvernance des ONG	Permettre aux ONG de mettre à niveau leur situation administrative et réglementaire.	Les ONG gagnent en légitimité pour représenter leurs adhérents et agir convenablement en leur noms ; Les ONG apprennent progressivement les caractéristiques requises de leurs rôles de « partenaires ».
Pratiques Agro écologiques	Permettre aux ONG et aux agriculteurs de mieux s'adapter aux changements climatiques et améliorer leur résilience face aux sécheresses.	Les agriculteurs apprennent et adoptent de nouvelles pratiques agricoles leur permettant de modifier leurs techniques en vue de mieux s'adapter aux changements climatiques ; Ils augmentent leur résilience face aux impacts des sécheresses devenues structurelles tout en augmentant les niveaux des rendements des différentes cultures ;
Elaboration de « fiches de projet »	Permettre aux ONG d'accéder aux opportunités	Les ONG réussissent à décrocher des financements de leurs projets de la part des bailleurs disponibles

Thèmes	Objectifs	Résultats attendus
pertinents recevables et bancables	de financement de projets disponibles dans la région.	(INDH – Agences de coopérations, etc.)
Intégration des Aspects Genre	Permettre aux ONG de comprendre et d'adopter progressivement l'approche Genre.	Les ONG sont sensibilisées à l'intégration des aspects Genre dans leur mode de raisonnement et de fonctionnement ; Les ONG contribuent à la sensibilisation de leurs adhérents et des populations à ces aspects ;
Intégration des aspects Inclusions sociales	Permettre aux ONG de comprendre et d'adopter progressivement l'approche Inclusion Sociale.	Les ONG sont sensibilisées à l'intégration des aspects relatifs à l'inclusion sociale - IS dans leur mode de raisonnement et de fonctionnement ; Les ONG contribuent à la sensibilisation de leurs adhérents et des populations à ces aspects ;

1.5 Augmentation des redevances versées à l'Etat ;

Le projet d'extension de la mine permettra l'augmentation de la capacité de production qui induira l'augmentation des redevances payées à l'Etat.

Le projet d'extension de la mise de Zgounder se traduira donc par l'ensemble de ces d'impacts positifs très importants qui touchent non seulement les populations locales mais qui auront aussi des incidences à l'échelle, régionale voir même nationale.

2. Impacts Sociaux et Mesures

L'analyse et l'interprétation des données collectées à partir des prospections de terrain et des enquêtes a permis :

- De synthétiser d'une part les observations et les recommandations des parties prenantes PP rencontrées ainsi que les réponses correspondantes de la mine.
- D'identifier, pour chacun des enjeux, les impacts sociaux et les mesures correspondantes.

2.1 Foncier

L'assiette foncière exploitée par la mine relève des terres collectives appartenant à deux tribus « **Id Nouh** et **Ait Hamdane** ». ZMSM déclare avoir hérité de l'ex-exploitant une situation compliquée par rapport à la situation du foncier et elle a entrepris plusieurs actions pour régulariser cette situation à travers la contractualisation d'un bail avec les autorités compétentes.

La configuration actuelle et future de l'assiette foncière est donnée par la carte suivante :

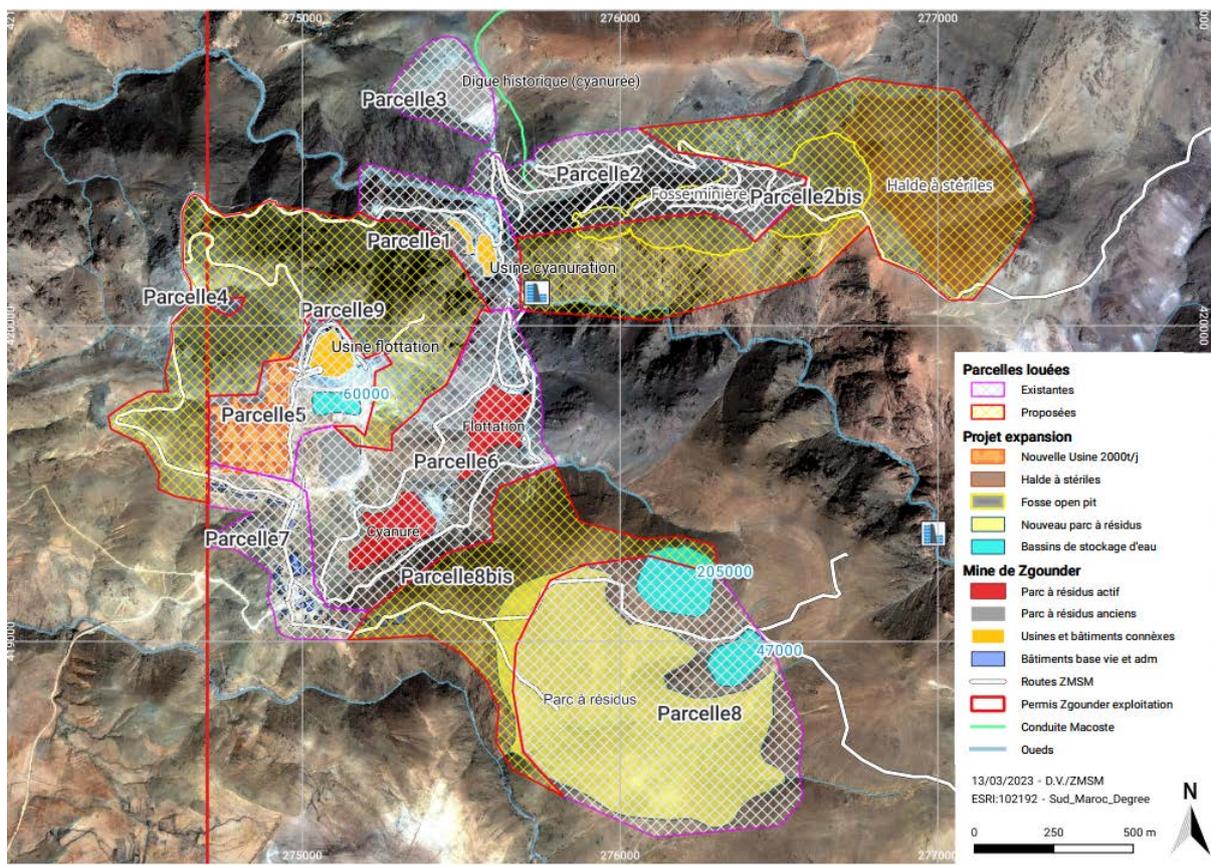


Figure 1 : Configuration actuelle et future de l'assiette foncière de la mine

(Source: Aya Gold and Silver, 2022)

La nouvelle configuration du parcellaire permettra la mise en place d'une matérialisation de l'ensemble du périmètre de l'assiette foncière. Ainsi les bergers pourraient se déplacer avec leurs troupeaux en toute sécurité en dehors du site de la mine.

La mine, confirme son accord et sa disponibilité pour procéder à la matérialisation concrète des limites physiques de son foncier (tas de pierres, végétalisation, grillage, ...).

2.1.1 Besoin en foncier du projet d'extension de la mine

Selon les déclarations des responsables de la mine, les besoins en foncier du projet d'extension sont de l'ordre de 88 ha composés des deux blocs suivants :

- La parcelle 8 (63 ha) incluse dans le contrat de bail du foncier ;
- Une extension supplémentaire de 25 Ha non encore louée et qui doit faire l'objet d'un avenant du contrat de location du foncier.

Pour des raisons de sécurité, et pour pallier aux contraintes déclarées par les bergers dans les déplacements de leurs troupeaux entre les parcelles de la mine, celle-ci compte louer l'ensemble des espaces entre les parcelles exploitées actuellement. Cet ensemble est représenté en « hachuré » au niveau de la carte de la Figure 1.

2.1.2 Usage des sols

Les sols des terrains occupés par la mine ont été dédiés auparavant exclusivement au pâturage extensif des troupeaux. Aucune autre activité agricole n'a pu être identifiée. La réduction conséquente de l'aire de pâturage reste négligeable devant la grande étendue très importante des terrains de pâturage dans la zone. La non matérialisation, sur le terrain, des délimitations des parcelles garde l'assiette foncière de la mine accessible pour le pâturage des troupeaux. Cette situation se traduit par quelques difficultés dans les déplacements des troupeaux selon les déclarations des bergers.

La mine, et pour des raisons de sécurité, préfère ne pas permettre aux bergers de se déplacer avec leurs troupeaux entre les ilots de parcelle de l'assiette foncière. Elle confirme son accord et sa disponibilité pour procéder à la matérialisation concrète des limites physiques des ilots fonciers (tas de pierres, végétalisation, grillage, ...).

2.1.3 Impacts sociaux

Les principaux impacts sociaux identifiés concernent principalement :

- Le retard potentiel dans la mise à jour du contrat de location du foncier avec l'intégration des 25 ha (nécessaire pour les besoins du projet) et l'absence de communication à ce sujet avec les PP risque de créer des tensions sociales ;
- La non-matérialisation des périmètres des différentes parcelles de l'assiette foncière induit des difficultés de pour les déplacements des troupeaux,
- La réduction des espaces de pâturage liée au foncier exploité par la mine reste faible devant les grandes étendues des parcours. Son impact économique sur les niveaux de production des troupeaux et sur les revenus des éleveurs reste négligeable.

2.1.4 Mesures d'atténuation

Les mesures ci-après sont identifiées pour réduire les impacts liés à la mobilisation du foncier et l'usage des sols :

- Activer la mise à jour du contrat de location du foncier auprès des instances concernées ;
- Procéder à la matérialisation concrète des limites physiques de l'ensemble des ilots du foncier (tas de pierres, végétalisation, grillage, ...) ;
- Organiser des campagnes d'information et de communication auprès des populations et des PP et leur expliquer la situation du foncier et les régularisations réalisées par la mine.

2.2 Ressources en eaux

Les ressources en eaux actuelles (source Macost et forages) et prévisionnelles (seuils de collecte des eaux de pluies) relèvent du domaine public hydraulique. Elles sont ainsi soumises aux conditions et exigences de la réglementation en vigueur notamment les dispositions de la loi n° 36-15 du 10 août 2016.

2.2.1 Exploitation actuelle des ressources en eau

Pour ses besoins en eau, la mine exploite les eaux de la source Macost et les eaux pompées au niveau de quatre forages de la source Agdal (à 250 m), qui fait partie du système hydrique Macost. Les eaux de ces ressources, situées à 7 km à l'amont du site de la mine, sont collectées dans un grand bassin puis transmises par voie gravitaire jusqu'au site de la mine (**Figure 2**).

AYA –ZMSM déclare avoir hérité la situation de l'exploitation des ressources en eaux qui ont fait l'objet d'un très ancien contrat d'achat conclu dans les années 1980 entre les ex-exploitants de la mine de l'époque et un comité représentant à l'époque les ayants droits d'usage de l'eau qui relèvent de la tribu des **Ait Ouaya** située dans la province de Ouarzazate. Depuis son arrivée AYA - ZMSM, a procédé au renouvellement de ce contrat déjà existant selon des conditions convenues en commun accord avec les deux parties.



Figure 2: Ressources en eaux exploitées par la mine

2.2.2 Besoins en eau du projet d'extension de la mine

Deux études (hydrique et hydrogéologique) ont été réalisées, dans le cadre du projet d'extension pour apprécier et quantifier les niveaux des ressources en eau (superficielle et souterraine) potentielles mobilisables. C'est ainsi que selon les déclarations du directeur de la mine :

- Les besoins en eau du projet d'extension seront assurés, par la construction des ouvrages de collecte des eaux des pluies (*des seuils*) au niveau des bassins aux alentours de la mine. La configuration topographique (relief accidenté) des sites de ces seuils montre l'absence de toute parcelle agricole potentiellement impactée par cette collecte des eaux de pluie. Les eaux de crues sont directement déversées au niveau du barrage en aval. (Figure 3)
- Le directoire de la mine estime, à terme, pouvoir assurer l'approvisionnement de l'ensemble des besoins en eau indépendamment de la source Macost. Cependant c'est une hypothèse a besoin d'être vérifiée avec le temps et avec l'expérience de l'exploitation de la nouvelle usine ;

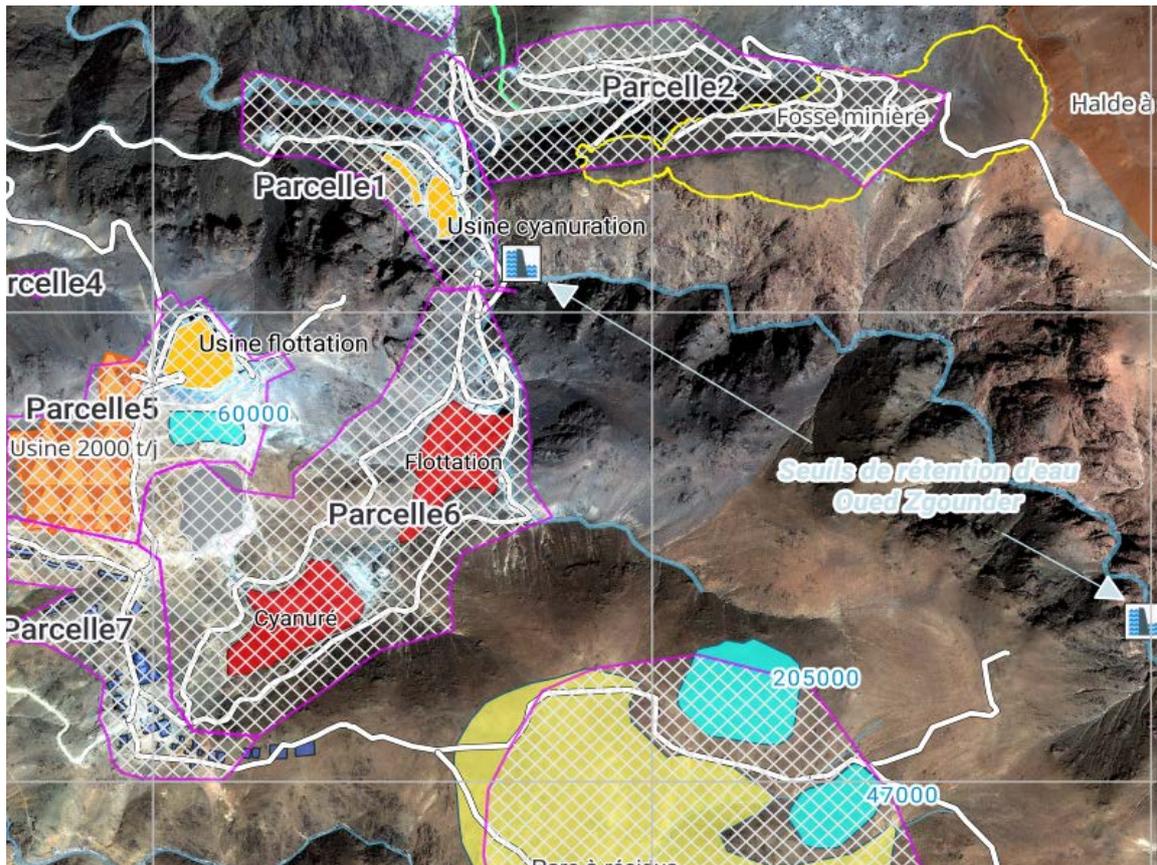


Figure 3 : Emplacement des seuils de collecte des eaux de pluies et des bassins de stockage de ces eaux

2.2.3 Usage de l'eau au niveau de la zone d'étude

L'usage de l'eau au niveau de la zone d'étude est caractérisé par de grosses difficultés liées à la rareté de plus en plus accentuée des eaux superficielles et aussi des eaux souterraines.

Les sécheresses aigues accumulées depuis plusieurs années ont eu des conséquences néfastes sur les principaux secteurs d'activités économiques : l'agriculture et l'élevage. Ainsi, au niveau du terrain, on peut constater :

- Le tarissement de plusieurs sources notamment au niveau des 06 douars avec le dessèchement des cours d'eau habituels ;
- La diminution des débits des puits devenus de plus en plus profonds.

Ces constats ont provoqué plusieurs conséquences néfastes telles que :

- Le dessèchement des arbres fruitiers, même les plus anciens (censés avoir des systèmes racinaires larges et profonds) et les plus rustiques (Oliviers et Amandiers) ;
- L'abandon par les agriculteurs des cultures maraichères consommatrices d'eau d'irrigation ;
- Le maintien avec de légères baisses des superficies de la culture de Safran très importante pour les agriculteurs notamment comme source de revenus et réguliers ;
- La disparition presque totale des élevages au niveau de quatre douars (Askaoun, Aoulouss, Miyal et ait Himmi) à cause des dessèchements des terrains de parcours.

Cette situation crée des tensions sociales au niveau des populations qui se tournent vers les ressources en eau exploitées par la mine.

2.2.4 Impacts sociaux

Les impacts sociaux en relation avec les ressources en eaux sont liés à la fois à la déviation et au prélèvement de l'eau par la mine mais aussi aux effets des sécheresses cumulées durant plusieurs années. Il est difficile de faire la part des choses et de distinguer ou d'évaluer la part de l'impact revenant à chacune de ces causes.

Les impacts sociaux globaux liés à ces deux causes sont donnés ci-après par ordre décroissant d'importance notamment :

- Perte d'usage des eaux d'irrigation superficielles issues de la source Macost et ses conséquences sur la situation de l'agriculture au niveau des douars, Ait Himmi et Tital :
 - Diminution des superficies des cultures irriguées (maraichères et arboriculture) et dessèchement accentué des arbres fruitiers ;
 - Légères diminutions progressives des superficies de la culture de Safran. Les agriculteurs engagent tous les efforts possibles pour maintenir leur superficie de Safran source de revenu appréciable ;
 - Diminution des rendements des cultures et par conséquent diminution des revenus des agriculteurs ;
 - Disparition presque totale des élevages au niveau de quatre douars (Askaoun, Aoulouss, Miyal et Ait Himmi).

Cette situation se traduit par une diminution des revenus des populations et par là une détérioration des niveaux de vie des familles.

- Diminution des débits des puits au niveau de l'ensemble des douars dû à la sécheresse généralisée :

Les données collectées par les prospections de terrain et par les enquêtes ont permis de constater :

- Une diminution appréciable des débits de l'ensemble des 165 puits recensés au niveau de la zone d'étude. Cette diminution a progressé graduellement sur les quatre dernières années pour atteindre actuellement un niveau sensible allant à plus de 60% des débits initiaux habituels. Une trentaine de puits sont complètement desséchés.
- La profondeur moyenne des puits de la zone est passé de 10 mètres à plus de 25 mètres. Chaque année les agriculteurs procèdent à l'approfondissement de leurs puits pour essayer d'atteindre la nappe qui ne cesse de s'éloigner en profondeur.

De même que pour l'impact précédent, cette situation impacte sérieusement les systèmes de cultures pratiqués qui se traduit par une diminution des revenus des populations et par là une détérioration des niveaux de vie des familles.

- Difficultés pour les bergers pour l'abreuvement de leurs troupeaux :

La rareté accentuée de l'eau impacte aussi le secteur de l'élevage dans la zone d'étude :

- Les bergers rencontrent de plus en plus des difficultés pour l'abreuvement de leurs cheptels. Ils parcourent plus de distance pour atteindre les points d'abreuvement restants Plusieurs éleveurs ont purement et simplement abandonné cette activité.

- Risque d'éclatement des tensions sociales :

La situation sociale est relativement tendue au niveau de la zone d'étude par rapport aux contraintes imposées par la rareté de l'eau liée principalement aux sécheresses mais aussi au déficit d'informations quant à l'exploitation des ressources en eau par la mine.

L'ensemble des PP rencontrés revendiquent leur légitimité d'ayants droits d'usage d'eau et réclament la régularisation de l'exploitation de ces eaux par la mine auprès des représentants légaux.

2.2.5 Mesures requises

Les mesures requises correspondantes aux impacts sociaux décrits ci-dessus sont présentées ci-après :

- Procéder à la régularisation administrative et réglementaire de l'exploitation des toutes les ressources en eaux (superficielles et souterraines) auprès de l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa (ABHSM) conformément aux exigences et directive de la loi 36-15 et à ses procédures. Cette régularisation requise doit être entreprise pour l'obtention d'un « **contrat de concession** » officiel délivré par l'ABHSM.
- Organiser parallèlement des séances d'information des populations et des PP au sujet de ces régularisations et au sujet des seuils de collecte des eaux des crues envisagés dans le cadre du projet d'extension de la mine.

2.3 Emploi de la main d'œuvre

La mine emploie la main d'œuvre dans la limite de ses propres besoins effectifs. Elle déclare encourager au mieux possible le recrutement de la main d'œuvre locale notamment au niveau des 06 douars de la zone d'étude. Deux types d'emploi de la main d'œuvre non qualifiée ont été ainsi identifiés :

- La main d'œuvre à contrats directs avec la mine et
- La main d'œuvre des sous-traitants.



Figure 3: Entrée du site de la Mine de Zgounder AYA - ZMSM

2.3.1 Main d'œuvre

Les effectifs des ouvriers titulaires de contrats de travail direct avec la mine représentent près de 55% de l'effectif total des ouvriers.

Selon les discussions avec la directrice des ressources humaines et les représentants des ouvriers et selon les réponses des ouvriers rencontrés le contenu de leurs contrats ne soulève pas d'objections particulière ni au niveau des montants des salaires et des indemnités versées par la mine ni au niveau des conditions de travail (Déclarations à la CNSS, congés, transport, etc.).

2.3.2 Sous-traitants

Les effectifs des ouvriers engagés par les sous-traitants représentent les 45% de l'effectif total. La quasi majorité de ces ouvriers qui travaillent pour le compte de deux principaux sous-traitants dénoncent les conditions de travail et réclament la régularisation de leurs situations en alignement avec les conditions de travail des ouvriers de la catégorie précédente. Les régularisations demandées concernent entre autre l'établissement de contrats légaux en bonne et due forme avec la réglementation correspondante notamment les niveaux de salaire, les indemnités et l'ensemble des autres conditions de travail requises (Déclarations à la CNSS, congés, transport, etc.).

2.3.2.1 Réponses et actions entreprises par la mine

Les principales réponses de la mine suite au débriefing et aux discussions de ces observations sont données ci-après :

- A son arrivée, AYA –ZMSM a hérité aussi une situation générale de l'emploi de la main d'œuvre qui nécessite une série de régularisations sur plusieurs volets. La mine a ainsi entamé la concrétisation de plusieurs solutions selon une priorisation arrêtée à l'avance notamment :
 - La révision à la hausse des salaires des ouvriers et leurs alignements sur le salaire minimum de croissance - SMIC imposé par la réglementation ;
 - L'amélioration contractuelle des conditions de travail (déclaration à la CNSS, Transport et restauration, Mesures de Santé et de sécurité, etc.)
 - L'observation de la priorité à accorder à l'emploi des locaux conformément à nos engagements et aux exigences du code de travail ;
 - Etc.
- Avec le projet d'extension de la mine, AYA-ZMSM a entamé la préparation d'une série de mesures en relation avec l'amélioration significative de la gestion des emplois notamment l'emploi des ouvriers. Ces mesures concernent entre autre l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions pour la concrétisation d'une « politique de ressources humaine » en cours de finalisation en harmonie avec les exigences et les directives de la réglementation en vigueur et aussi avec les valeurs « d'entreprise citoyenne » adoptées et imposées par l'entreprise mère AYA – GOLD & SILVER au Canada. Ces plans d'actions prévoient entre autre :
 - D'accorder la priorité au recrutement de la main d'œuvre local à travers un système intégré portant sur les annonces des offres, l'équité des critères de sélection entre les douars et entre les familles au sein d'un même douar, l'intégration des personnes vulnérables, etc.
 - D'organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur les procédures adoptées en matière d'emplois.
- Pour régulariser progressivement cette situation, la mine procède régulièrement au recrutement direct des ouvriers de la sous-traitance. Une trentaine d'ouvriers ont fait l'objet cette année de ce transfert entre la sous-traitance et la mine. La mine compte régulariser à termes l'ensemble de la situation.

- Il est prévu aussi d'exiger de l'ensemble de nos sous-traitants de s'aligner strictement sur les directives de notre stratégie des ressources humaines dans le respect de la réglementation en vigueur (code de travail, code minier, etc.) et aussi de nos valeurs adoptées dans ce sens.

2.3.3 Impacts sociaux

Les impacts sociaux en relation avec l'emploi de la main d'œuvre non qualifié sont donnés ci-après par ordre décroissant d'importance notamment :

- Ségrégation de droit et de fait entre les titulaires des contrats directs avec la mine et les employés par les sous-traitants et ses conséquences multiples sur ces derniers et leurs familles.
- Déficit d'équité dans le nombre de recrutements entre les douars et entre les ménages au niveau d'un même douar et les risques conséquents d'éclatement de tensions sociales potentielles.
- Manque d'information et de transparence dans les offres d'emploi des ouvriers et les modalités de leurs attributions.
- Déficit de l'intégration des mesures en relation avec les aspects Genre et Inclusions Sociale – GIS par rapport aux exigences de la BERD et de la réglementation nationale – vulnérabilité.

2.3.4 Mesures requises

Les emplois de la main d'œuvre offerts par la mine constituent un volet très sensible qui soulève beaucoup d'observations, de doléances et de plaintes de la part des populations locales. Les mesures d'atténuation sont présentées ci-après :

- Activer la finalisation de la politique des ressources humaines et veiller à l'application des plans d'action correspondants en précisant toutes les mesures requises sur l'ensemble des processus de recrutement : (affichage des offres d'emploi, critères de recrutement, etc.).
- Activer le transfert des ouvriers de la sous-traitance vers la mine.
- Finaliser la mise en œuvre du système de gestion de la sous-traitance. Imposer contractuellement à la sous-traitance l'adoption et le respect de toutes les mesures réglementaires en matière des emplois des ouvriers et veiller eu contrôles stricte et au suivi de près de la situation.
- Organiser parallèlement des séances d'information des populations et des PP au sujet des mesures et des solutions envisagées dans le cadre du projet d'extension de la mine.
- Adopter et développer l'intégration des mesures en relation avec les aspects Genre et Inclusions Sociale

2.4 Autres Impacts sociaux et mesures correspondantes

D'autres impacts ont été identifiés lors des enquêtes et des prospections. Ces impacts qui font partie intégrante du PGES (Plan de Gestion Environnemental et Social élaboré par l'étude d'impact réalisée par la mine) concernent principalement :

- Des nuisances des poussières liées à la circulation des véhicules et des camions de la mine principalement pour les boutiques et maisons à droite du début de la piste à partir du centre de la commune de Askaoun. Cette circulation engendre quotidiennement et régulièrement beaucoup de poussières avec des nuisances sur le bien-être et la santé des populations. Il est important de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour l'élimination de ces nuisances à travers l'arrosage réguliers de la piste et éventuellement le goudronnage de celle-ci.
- Des risques de pollution des eaux et des sols par les rejets de la mine ;

Les rejets de la mine sont riches en réactifs nuisant notamment le cyanure utilisé en quantités importante pour l'extraction de l'argent. Les digues cyanurée (construite par la CMT en 2002) et de flottation (construite

en 2021) ainsi que la construction de la nouvelle digue, prévue dans le cadre du projet, permettent certainement de bien gérer ces rejets. Cependant, face aux risques même faibles de contaminations accidentelles des eaux et des sols ; il est nécessaire de prendre toutes les mesures requises pour gérer ces risques notamment par :

- Le contrôle et le suivi du fonctionnement des digues ;
- La réalisation régulière des analyses d'échantillons d'eau et de sol.

2.5 Impacts sur le patrimoine culturel.

Les deux communes concernées par la présente étude possèdent un patrimoine culturel riche et varié, qui comprend, entre autre, la culture du safran, la musique, les costumes traditionnels, qui témoignent de l'histoire et des traditions de la région. La zone d'étude compte 44 cimetières, 45 mosquées et des tombes au niveau de chaque commune.

Les cimetières et les tombes font partie intégrante du patrimoine culturel. Ils sont un lieu de mémoire et de culte pour les habitants, et témoignent de leurs traditions, de leur histoire et de leur foi. Les tombes des saints locaux sont également des lieux de pèlerinage importants pour les habitants de la région.

Cependant aucun de ces sites ne se trouvent dans la zone d'emprise des installations, ni dans la zone d'influence des impacts. Aucun impact n'est pré-identifié donc aucune mesure d'atténuation n'est identifiée.

2.6 Impacts sur les services écosystémiques

Le projet d'extension de la mine aura un impact sur les services écosystémiques liés au pâturage. En effet la mobilisation des 68 ha va réduire l'espace de pâturage. Cependant compte tenu de la disponibilité des superficies de pâturage et de la qualité de ces derniers, les impacts sont très réduits.

Concernant les ressources en eau, les impacts sont traités au § 2.2.

3. Etat d'avancement du PEPP : Impacts et mesures

Les Enquêtes réalisées et les prospections du terrain ont permis au-delà des limites des termes de références préalables, d'identifier un certain nombre d'enjeux et d'impacts sociaux en relation avec :

- Le foncier exploité par la mine ;
- Les ressources en eaux exploitées par la mine ;
- L'emploi de la main d'œuvre par la mine ;
- La situation de communication avec les Parties Prenantes locales, ses contraintes et ses conséquences ;
- Les tensions sociales et la gestion des plaintes et des doléances ;

Ces enjeux font partie intégrante du Plan d'Engagement des Parties Prenantes - PEPP dont la mise en œuvre est en cours de préparation par la mine.

La synthèse des observations des parties prenantes pour chacun des enjeux sociaux est donnée ci-après :

3.1 Pour le foncier exploité par la mine ;

Les principales observations et recommandations des PP sur le foncier portent essentiellement sur :

- Le manque d'information sur la taille des superficies exploitées par la mine ;
- L'absence des délimitations physiques et concrètes sur le terrain de ce foncier ;
- Les difficultés pour les bergers dans les déplacements de leurs troupeaux par manque de délimitation des terrains de la mine.

Ainsi :

- 100% des chefs de ménages enquêtés déclarent qu'ils ne connaissent pas les superficies totales exploitées par la mine. Ils demandent la mise en place de délimitations physiques de ces superficies sur le terrain pour qu'ils puissent déplacer leurs troupeaux sans gênes ;
- L'ensemble des 10 bergers rencontrés sont unanimes au sujet des difficultés de déplacement de leurs troupeaux sur les terrains aux alentours de la mine. Ils déclarent avoir été empêchés, à plusieurs reprises, par les gardiens de la mine qui leurs interdisent l'accès à certaines parcelles de parcours ;
- Les ONG au niveau des douars **Tamalout** (Askaouen) et **Tital** (Taouyalt) où les activités d'élevage restent importantes confirment les observations des bergers et demandent plus d'information sur le foncier ;
- Les deux présidents des communes ASKAOUAN et TAOUYALT déclarent recevoir régulièrement des plaintes au sujet des difficultés de déplacements des troupeaux à proximité de la mine ;
- Mr le nouveau Caïd vient d'être affecté dans cette zone et n'a pu s'exprimer sur ce sujet. Les Moquadem rencontrés déclarent qu'ils ne savent pas non plus la taille des superficies exploitées par la mine.

3.2 Pour les ressources en eaux exploitées par la mine ;

Les principales observations et recommandations des PP sur les ressources en eau portent essentiellement sur :

- La perte d'usage des eaux d'irrigation superficielles issues de la source Macost qui ont été exploitées auparavant par les populations des bassins versants correspondants ;
- La diminution des débits des puits d'irrigation dans les terres agricoles des douars accentuée par les sécheresses aigues et cumulées des sept dernières années ;
- Les difficultés pour les bergers pour l'abreuvement de leurs troupeaux ;

- Des pollutions potentielles des eaux de surfaces et des eaux souterraines à cause des rejets liquides de la mine ;

Ainsi :

- 73% des ménages enquêtés revendiquent leur droit ancestrale d'usage de ces eaux et réclament la nécessité de la régularisation de cette situation qui leur procure grand préjudice économique et moral.
- Les 23% des ménages restants ne se sont pas exprimés à ce sujet.
- 50% des bergers rencontrés, déclarent avoir rencontré régulièrement de grandes difficultés pour l'abreuvement de leurs cheptels au niveau de la zone de la source Macost. Ils disent avoir été empêchés, d'y accéder à plusieurs reprises, par les gardiens des sources Macost installés sur place par la mine ;
- Les deux présidents des communes ASKAOUAN et TAOUYALT déclarent recevoir régulièrement plusieurs plaintes de la part des populations et des ONG au sujet des problèmes en relation avec ces ressources en eaux :
- Pour les autorités locales, Mr le Khalifa de la Caïdat déclare que le territoire de la source d'eau Macost se trouve dans le territoire de la province d'Ouarzazate et donc ne relève pas des compétences de la caïdat d'Askaoun. Il a ajouté cependant, qu'ils reçoivent régulièrement des plaintes des populations concernant les problèmes liés à cette source d'eau.

3.3 Pour l'emploi de la main d'œuvre par la mine

Les principales observations et recommandations des PP sur l'emploi de la main d'œuvre locale portent essentiellement sur :

- Un manque d'information et de transparence dans les offres d'emploi des ouvriers et les modalités de leurs attributions ;
- Un déficit d'équité dans le nombre de recrutements entre les douars et entre les ménages au niveau d'un même douar ;
- Des écarts entre les titulaires de contrats de travail directs avec la mine et les ouvriers de la sous-traitance notamment au niveau ;
 - Des montants des salaires et des primes accordés ;
 - Des conditions de travail : déclarations à la CNSS, transport du personnel, logement, etc.

Les réponses des chefs de ménages enquêtés ont été diverses et variées selon que le chef de ménage ou/et quelqu'un de sa famille travaille ou pas à la mine.

Ainsi :

- 100% des chef de ménages déclarent qu'ils n'ont jamais pu connaître les offres d'emplois de la mine ni les modalités de leurs attributions. Ils ont tous demandé la mise en place d'une plateforme de publication des offres d'emplois et des modalités de leurs attributions au niveau du portail d'entrée de la mine ou/et au niveau des tableaux d'affichage dans les sièges des communes et dans le bloc administratif du caïdat.
- Les chefs de familles qui ont un contrat de travail direct avec la mine déclarent être très satisfaits de leurs salaires, de leurs primes et de l'ensemble des conditions de travail.
- Les chefs de famille qui travaillent au niveau de la mine pour le compte de sous-traitants dénoncent les niveaux de salaires et des primes ainsi que les conditions de travail (retards dans l'établissement de contrats, les déclarations à la CNSS ne sont pas automatiques, etc.
- Les représentants des ONG rencontrés au niveau de l'ensemble des douars confirment les déclarations des chefs de ménages ci-dessus.
- Les présidents des communes Askaoun et Taouyalt déclarent avoir reçu plusieurs plaintes de la part des populations au sujet des problèmes en relation avec l'emploi et le recrutement notamment :

- Des demandes d'emplois adressées par les ouvriers à la mine restant sans réponses ;
 - Des licenciements sans motifs ni procédures par les sous-traitants ;
 - Des conditions difficiles de travail
 - Etc.
- MM le Caïd et le Khalifa déclarent que la Caïdat reçoit régulièrement, des demandes d'emplois destinées la mine, et plusieurs requêtes, plaintes et doléances de la part des populations à ce sujet. Ils confirment encourager, à chaque occasion, la mine à donner la priorité aux populations locales.

3.4 Communication avec les parties prenantes

Les parties prenantes locales sont :

- 1) Les présidents et les élus des deux communes Askaoun et Taouyalt ;
- 2) Les autorités locales : le Caïd, le Khalifa et les Moquadem ;
- 3) Les ONG (Associations et Coopératives) dans les 06 Douars de la zone d'étude ;
- 4) Les représentants du personnel de la mine ;
- 5) Les populations.

3.4.1 Observations des parties prenantes

Les principales observations et recommandations des PP sur la situation de la communication portent essentiellement sur :

- Un besoin de communication en interne notamment au sujet du projet d'extension et l'ensemble des changements dans la gestion qu'il doit induire notamment la nécessité d'observation et d'alignement aux exigences et directives du bailleur du projet la BERD ;
- Un déficit de communication avec les PP et une absence d'informations au sujet :
 - De la situation du foncier et de la ressource en eau exploités par la mine ;
 - Des offres d'emplois et les modalités de recrutement ;
 - Du projet d'extension de la mise et ses conséquences sur le foncier, les ressources en eau, l'emploi, etc.
- Les impacts des « **fausses rumeurs** » véhiculés au niveau des populations par certaines personnes malintentionnées et leurs mauvaises conséquences sur les relations à la fois entre la mine et les PP et aussi entre les uns et les autres membres des PP.

Ainsi :

- 100% des chefs de ménages enquêtés déclarent qu'ils n'ont aucune information sur le projet d'extension de la mine (ses composantes, ses besoins en foncier et en eau, ses besoins en main d'œuvre locale, etc.) ;
- 100% déclarent qu'il n'existe ni procédure formelle affichée par la mine ni personne relais de la mine sur les différents aspects de la communication ;
- Les responsables des toutes les ONG rencontrées sont unanimes pour confirmer l'absence de toute information sur le projet de la mine. La majorité d'entre eux disent que la communication avec la mine est très limitée à quelques informations au sujet de certaines actions sociales entreprises par la mine ;
- Le président de la commune Askaouan conteste l'absence de toute communication avec la mine. Il ajoute que la mine se permet d'entreprendre des actions sociales auprès des populations de sa commune sans concertation préalable avec lui. Il ajoute que ce genre d'agissement lui créent un certain nombre de problèmes dans la gestion sociale des populations.

- A l'opposé, la présidente de la commune de Taouyalt déclare sa satisfaction par rapport à la communication avec la mine notamment au sujet des actions sociales entreprises au niveau de la commune de Taouyalt. Mme la présidente souhaite un renforcement concret de cette communication
- M. le Caïd et M. le Khalifa insistent sur « les sensibilités » liées à la communication et les risques de dérapages que pourrait causer une mauvaise communication.
- Ils ajoutent que la « rumeur » bat son record et pose parfois des problématiques complexes.

3.4.2 Réponses et actions entreprises par la mine

Le directoire de la mine confirme le règne de grandes sensibilités de ce volet « communication » liée notamment à aux conséquences cumulées de l'historique de la mine sur plusieurs décennies. En effet :

- Historiquement, la mine s'est arrêté de fonctionner pendant plusieurs séquences antérieures et il est rapporté que des particuliers auraient continué à exploiter la mine de manière artisanale illégale. Il en résulte l'importance de rumeurs qui se sont mis en place en vue de défendre les intérêts de ces « exploitants » illégaux ;
- La problématique de communication est en cours de prise en charge très sérieusement de manière concrète à travers notamment :
 - La finalisation participative en cours du Plan d'Engagement des Parties Prenantes –PEPP et la mise en œuvre de l'ensemble des ateliers d'information et de sensibilisation requis ;
 - Il est prévu de traiter de manière claire transparente l'ensemble des thèmes sensibles (Foncier, ressources en eaux, emplois, etc.).

3.4.3 Impacts sociaux

Risque d'éclatement des tensions sociales :

- La perdurance du déficit de communications verticales et transversales et l'absence des informations requises au sujet des principaux enjeux sensibles traités ci-dessous (foncier, ressources en eau et emplois) risque de créer ou/et d'accentuer des litiges qui peuvent s'éterniser.
- Les malentendus conséquents risquent de faire éclater des tensions sociales qui pourraient handicaper sérieusement le fonctionnement normal de la mine et induire ainsi une infinité de conséquences négatives néfastes.
- Des facteurs exogènes liés entre autre à la sécheresse et son impact négatif réel risque d'accélérer l'éclatement potentiel de ces tensions sociales.

3.4.4 Mesures requises

- Activer la finalisation des préparatifs nécessaires pour la mise en œuvre des plans d'action du PEPP ;
- Renforcer les capacités du service des relations communautaires en vue de lui permettre l'organisation des ateliers d'informations et de sensibilisation en interne et en externe selon des étapes progressives consolidées à priori dans une bonne stratégie dûment élaborée et bien réfléchie Gestion des plaintes et doléances.

3.4.5 Observations des parties prenantes

Les principales observations et recommandations des PP sur la situation de la gestion des plaintes et doléances par la mine portent essentiellement sur :

- L'absence de procédure affichée pour la gestion de doléances par la mine. Ainsi :
- 100% des chefs de ménages enquêtés déclarent qu'il n'existe pas de procédure formelle de gestion des plaintes et doléances. Les gens s'adressent généralement aux autorités locales ou aux communes

pour déposer leurs plaintes et leurs doléances (écrites ou/et orales). Ces doléances restent généralement sans suite.

- Les responsables des ONG rencontrées sont unanimes pour confirmer l'absence de toute procédure de gestion de plaintes et de doléances. Ils ajoutent que généralement les doléances déposées au bureau de sécurité à l'entrée de la mine restent sans suite.
- Les présidents des deux communes Askaouan et Taouyalt déclarent qu'ils se trouvent souvent démunis pour donner suite aux plaintes et doléances reçues régulièrement par les populations et les ONG au sujets de problèmes divers et variés avec la mine. Ils réclament la nécessité de mise en place d'une procédure claire et précise de traitement des doléances par la mine.
- Mr le Caïd et Mr le Khalifa expliquent que même en l'absence de procédure formelle de gestion des doléances, la mine donne généralement une suite aux plaintes et les doléances que nous leur transmettons. Ils ajoutent que la mise en place d'une procédure formelle et fonctionnelle est vivement requise.

3.4.6 Réponses et actions entreprises par la mine

Les principales réponses de la mine suite au débriefing et aux discussions de ces observations sont données ci-après :

- Le Plan d'Engagement des Parties Prenante – PEPP réserve un chapitre entier à l'aspect de traitement des plaintes et doléances et explique en détail toute la procédure qui sera mise en place.
- Les principales observations et doléances des parties prenantes enquêtées au sujet de la procédure de traitement de doléances sont en cours de traitement ;

3.4.7 Impacts sociaux

Risque d'éclatement des tensions sociales :

- La perdurance de l'absence d'une procédure de traitement des doléances claire et largement partagée risque de créer ou/et d'accentuer des litiges qui peuvent s'éterniser.
- Les malentendus conséquents risquent de faire éclater des tensions sociales qui pourraient handicaper sérieusement le fonctionnement normal de la mine et induire ainsi une infinité de conséquences négatives néfastes.
- Des facteurs exogènes liés entre autre à la sécheresse et ses impacts négatifs réels risque d'accélérer l'éclatement potentiel de ces tensions sociales.

3.4.8 Mesures requises

- Activer la finalisation des préparatifs nécessaires pour la mise en œuvre des plans d'action du PEPP ;
- Mettre en place une procédure simple et transparente de traitement des doléances par la mine.
- Procéder à l'organisation des ateliers d'informations et de sensibilisation en relation avec cette thématique.

Conclusion

En reprenant l'exploitation de la mine de Zgounder, l'entreprise AYA-ZMSM a hérité d'une situation sociale caractérisée par l'accumulation, durant plusieurs années, d'une infinité de sensibilités diverses et variées qui constituent des foyers de tensions sociales. Ces tensions sont alimentées et entretenues par quelques personnes pour des raisons inconnues ce qui nécessite beaucoup d'actions et beaucoup de temps pour leurs résolutions. Ainsi et depuis son arrivée, AYA-ZMSM a entrepris une série d'actions et plusieurs initiatives visant à apporter des solutions adéquates et durables aux différentes situations en relation avec les principaux enjeux sociaux identifiés.

Ainsi :

- **Pour les Impacts Positifs :**
 - Les activités actuelles de la mine et son projet d'extension se traduisent par une série d'impacts positifs très importants qui agissent, entre autre, dans le sens d'amélioration des niveaux de vie des populations locales ;
- **Pour le foncier de la mine :**
 - Mettre à jour le contrat du loyer et y intégrer les 25 ha pour les besoins du projet d'extension ;
 - L'exploitation de l'assiette foncière n'induit pas de déplacements physiques des populations ;
 - Les impacts liés au déplacement économique des bergers sont négligeables ;
- **Pour les Ressources en eau exploitées par la mine :**
 - Procéder à la régularisation administrative et réglementaire de l'exploitation des toutes les ressources en eaux (superficielles et souterraines) auprès de l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa (ABHSM) conformément aux exigences et directive de la loi 36-15 et à ses procédures.
 - Organiser parallèlement des séances d'information des populations et des PP au sujet de ces régularisations et au sujet des seuils de collecte des eaux des crues envisagés dans le cadre du projet d'extension de la mine.

Aussi :

- **Pour les aspects de communications :** le directeur de la mine est très conscient de l'importance de la communication qu'il compte bien développer auprès de l'ensemble des parties prenantes. Le PEPP constitue une bonne plateforme importante à ce sujet.
- **Plaintes & Doléances :** Un mécanisme de résolution des doléances est en cours de mise en œuvre.

Globalement, les enquêtes et les prospections du terrain ont permis d'acter l'acceptation du projet d'extension de la mine par les populations et l'ensemble des membres des familles des PP rencontrés moyennant la résolution des points sensibles traités dans ce rapport.

4. Plan de Gestion Social - PGS

Le Plan de Gestion Social (PGS) ci-dessous récapitule pour l'ensemble des enjeux sociaux identifiés :

- Les impacts sociaux et les mesures correspondantes ;
- La responsabilité de la mine ou/et des PP dans la mise en œuvre des mesures.

Tableau 3 : Plan de Gestion Social - PGS

Enjeux	Impacts	Mesures préconisées	Responsables	Coûts
Impacts Positifs	<ul style="list-style-type: none"> - Création des emplois ; - Exploitation, des loyers du foncier et des ressources en eaux ; - Dynamisation des activités économiques ; - Actions sociales de la mine ; - Augmentation de redevances versées à l'Etat ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder la priorité aux recrutements locaux 	AYA-ZMSM Sous-Traitants	A Estimer
Foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Déficit d'informations transparentes au sujet des superficies exploitées par la mine ; - Réduction des superficies de pâturage pour les troupeaux ; - Contraintes et difficultés pour les déplacements des troupeaux ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Activer la mise à jour du contrat de location du foncier auprès des instances concernées ; - Procéder à la matérialisation concrète des limites physiques de l'ensemble des ilots du foncier - Organiser des campagnes d'information et de communication auprès des populations et des PP ; 	AYA-ZMSM PP et Autorités locales	A Estimer
Ressources en Eau	<ul style="list-style-type: none"> - Perte d'usage des eaux d'irrigation superficielles ; - Diminution des débits des puits au niveau des douars ; - Difficultés pour l'abreuvement de leurs troupeaux ; - Risque d'éclatement des tensions sociales ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à la régularisation administrative et réglementaire de l'exploitation des toutes les ressources en eaux (superficielles et souterraines) auprès de l'Agence du Bassin Hydraulique de Souss Massa (ABHSM) conformément aux exigences et directive de la loi 36-15 et à ses procédures. - Organiser des séances d'information des populations et des PP ; 	AYA-ZMSM et ABHSM	A Estimer
Emplois de la main d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Ségrégation entre les titulaires des contrats avec la mine et les employés des sous-traitants ; - Déficit d'équité des recrutements entre les douars et entre les ménages au niveau d'un même douar ; - Manque d'information et de transparence dans les offres d'emplois ; - Déficit de l'intégration des aspects GIS ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Activer la finalisation de la politique des ressources humaines et son application ; - Mise en œuvre du mécanisme de la gestion de la sous-traitance en cours d'élaboration - Organiser des séances d'information des populations et des PP ; - Adopter et développer l'intégration des mesures Genre et Inclusions Sociale ; 	AYA-ZMSM Sous-Traitants	A Estimer
Autres Impacts sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nuisances des poussières liées à la circulation des camions et des véhicules de la mine ; - Risques de pollution des eaux et des sols par les 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer la mise en œuvre toutes les mesures objet du PGES issu de l'EIES 	AYA-ZMSM PP et Autorités	A Estimer

Enjeux	Impacts	Mesures préconisées	Responsables	Coûts
	<ul style="list-style-type: none"> - rejets de la mine ; - Etc. 		locales	
Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'éclatement des tensions sociales liées aux déficits de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer la mise en œuvre des plans d'action du PEPP ; 	AYA-ZMSM PP et Autorités locales	A Estimer
Gestion de Doléances	<ul style="list-style-type: none"> - Risque d'éclatement des tensions sociales liées à l'absence de procédure de gestion de doléances. 	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer la mise en œuvre des plans d'action du Mécanisme de résolution des doléances ; 	AYA-ZMSM PP et Autorités locales	A Estimer

